Rapport

INSTITUT CANADIEN
POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

Numéro 5

Rapport sur la conférence intitulée

Vers l'instauration de la paix en Amérique centrale

par
Liisa North

Compte rendu de la Table ronde sur les mesures transitoires propres à accroître la confiance en Amérique centrale

Ottawa, les 8 et 9 mai 1987

88-02989/

Le Parlement canadien adoptait le 15 août 1984 une loi portant sur la création de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

L'Institut a pour mission "d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits". Un élément important de ce mandat est d'encourager un débat public sur ces questions. En conséquence, l'Institut peut soit participer à des réunions sur ces sujets, soit en prendre lui-même l'initiative, soit décider de publier des rapports sur l'un ou l'autre de ces rassemblements.

Les points de vue exprimés dans le présent rapport ne représentent pas nécessairement ceux de l'Institut.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'Institut ou se procurer l'une ou l'autre de ses publications, prière d'écrire à :

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
307, rue Gilmour
Ottawa (Ontario) K2P OP7

Décembre 1987

ISBN 0-662-94698-7

Also available in English

Préface

En vertu de son mandat, l'Institut est chargé entre autres choses d'encourager des débats publics sur la paix et la sécurité. Ainsi, pour réaliser cette tâche, il soutient les organisateurs de conférences portant sur des thèmes appropriés, il participe à de telles réunions, il fournit une aide financière et, dans certains cas, il publie un compte rendu des délibérations.

Le premier rapport de la série a rendu compte des délibérations de la Table ronde tenue en septembre 1985 sur les négociations de paix en Amérique centrale. Nous avions alors souligné que la question était à l'avant-plan de l'actualité internationale et qu'elle intéressait énormément la population canadienne. Comme cet intérêt est encore plus marqué aujourd'hui, l'Institut a décidé de publier un rapport sur la deuxième Table ronde relative à l'Amérique centrale, qui a eu lieu en mai 1987.

Les choses ont évolué rapidement depuis la tenue de cette deuxième conférence; en effet, bon nombre d'éléments qui n'étaient alors que conjectures sont devenus réalité. Un compte rendu à jour de cette évolution constitue l'introduction du rapport lui-même. L'Institut espère que ce dernier fournira un contexte utile à quiconque cherche à comprendre cette question complexe.

Le Directeur général,
Geoffrey Pearson

Rapport sur la conférence
intitulée

Vers l'instauration de la paix en Amérique centrale

rédigé par
Liisa North

avec l'aide de
Steven Baranyi
et de Julie Leonard

Compte rendu de la Table ronde sur les mesures transitoires
propres à accroître la confiance en Amérique centrale
Ottawa, les 8 et 9 mai 1987

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

I. LA SITUATION EXISTANT EN AMÉRIQUE CENTRALE 4

1. Le processus de Contadora 4
2. Ce que la guerre coûte 10
3. La politique canadienne 14
4. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance 19

II. COMPTE RENDU SUR LA TABLE RONDE 22

1. Les perspectives de paix actuelles et futures en Amérique centrale 22
2. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance : les instruments existants 33
3. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance : aspects politiques et rouages de mise en oeuvre 48
4. Rôles et initiatives des intervenants de l'extérieur 60

ANNEXE I : Participants à la Table ronde 68

ANNEXE II : Articles du projet de traité de Contadora concernant des questions de sécurité 71

INTRODUCTION

Le Canada occupe une position unique dans les Amériques. Il a les États-Unis pour alliés, il soutient activement le processus de Contadora, il entretient de bonnes relations avec les pays latino-américains et il continue d'offrir une aide au développement importante à l'Amérique centrale. Notre pays fait partie à la fois du Commonwealth et de la Francophonie et il participe activement aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Comme divers observateurs l'ont souligné, ce sont là des aspects caractéristiques du rôle d'intermédiaire que le Canada peut jouer tant dans les Amériques qu'à l'échelle du globe, rôle qui pourrait bien compter de plus en plus dans les efforts qu'on déploie pour régler les conflits régionaux. De nombreux sondages ont révélé que la population canadienne favorise énormément l'élaboration de solutions négociées aux conflits qui déchirent l'Amérique centrale. Les organismes non gouvernementaux (ONG) et les églises du Canada parrainent une vaste gamme de projets humanitaires et d'aide au développement dans la région, ils participent activement aux débats sur la politique étrangère et ils tiennent à ce que le Canada fasse encore plus pour promouvoir la paix.

Comme la population canadienne se soucie de faire avancer la cause de la paix en Amérique centrale et qu'Ottawa a acquis une vaste expérience dans le domaine du maintien de la paix au niveau international, le gouvernement canadien a été amené à plusieurs reprises à fournir des conseils techniques au groupe de Contadora sur les mécanismes de vérification et de contrôle nécessaires pour mettre en oeuvre un traité de paix. Récemment, il a avec succès offert ces mêmes services relativement à l'accord de Guatemala signé le 7 août 1987 par les cinq présidents centraméricains.

Le fait qu'une table ronde sur les mesures transitoires et propres à accroître la confiance en Amérique centrale se soit tenue à Ottawa montre que le Canada occupe une position d'intermédiaire. La Table ronde a mis l'accent sur les initiatives bilatérales et multilatérales qui pourraient contribuer au succès du processus de paix mené par le groupe de Contadora. Plus de quarante participants venus de l'Amérique latine, des États-Unis, d'Europe et du Canada (des fonctionnaires, des représentants d'organismes internationaux, des universitaires et des membres d'une vaste gamme d'organismes non gouvernementaux) ont analysé la situation actuelle et débattu des choix politiques possibles, dans le cadre de quatre séances réparties en deux jours, soit les 8 et 9 mai 1987. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants: les perspectives de paix actuelles et à venir en Amérique centrale; les mesures transitoires et propres à accroître la confiance —les instruments existants; les mesures transitoires et propres à accroître la confiance — les aspects politiques et les rouages de la mise

en oeuvre; les rôles et les initiatives des intervenants de l'extérieur. Les deux premières séances ont porté sur les positions des divers gouvernements et sur les principaux litiges dans les conflits divisant l'Amérique centrale; au cours des troisième et quatrième séances, les participants se sont penchés sur les options politiques susceptibles de déboucher sur un règlement.

Afin de situer les discussions de la Table ronde en contexte, nous avons, dans la première partie du rapport, examiné brièvement le processus de paix amorcé par le groupe de Contadora et les initiatives connexes, puis nous avons évalué ce que la continuation de la guerre coûterait; en dernier lieu, nous avons décrit la politique du Canada à l'égard de la région et nous nous sommes interrogés sur la signification et l'importance des mesures propres à accroître la confiance (MPAC).

Tout comme lors de la Table ronde sur les négociations de paix en Amérique centrale, qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 1985, on a demandé aux participants de répondre à un jeu de questions qui leur avait été remis avant les séances. La partie II du présent rapport résume les débats, et pour cela, on a axé la rédaction sur les thèmes abordés au lieu de suivre le déroulement réel des débats. Dans le texte, on ne nomme pas les participants, étant donné que les séances ont eu lieu à huis clos. Il convient de se rappeler que la Table ronde s'est tenue avant la signature de l'accord de Guatemala par les chefs d'État centraméricains.

La Table ronde a été parrainée par:
**Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives (CAPA)*, projet mené par le Centre jésuite pour la foi et la justice sociale, qui a bénéficié en cela:

De la coopération:
*de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI),
*du Centre de recherche sur l'Amérique latine et les Antilles (CERALA), à l'Université York,
*du Comité inter-ecclésial des droits de la personne en Amérique latine (ICCHRLA).

Un appui généreux a été fourni par:
*l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI),
*le ministère des Affaires extérieures du Canada,
*l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP),
*le *Loyola Jesuits-University Fund*,
*l'Église unie du Canada,
*OXFAM-Canada.

Il convient d'adresser des remerciements spéciaux aux personnes suivantes dont l'apport nous a été précieux dans le cadre de la conférence: Liz Tillet, coordonnatrice des fonctions logistiques de la Table ronde à Ottawa; Steve Lee, adjoint de la députée Pauline Jewett; Bob Thomson, du projet *Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives (CAPA)*; John Lussier, Kathy Bower, Norine Pigeau et Milagro Dominguez, du Centre jésuite pour la foi et la justice sociale; Cathie Robinson, de Drum Travel; Geoffrey Pearson, David Cox, Jane Boulden et Francine Lecours, de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI); Mariana Valverde, Marvin Taylor et Sherab Passe, qui ont assuré les services d'interprétation simultanée; Tanya Basok, Laura MacDonald, Katherine Pearson et Thom Workman, qui ont été les rapporteurs et les aides-de-camp; Jim Gronau, qui a dactylographié et révisé le texte, et Mary Taylor qui a révisé le texte pour l'ICPSI.

Les deux Tables rondes ont beaucoup bénéficié de l'appui de feu l'archevêque Adolphe Proulx, un défenseur de la paix mondiale qui se préoccupait beaucoup de l'Amérique latine.

I.

LA SITUATION EXISTANT EN AMÉRIQUE CENTRALE

L'ombre projetée par les États-Unis contribue d'une façon fondamentale depuis le dix-neuvième siècle à faire grandir l'identité politique, diplomatique et culturelle de l'Amérique centrale. Chaque fois que l'Amérique latine a tenté sérieusement d'harmoniser ses valeurs patrimoniales en conflit les unes par rapport aux autres, elle s'est heurtée à l'incapacité des États-Unis de comprendre quatre dimensions étroitement interdépendantes; le nationalisme, le changement, la redistribution du pouvoir, et les négociations.

Carlos Fuentes[1]

1. Le processus de Contadora

L'accord signé le 7 août 1987 à Guatemala par les présidents du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador marque une étape historique dans la poursuite de la paix. L'accord s'intitule *Processus d'établissement d'une paix solide et durable en Amérique centrale* et il est attribuable aux efforts diplomatiques tenaces qu'ont dirigés pendant quatre ans et demi les pays du groupe de Contadora, à savoir la Colombie, le Mexique, Panama et le Venezuela, au soutien accordé sur le plan diplomatique par le groupe d'appui de Contadora (ou groupe de Lima), qui comprenait l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, et au plan de paix en dix points qu'a présenté le président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sanchez, en février 1987. Le travail que ce dernier a accompli dans le contexte de ce processus lui a valu de remporter le prix Nobel de la paix en octobre 1987.

Le document signé par les présidents centraméricains, document appelé indistinctivement accord de Guatemala ou Deuxième accord d'Esquipulas, traduit l'avènement d'un changement historique au sein du système interaméricain. Par là, l'Amérique latine affirme son autonomie et sa volonté de façonner son propre avenir. Les cinq présidents se sont entendus sur une version modifiée du document Arias, à la faveur de négociations menées sous la gouverne des groupes de Contadora et de Lima; ils n'ont pas étudié une proposition sensiblement différente que le président des États-Unis avait présentée le 5 août 1987.

Le groupe de Contadora s'est formé en janvier 1983 pour essayer d'enrayer, par des moyens diplomatiques, l'escalade des conflits en

[1] Carlos Fuentes, *Latin America at War with the Past*, (Montréal: les Entreprises Radio-Canada, 1985), p. 45.

Amérique centrale. Depuis lors, il a soumis à l'attention des gouvernements de la région plusieurs versions d'un projet détaillé de traité, la dernière remontant à juin 1986. Toutes les ébauches contenaient des dispositions sur les aspects suivants: le retrait des conseillers militaires étrangers; la restriction des importations d'armes et des exercices militaires étrangers dans la région; la fermeture des bases militaires étrangères et la suppression de toute aide accordée aux forces rebelles; la création d'une commission de vérification et de contrôle, qui se composerait d'un corps international d'inspecteurs et qui serait chargée d'assurer la mise en oeuvre des clauses de sécurité. En outre, les ébauches de traité ont examiné les origines des conflits (l'injustice économique et sociale, et l'absence d'une évolution de la démocratie), sans pour autant prescrire un régime politique particulier susceptible d'entraîner le règlement du conflit dans tel ou tel pays.

À deux reprises, soit en septembre 1984 et en juin 1986, le Nicaragua a accepté les propositions du groupe de Contadora. Mais chaque fois, les États-Unis ont persuadé d'autres pays d'Amérique centrale d'exprimer des réserves au sujet du contrôle, de la vérification et d'autres aspects de l'accord envisagé. Bien que plusieurs clauses essentielles sur la sécurité n'aient pas encore été négociées, la disposition fondamentale demeure celle qui, dans chaque ébauche de traité, interdit aux groupes régionaux et extra-régionaux de continuer à appuyer les groupes d'opposition armés. Voilà qui va directement à l'encontre de la politique américaine d'aide militaire aux *contras*, lesquels cherchent à renverser le gouvernement sandiniste et le processus révolutionnaire amorcé en 1979 quand les Somoza ont été déposés, eux qui avaient gouverné le Nicaragua en dictateurs pendant presque cinquante ans.

Le groupe de Contadora a estimé que la révolution sandiniste (et d'autres mouvements insurrectionnels ailleurs en Amérique centrale) était l'aboutissement de vieux problèmes socio-économiques et politiques, mais le gouvernement Reagan y a vu une manifestation de l'expansionnisme soviétique et cubain. Même avant l'élection de M. Reagan à la présidence, ses conseillers avaient déjà conclu que "les Amériques étaient attaquées aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur. Des éléments à la solde des Soviétiques étaient en train de s'emparer de l'Amérique latine." C'est pourquoi Washington n'a jamais voulu reconnaître le gouvernement sandiniste.

En mars 1981, peu après avoir pris le pouvoir, le président Reagan a autorisé l'affectation de dix-neuf millions de dollars[2] à des opérations clandestines contre le Nicaragua. Avec l'aide de la *Central Intelligence Agency* (CIA), une force militaire contre-révolutionnaire (la *contra*)

[2] Sauf indications contraires, les montants sont cités en dollars américains.

commandée par d'anciens membres de la Garde nationale du dictateur Somoza a été mise sur pied au Honduras. Plus tard, des opérations *contras* furent également montées depuis le Costa-Rica et le Salvador. Au cours de la supposée guerre secrète, on a appris que les États-Unis avaient miné des ports du Nicaragua et organisé des attaques contre ses dépôts de pétrole en 1983-1984. Quand Managua a porté l'affaire devant la Cour internationale de justice (CIJ), Washington a décidé de ne plus reconnaître, pendant deux ans, la juridiction de la Cour en ce qui concernait l'Amérique centrale. Vers le milieu de 1987, les *contras* avaient reçu des États-Unis au moins 180 millions de dollars au chapitre de l'aide militaire officielle, sans compter le soutien logistique et matériel ni les dons offerts par des intérêts privés et des alliés des États-Unis. Malgré tout, les *contras* n'ont pas réussi à établir une base dans le territoire nicaraguayen ni à se ménager un appui populaire digne de mention.

Outre qu'ils ont organisé et soutenu l'opposition militaire au gouvernement sandiniste, les États-Unis se sont efforcés d'isoler Managua sur le plan économique. Dans les institutions financières internationales, leurs représentants ont systématiquement voté contre les propositions portant sur l'attribution de prêts au Nicaragua. Washington a par ailleurs tenté de persuader ses alliés occidentaux de ne pas prêter main-forte à ce pays. Tous les échanges commerciaux bilatéraux entre les États-Unis et le Nicaragua ont cessé en mai 1985.

En dépit du fait qu'ils se soient ouvertement dits en faveur du processus de Contadora, les États-Unis se sont maintes fois opposés à toutes les initiatives qui visaient à démanteler la *contra* et à faire reconnaître le gouvernement sandiniste. Lors d'une conférence de presse tenue en février 1985, le président Reagan a déclaré qu'il cherchait à faire tomber (le gouvernement nicaraguayen) tel qu'il existait alors. Dans une note de service datée d'octobre 1984, qui émanait du *National Security Council* et dont la presse a eu vent par inadvertance, on pouvait lire: "Nous avons réussi à faire échec aux efforts du groupe de Contadora qui voulait faire accepter une deuxième version de l'Acte révisé de Contadora." Un document de la Maison Blanche daté de mai 1986 et rendu public pendant les audiences sur l'affaire des livraisons d'armes à l'Iran parle des démarches que le gouvernement américain comptait faire pour empêcher un consensus sur le projet de traité de juin 1986; il envisageait notamment d'accuser les Sandinistes de refuser de négocier, tout en présentant le traité comme étant inacceptable aux yeux des autres pays de la région.

Les participants à la Table ronde ont discuté en détail des politiques du gouvernement Reagan à l'endroit du Nicaragua, et ils se sont penchés en particulier sur l'appui accordé aux *contras*.

Tout en cherchant à favoriser un règlement de la crise centraméricaine perçue dans son ensemble, les groupes de Contadora et de Lima ont encouragé à maintes reprises la tenue d'entretiens bilatéraux entre les États-Unis et le Nicaragua. Plusieurs réunions entre les gouvernements des deux pays ont eu lieu à Manzanillo (Mexique) pendant la deuxième moitié de 1984, mais les États-Unis ont finalement rompu les pourparlers. En juillet 1985, ces derniers, rejetant un appel des ministres des Affaires étrangères du groupe de Contadora, ont refusé de reprendre les négociations bilatérales.

Le groupe d'appui de Contadora (ou groupe de Lima) a été créé vers le milieu de 1985 pour relancer un processus de paix qui s'était apparemment enlisé. En janvier 1986, les ministres des Affaires étrangères des groupes de Contadora et de Lima se sont réunis à Caraballeda (Venezuela) pour analyser des recommandations précises sur la façon de réduire les tensions en Amérique centrale et de promouvoir la conclusion d'un accord de paix. Dans la Déclaration de Caraballeda, ils ont notamment réclamé une solution latino-américaine à la crise régionale, la non-intervention dans les affaires des autres États, la suppression de toute aide extérieure accordée aux forces militaires rebelles, un gel des achats d'armes, la réduction de la quantité d'armes présentes en Amérique centrale, et le retrait des conseillers militaires étrangers. Plus tard, soit en février de la même année, ils se sont réunis avec le Secrétaire d'État George Schultz et ont demandé aux États-Unis de soutenir leurs efforts de négociation en cessant d'aider les *contras*. Washington a rejeté leur requête.

Le processus de paix semblait bloqué dans une impasse en 1986, mais les relations entre les pays centraméricains ont alors pris de nouvelles dimensions. Les négociations menées entre le Costa-Rica et le Nicaragua avec l'aide du groupe de Contadora au sujet de l'établissement d'une commission concernant le tracé de la frontière n'ont pas atteint le stade de la mise en oeuvre; malgré tout, pour la première fois depuis la Révolution nicaraguayenne, les chefs d'État de la région ont tenu un sommet en mai, à Esquipulas (Guatemala), où ils ont convenu de poursuivre les négociations, de se réunir régulièrement et de travailler à l'établissement d'un parlement centraméricain. En juin 1986, la CIJ a statué que les États-Unis avaient violé le droit international "en formant, équipant, finançant et approvisionnant les forces *contras*" et en minant des ports du Nicaragua.

La Cour a demandé aux États-Unis de mettre un terme à ses activités illégales et de payer des réparations. En novembre, l'Assemblée générale de l'ONU a exhorté Washington à se plier à la décision de la CIJ; par ailleurs, le Secrétaire général de l'ONU et celui de l'Organisation des États américains (OEA), agissant de concert pour la première fois, ont offert leurs services au groupe de Contadora. De plus,

l'institutionnalisation des groupes de Contadora et de Lima a atteint un nouveau palier quand, à la réunion qu'ils ont tenue en décembre 1986 à Rio de Janeiro, les ministres des Affaires étrangères des pays membres ont annoncé la conversion du processus de Contadora en un processus de consultation sur les questions générales revêtant de l'importance pour l'Amérique latine.

Les conversations sur la coopération économique entre tous les États centraméricains se sont poursuivies à la faveur d'un forum organisé par la Communauté économique européenne (CEE), à la demande du groupe de Contadora. La CEE a tenu diverses réunions avec les ministres des Affaires étrangères de Contadora et des pays centraméricains pour discuter avec eux de programmes d'aide au développement susceptibles de convenir à toute la région ou à des pays en particulier. Ces entretiens se sont déroulés à San José (Costa-Rica), en septembre 1984, au Luxembourg, en novembre 1985, et au Guatemala, en février 1987. Les États-Unis ont cherché, mais en vain, à convaincre la CEE de ne pas inviter le Nicaragua à participer aux discussions. Parallèlement, les gouvernements du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala et du Nicaragua ont convenu, en octobre 1985, d'imposer un seul et même tarif sur des importations provenant d'en-dehors de la région.

Ainsi donc, et c'est là un élément remarquable, en dépit de la militarisation qui se poursuivait et des conflits qui s'aggravaient, le dialogue sur des questions d'intérêt commun subsistait à divers niveaux. Cet état de choses était largement attribuable à l'influence du groupe de Contadora, et plus tard aussi, à celle du groupe Lima.

Afin de donner un nouvel élan aux négociations, le Secrétaire général de l'ONU et celui de l'OEA, appuyés en cela par les ministres des Affaires étrangères des groupes de Contadora et de Lima, ont organisé une mission conjointe en Amérique centrale, en janvier 1987. Plus tard, le Secrétaire général Pérez de Cuéllar a déclaré n'avoir pas perçu chez les dirigeants centraméricains la volonté politique de poursuivre les efforts de paix. Tandis que les démarches du groupe de Contadora semblaient vouées à l'échec, les critiques de la politique reaganienne commençaient à recevoir une oreille plus attentive au Congrès, par suite des révélations faites au sujet des ventes d'armes à l'Iran et du réacheminement illégal des profits ainsi réalisés pour avantager les *contras*. C'est dans le contexte défini par les efforts renouvelés de la collectivité internationale et des pays latino-américains en faveur du processus de paix, et par les doutes qu'éprouvait de plus en plus l'opinion américaine au sujet de l'à-propos d'appuyer les *contras*, que le président Arias du Costa-Rica a présenté son plan de paix en dix points en février 1987.

Les dix points, tels qu'ils ont été modifés et officialisés dans les semaines qui ont suivi, correspondaient au contenu de documents antérieurs préparés par le groupe de Contadora; ce dernier et le groupe de Lima y voyaient un pas de plus vers la signature et la mise en oeuvre d'un traité complet. Y figuraient notamment des propositions sur l'amnistie et le dialogue, les cessez-le-feu, les élections et la démocratisation, les ententes économiques et la suppression de l'aide militaire accordée aux forces rebelles. Les propositions visaient tous les pays centraméricains sans distinction. Pour faire suite au plan Arias et en signe de bonne foi, le Nicaragua a retiré la plainte qu'il avait déposée devant la CIJ contre le Costa-Rica qu'il avait accusé de tolérer la présence de bases *contras* sur son territoire. (Managua a également suspendu pour quatre-vingt-dix jours après la signature de l'accord de Guatemala une plainte semblable formulée contre le Honduras).

La Table ronde a eu lieu au moment où les pays centraméricains se préparaient à discuter des propositions de M. Arias à Esquipulas (Guatemala) le 25 juin. Elle a principalement porté sur l'importance potentielle de la réunion prévue, laquelle a par la suite été reportée pour se tenir à Guatemala les 6 et 7 août. Fait important, le plan Arias reconnaissait la légitimité du gouvernement sandiniste et priait les États-Unis de cesser de soutenir les *contras*. En revanche, le plan Reagan présenté le 5 août contenait des dispositions spéciales qui s'appliquaient uniquement au Nicaragua et qui concernaient la levée des lois d'urgence dans ce pays, la tenue d'élections, la restauration des droits civils et l'amorce de négociations avec les forces *contras*. Les États-Unis faisaient de ces dispositions des préalables de l'interruption de l'aide qu'ils accordaient aux *contras*.

L'accord de Guatemala signé le 7 août respecte les propositions de paix énoncées dans le plan Arias et dans les projets de traité antérieurs élaborés par le groupe de Contadora. Outre qu'il prend en compte bon nombre des clauses déjà mentionnées, l'accord insiste sur l'établissement de commissions nationales de réconciliation et sur l'élaboration de mécanismes de vérification et de contrôle par les représentants des pays d'Amérique centrale et de Contadora, lesquels agiraient en cela de concert avec le Secrétaire général de l'ONU et celui de l'OEA. L'accord exhorte par ailleurs la collectivité internationale à soutenir le processus de paix en fournissant de l'aide pour favoriser la reconstruction économique et la démocratisation de la région.

Il existe certes de nombreux obstacles à la mise en oeuvre de l'accord, mais le plus important demeure la politique étrangère des États-Unis. Depuis la signature du document, le président Reagan a réaffirmé la volonté de son gouvernement d'appuyer les forces *contras*. Voilà qui risque d'empêcher le Honduras d'appliquer une clause fondamentale de l'accord, à savoir celle en vertu de laquelle il s'engage à interdire aux

contras d'installer des bases sur son territoire. Mais l'appui financier accordé aux forces contre-révolutionnaires suscite désormais des critiques de plus en plus virulentes aux États-Unis mêmes. Par exemple, le président de la Chambre des représentants, M. Jim Wright, qui avait soutenu une des premières versions du plan Reagan, s'est dit en faveur de l'accord de Guatemala et il a déclaré que c'était "le document qui devait prévaloir". Dans le même ordre d'idées, les terribles pertes humaines et matérielles qu'entraînerait la poursuite des conflits dans la région centraméricaine militent fortement en faveur d'une réconciliation entre les pays qui la composent.

2. Ce que la guerre coûte

L'Amérique centrale a été dévastée par la guerre. Au cours des huit dernières années, environ 200 000 personnes ont été tuées, et au moins 10 p. 100 de la population a été déplacée à l'intérieur d'un État donné ou forcée de fuir vers d'autres pays. La guerre, conjugée aux effets de la récession internationale et à la détérioration des échanges commerciaux, a considérablement abaissé le niveau de vie. Les ressources qu'il aurait fallu employer pour relancer les économies paralysées et mettre en oeuvre des programmes de réforme et de développement ont servi plutôt à acheter des armes et à entretenir des forces militaires de plus en plus nombreuses.

Dans tous les pays centraméricains, la militarisation a atteint des proportions jamais vues auparavant. Entre 1981 et 1986, les effectifs des forces armées et des services de sécurité du Salvador sont passés d'environ 16 800 à 57 600 membres; ceux du Guatemala, de 18 000 à 43 600, et ceux du Honduras et du Nicaragua, de 14 200 à 24 200 et de 14 700 à 62 000 respectivement. Au Nicaragua, le total atteint 129 000 si l'on inclut la milice de réserve. Même le Costa-Rica, réputé pour sa neutralité traditionnelle et l'inexistence d'une armée permanente sur son territoire, n'a pas échappé à cette évolution des choses: les effectifs de ses forces de sécurité sont en effet passés d'environ 5 000 à 9 500. Les estimations relatives au nombre de combattants composant actuellement les forces d'opposition armées varient de quatre à huit mille, dans le cas du Front Farabundo Marti pour la libération nationale au Salvador (FMLN), et de six à douze mille, si l'on parle des *contras*; au nombre indéterminé de guérilleros continuent d'attaquer les forces armées du Guatemala.

Les budgets de défense ont augmenté proportionnellement, tout comme l'aide militaire. Les fonds fournis dans le cadre du Programme américain d'assistance militaire (MAP) aux cinq pays de la région sont passés de 25 millions de dollars à 187 millions entre 1980 et 1986, et l'on estime qu'ils s'élèveront à 178 millions en 1987. Ce sont là les chiffres les plus fréquemment cités, mais ils ne comprennent pas tous les

genres d'aide ayant quelque chose à voir avec la sécurité. Le Fonds de soutien économique (*Economic Support Fund*, ou ESF), qui est administré par le Département d'État, est essentiellement un programme intéressant à la fois la sécurité et les affaires militaires, d'après le service de recherche du Congrès, et il figure sous la rubrique "Aide aux services de sécurité" (*Security assistance*) dans le budget d'aide à l'étranger. Le total combiné des subventions versées à même le MAP et l'ESP est passé de 145,9 millions de dollars à 597,4 millions pendant la même période, et l'on pense qu'en 1987, il atteindra 581,6 millions.

Qui plus est, les totaux susmentionnés ne prennent pas en compte d'autres dépenses militaires telles que le coût des manoeuvres et celui de la construction d'installations. D'après le mouvement *Policy Alternatives for the Caribbean and Central America* (PACCA), qui est une association américaine d'universitaires et de spécialistes chargés d'élaborer des politiques, le gouvernement Reagan a, vers le milieu des années 1980, dépensé en tout 9,5 milliards de dollars chaque année au chapitre des programmes d'aide militaire et de sécurité, en Amérique centrale et dans les Antilles.

La majeure partie de l'aide américaine consentie aux fins de la sécurité est allée au Salvador (en tout, 1 535,3 millions de dollars provenant de l'ESF et du MAP, entre 1981 et 1986). Pendant la même période, le Honduras a reçu 252,4 millions qui provenaient du MAP, mais ce chiffre n'inclut pas ce qu'il en a coûté aux États-Unis pour y aménager l'infrastructure militaire ou y mener des manoeuvres. Au moins neuf pistes d'atterrissage pour avions de combat ont été construites ou améliorées, deux stations de radar ont été installées, et plus de 40 000 soldats américains ont séjourné dans le pays depuis 1983 dans le cadre d'une série d'exercises navals, terrestres et aériens. De 1982 à 1986, le Costa-Rica a reçu du MAP 28,9 millions de dollars en aide financière, ce qui contraste de façon frappante avec le million de dollars dont il avait bénéficié en tout au cours des deux décennies précédentes. Le Guatemala a mené une campagne militaire relativement réussie contre quatre guérillas et il a augmenté les effectifs de ses forces armées sans recevoir grand-chose du MAP. Entre-temps, le Nicaragua a touché entre 500 millions et un milliard de dollars en aide militaire consentie par le bloc soviétique.

On a estimé que le coût de la guerre (destruction de l'infrastructure, perte des récoltes, fuite des capitaux, coût que représente l'utilisation des ressources et du personnel à des fins militaires plutôt que civiles, exode des talents à cause de l'émigration, et perte de productivité par suite du déplacement des populations) atteint plusieurs dizaines de milliards. On pense que l'hémorragie de capitaux a atteint neuf milliards de dollars au cours des dix dernières années. Pire encore, la

guerre est survenue en même temps que la plus grave dépression économique à se produire depuis les années 1930. La demande et les prix des exportations étant fortement en baisse, plus du tiers de la main-d'oeuvre de la région était au chômage en 1986, d'après le Secrétariat de l'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). La valeur du commerce intra-régional était en 1985 deux fois moins élevée qu'en 1980. La dette extérieure des pays de la région (20 577 millions de dollars) équivalait au double de leurs produits intérieurs bruts en 1986, c'est-à-dire à 778,70 $ par habitant, somme qui dépasse de 72 p. 100 le revenu moyen en Amérique centrale.[3] Selon la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Antilles (CEPALA), le produit national par habitant a fléchi en 1986 pour la huitième année consécutive dans la région, ce qui représente une contraction de 28 p. 100 par rapport à 1978.

Cette crise dramatique et le fléchissement de la qualité de vie qui en a résulté ont touché les populations déjà affligées par la pauvreté et les sociétés caractérisées par des écarts extrêmes aux chapitres du revenu et de l'accès aux services de base. Selon la CEPALA, 41,8 p. 100 des Centraméricains (soit plus de 8,5 millions de personnes) ne pouvaient se nourrir convenablement aux environs de 1980. À peu près 4,2 millions d'autres personnes (21,9 p. 100) ne pouvaient s'offrir des choses aussi élémentaires qu'un logement acceptable et de l'eau potable. Ces deux groupes, c'est-à-dire les pauvres et les archipauvres, représentaient presque les deux tiers de la population de la région (24,8 p. 100 au Costa Rica, 68,1 p. 100 au Salvador, 71,1 p. 100 au Guatemala, 68,2 p. 100 au Honduras et 61,5 p. 100 au Nicaragua). C'est au Costa-Rica, où le gouvernement civil et les traditions démocratiques sont bien établis, que la répartition des revenus était la moins faussée: les habitants les plus riches (20 p. 100 de la population) recevaient 49 p. 100 du revenu national, tandis que les plus pauvres (50 p. 100) s'accommodaient de 21 p. 100 de ce dernier. Les chiffres correspondants au Salvador étaient les suivants: 66 p. 100 du revenu national allaient à un cinquième de la population, et 12 p. 100, aux démunis. Au Guatemala, les proportions étaient de 51,1 et de 17,8 p. 100, au Honduras, de 59,3 et de 17 p. 100, et au Nicaragua, de 58 et de 11 p. 100.

Les mouvements révolutionnaires qui se sont formés dans les années 1970 se sont acquis l'appui généralisé du peuple précisément parce qu'ils réclamaient une amélioration des conditions de vie des masses par des réformes axées sur la redistribution des richesses et par des programmes de développement qui viseraient expressément à aplanir les disparités socio-économiques, lesquelles s'étaient accentuées pendant les années antérieures de croissance rapide. La pauvreté était

[3] Les chiffres relatifs à la dette extérieure incluent les données propres à Panama.

particulièrement évidente dans les milieux ruraux, et c'est là que les mouvements d'insurrection ont pris racine.

La militarisation et la crise économique ont paralysé les réformes et les programmes de développement qui auraient permis d'améliorer les conditions de vie des masses et de s'attaquer ainsi aux causes fondamentales des conflits. Les mesure financières et l'embargo imposés par les États-Unis ont entraîné un déclin de la production au Nicaragua, tant aux fins de l'exportation que de la consommation nationale. Vu ces circonstances, les réformes agraires et autres que le gouvernement sandiniste avaient amorcées n'ont pu être menées à bien, de sorte que les progrès réalisés au cours des premières années de la révolution ont à toutes fins pratiques été annulés complètement. Par ailleurs, la guerre menée par les *contras* appuyés par les Américains a causé la mort d'environ 14 000 Nicaraguayens, tandis que 30 000 autres ont été blessés et quelque 250 000, déplacés. Au Salvador et au Guatemala, les militaires ont accru leur influence et ont ainsi empêché les gouvernements démocrates-chrétiens de José Napoléon Duarte et de Vinicio Cerezo, respectivement, de négocier avec les forces d'opposition armées et de mettre en oeuvre des réformes socio-économiques qui s'imposaient de toute urgence. Dans les deux pays, le développement rural et la redistribution des terres on cédé le pas aux objectifs militaires de lutte contre les groupes insurrectionnels.

La militarisation, la guerre et la crise économique ont grandement limité, pour ne pas dire renversé, les progrès faits vers la démocratie, l'autonomie et un plus grand respect des droits de la personne.

D'après l'Institut catholique des relations internationales (Londres, Angleterre), entre 50 000 et 75 000 personnes sont mortes ou ont disparu pendant la campagne anti-insurrectionnelle que l'armée guatémaltèque a menée de 1981 à 1984; environ 440 villages indiens ont été détruits, et quelque 150 000 personnes ont sans doute fui au Mexique et dans d'autres pays. À peu près un million de personnes sur une population totale de 8,3 millions ont dû quitter leur foyer.

Au Salvador, si l'on en croit *l'Americas Watch Committee* (Washington et New York), au moins 38 000 des quelque 50 000 personnes tuées pendant la guerre entre le début de 1980 et le milieu de 1985 étaient des civils non combattants qui ont dans bien des cas été torturés par les escouades de la mort et les forces de sécurité gouvernementales, ou qui ont été massacrés pendant des raids de l'armée et des bombardements menés indistinctement dans les zones dominées par les guérilleros ou dans des secteurs contestés. Selon les estimations de la *World Refugee Survey*, un demi-million de Salvadoréens sur un total de cinq millions ont été déplacés, plus de 245 000 ont fui dans des pays voisins, tandis que 50 000 autres se sont

sauvés aux États-Unis. Les pays d'accueil, le Costa-Rica et le Honduras en particulier, n'ont pas les ressources voulues pour répondre aux besoins des réfugiés.

Au Nicaragua, un état d'urgence imposé à cause de la guerre livrée par les *contras* a entraîné une restriction des libertés civiles, y compris la liberté de presse; on a signalé des cas de détention arbitraire, et l'on a confirmé de sérieuses violations des droits de la personne. Cependant, les escouades de la mort n'ont pas poursuivi leurs activités au Nicaragua, contrairement à ce qui s'est passé au Salvador et au Guatemala (où elles interviennent toutefois moins souvent depuis l'établissement officiel d'un gouvernement civil). Qui plus est, le gouvernement sandiniste a aboli la peine de mort, et les officiers militaires ayant été reconnus coupables d'avoir violé les droits de la personne ont écopé de sentences exemplaires.

La région dépend encore plus qu'auparavant du financement extérieur. Le Salvador, par exemple, recevait environ deux millions de dollars par jour des États-Unis en 1986. La majeure partie de cet argent a servi à financer la poursuite de la guerre, mais les fonds ont également permis de payer la plupart des frais administratifs du gouvernement et de maintenir le secteur privé à flot. Le Costa-Rica et le Honduras dépendent beaucoup eux aussi de programmes d'aide américains; quant à lui, le Honduras doit en outre compter avec la présence sur son territoire des plus importantes bases *contras*. Entre-temps, le Nicaragua est devenu de plus en plus assujetti au bloc soviétique, à mesure que les effets de l'embargo commercial et financier imposé par les États-Unis se sont faits sentir.

Aux yeux du groupe de Contadora, la dépendence économico-militaire des pays centraméricains constitue l'obstacle central au processus de paix. C'est pourquoi les projets de traité n'abordent pas isolément les aspects militaires du conflit: ils portent aussi sur la nécessité d'instaurer la coopération dans la région et de résoudre les problèmes socio-économiques dans le cadre d'une démarche globale qui visera à rétablir pour de bon la paix et la sécurité en Amérique centrale. Abondant dans le sens de l'analyse produite par le groupe de Contadora, les participants à la Table ronde ont demandé que des tierces parties et des groupes multilatéraux prennent diverses initiatives pour donner aux pays centraméricains plus de latitudes de sorte qu'ils puissent faire avancer les négociations, appliquer les accords et progresser sur la voie de la démocratie politique et de l'équité sociale.

3. La politique canadienne

Avant la réunion des chefs d'État centraméricains au Guatemala, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (SEAE), M. Joe Clark, a

publiquement fait savoir que le Canada était en faveur des efforts de paix déployés dans la région. Peu après la signature de l'accord du 7 août, le SEAE a exprimé son assentiment et annoncé que notre pays était disposé à aider les parties à le mettre en oeuvre en fournissant des conseils techniques sur les mesures de vérification et de contrôle. Quelques jours plus tard, deux représentants du Canada se sont rendus dans la région pour communiquer l'offre directement à chacun des gouvernements et pour discuter avec eux des autres mesures que notre pays pourrait prendre. Par la suite, des dignitaires canadiens ont consulté plusieurs gouvernements européens, y compris celui de l'URSS, au sujet du processus de paix en général et de l'accord de Guatemala.

À la fin de septembre, à l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations-Unies, M. Clark a confirmé la volonté du Canada de contribuer au processus de paix: "C'est aux parties au conflit qu'il appartient de régler les différends, mais le Canada est prêt à contribuer au processus de toutes les manières directes et pratiques étant à sa portée." Il a par ailleurs réitéré l'interprétation de notre pays quant aux causes du conflit et aux solutions à y apporter:

> Nous avons déjà dit que la cause fondamentale de la crise centraméricaine est la pauvreté, et non les idéologies, qu'il faut essentiellement favoriser le développement, et non intensifier l'activité militaire, et que l'intervention de puisssances extérieures ne fera qu'aggraver les tensions.

Les démarches diplomatiques effectuées à l'occasion de la signature de l'accord et l'appui "direct et pratique" offert par le SEAE confirment un renforcement de la politique établie du Canada envers l'Amérique centrale. Tout comme le groupe de Contadora, notre pays a toujours soutenu que les causes de la crise étaient d'ordre social, économique et politique. Par exemple, devant l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1985, le Canada a fait la déclaration suivante: "À nos yeux, le chaos existant en Amérique centrale est d'abord et avant tout attribuable à l'injustice sociale et économique ainsi qu'aux frustrations éprouvées par le peuple face à l'incapacité des gouvernements d'instituer des réformes susceptibles de lui permettre de satisfaire à ses besoins primaires."

Le gouvernement s'est aussi déclaré à maintes reprises en faveur du dialogue et de la réconciliation et contre la militarisation. Il reconnaît les intérêts légitimes des États-Unis en matière de sécurité, mais il est opposé à l'intervention de tierces parties dans le conflit et à l'apport d'aide militaire extérieure aux forces rebelles. Dans une allocution qu'il a prononcée devant l'*Inter-American Press Association* en septembre 1986, le premier ministre Mulroney a fait savoir que "le Canada désapprouvait tout pays qui fournissait des armes à l'une ou l'autre des

factions de la région . . . peu importe de quel pays il s'agissait et quels qu'y fussent ses intérêts légitimes". Il a par ailleurs ajouté qu'aux yeux du Canada, le processus de Contadora demeurait "le meilleur instrument de réconciliation". C'est pourquoi notre pays a voté pour la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU qui demandait aux États-Unis de se plier à la décision rendue en juin 1986 par la CIJ au sujet de l'interruption de l'aide consentie aux *contras*. Qui plus est, le Canada a estimé que le renforcement militaire opéré par le Nicaragua était d'ordre défensif et non pas nécessairement l'expression d'ambitions expansionnistes.

Fidèle à l'idée que le processus de Contadora constitue la formule la plus prometteuse pour restaurer la paix en Amérique centrale, Ottawa l'a toujours appuyé. Les représentants canadiens ont par ailleurs fourni des conseils techniques sur les dispositions qui, dans les projets de traité préparés par le groupe de Contadora, concernaient la sécurité et la surveillance. En outre, le Canada a soutenu directement les efforts partiels de paix en assistant aux négociations entre le gouvernement nicaraguayen et MISURASATA[4] en 1985, puis en 1986, en offrant une aide technique pour la constitution de la Commission mixte nicaraguayo-costa-ricienne, dont la mise sur pied avait été proposée. Le gouvernement canadien s'est aussi dit en faveur du plan de paix formulé par le président Arias du Costa Rica.

Les efforts de paix que le gouvernement déploie officiellement ne se limitent pas au plan diplomatique. M. Clark ayant déclaré que la pauvreté, et non les idéologies, est la cause première de la crise centraméricaine, le Canada a augmenté dans les années 1980 la part de son budget qu'il consacre à l'aide au développement destinée à l'Amérique centrale et à l'Amérique du Sud. Ainsi, entre 1980-1981 et 1985-1986, la part de l'aide canadienne officielle accordée à l'Amérique latine est passée de 8,97 à 14,26 p. 100 du total. Cependant, l'Amérique centrale a dû se contenter d'au plus 2 p. 100 de l'ensemble des budgets réservés à l'aide au développement. Entre 1981 et 1986, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a en fait fourni 87,5 millions de dollars canadiens pour la réalisation de projets par les gouvernements de la région, tandis qu'elle a attribué en tout 144,9 millions à l'ensemble des projets bilatéraux de développement (y compris ceux qu'ont menés les ONG). Le Canada joue par ailleurs un rôle important dans les institutions financières internationales réalisant des programmes en Amérique centrale. Au sein de la Banque interaméricaine de développement, les administrateurs canadiens ont fait valoir que des critères techniques devaient demeurer les principaux jalons à employer pour évaluer les projets.

---

[4] MISURASATA représentait le peuple miskito qui s'opposait alors au gouvernement sandiniste.

L'importance qu'il faudrait accorder aux droits de la personne dans les programmes d'aide au développement est devenue un aspect primordial des débats sur la politique étrangère du Canada. L'ACDI soutient que ces programmes devraient prendre les droits de la personne en considération, sans toutefois en faire un élément déterminant. Par conséquent, tout en continuant à exprimer son inquiétude au sujet de violations flagrantes des droits de la personne au Salvador, le Canada a recommencé en 1985 à fournir une aide officielle à ce pays, après l'avoir interrompue en 1980 par suite de sérieuses violations des droits de la personne et parce que la sécurité des Canadiens et Canadiennes là-bas suscitait des craintes. De même, les représentants canadiens se sont dits préoccupés face aux violations des droits civils et politiques au Nicaragua; malgré tout, c'est ce pays qui se classe au deuxième rang en importance pour ce qui est de l'aide accordée par l'ACDI à l'Amérique centrale depuis 1981. Le Honduras est désigné comme étant un "pays clef" dans les programmes de l'ACDI et il est, en tant que tel, le plus grand bénéficiaire de l'aide canadienne fournie dans la région. Le Costa-Rica a lui aussi reçu une aide considérable.

En ce qui concerne les réfugiés centraméricains, le gouvernement canadien a élaboré des programmes pour faire face à la crise. De 1982 à 1986, environ 3 000 réfugiés (venant surtout du Salvador et du Guatemala) ont été admis au Canada chaque année en vertu de programmes spéciaux. Notre pays a par ailleurs versé des sommes généreuses au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à l'égard de leurs programmes visant l'Amérique centrale. Récemment, à cause de changements apportés aux lois américaines sur l'immigration, des milliers de réfugiés n'y possédant pas les sanctions voulues pour demeurer aux États-Unis ont été menacés de déportation, ce qui a déclenché, de la fin de 1986 au début de 1987, une avalanche de demandes émanant de réfugiés qui cherchaient à immigrer au Canada. Ottawa a réagi en modifiant sa politique à l'égard des réfugiés et en proposant de changer ses lois en la matière. Pareille intervention a suscité de vives controverses. Des groupes à caractère religieux et d'autres ONG craignent que les changements envisagés limitent l'accès du pays, notamment aux Centraméricains arrivant des États-Unis.

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec tous les États d'Amérique centrale, mais il n'a qu'un ambassadeur dans la région, à San José au Costa-Rica. Fidèle à ses objectifs d'austérité financière, le gouvernement a récemment modifié le statut de sa mission au Guatemala où il n'y a plus qu'un chargé d'affaires, et il a tenu tête aux ONG canadiens qui auraient souhaité le voir ouvrir au Nicaragua une mission qui y aurait surveillé l'évolution de la conjoncture.

Les échanges commerciaux du Canada avec l'Amérique centrale demeurent faibles. En fait, la proportion des exportations canadiennes destinées à l'Amérique latine prise dans son ensemble a diminué au cours des dernières années, passant de 5,09 en 1980 à 2,77 p. 100 du total en 1986. Cette baisse a été attribuée au fait que la région a été de moins en moins en mesure d'importer à cause de la crise économique et de la dette extérieure croissante des divers pays. (En fait, c'est l'énormité de cette dernière qui lie le plus directement les économies canadienne et latino-américaine: en tout, les pays d'Amérique latine devaient aux principales banques canadiennes plus de 27 milliards de dollars (CAN) en 1986.)

Contrairement aux États-Unis, le Canada a maintenu ses relations commerciales et diplomatiques avec Cuba, son quatrième partenaire en importance en Amérique latine, après le Brésil, le Mexique et le Venezuela. De même, Ottawa ne s'est pas opposé à la réinstallation à Toronto depuis Miami du bureau de l'attaché commercial du Nicaragua, après que les États-Unis eurent imposé leur embargo contre ce pays en 1985.

Bien que la politique du Canada relative à la surveillance des exportations décourage la vente de matériel et de technologies militaires à des pays en guerre ou sur le point de l'être, les audiences de l'*Irangate* ont révélé qu'un négociant canadien avait fourni des biens militaires aux *contras*. Devant une telle réalité, beaucoup ont réclamé la révision et une application plus rigoureuse de la politique en question.

Le Canada n'est pas membre à part entière de l'OEA et il n'a pas signé le Traité interaméricain d'assistance réciproque, mais il bénéficie du statut permanent d'observateur au sein de l'OEA et aux réunions de la Conférence des armées américaines.

La politique canadienne à l'égard de l'Amérique centrale a évolué à mesure que l'opinion publique s'est intéressée de plus en plus aux débats sur la politique étrangère en général, et plus particulièrement à ceux qui concernaient la meilleure façon de réagir à la crise sévissant dans cette partie du monde. Les églises ont grandement contribué à informer la population et elles se sont souciées de stimuler le débat public sur ces questions, tout comme l'ont fait les syndicats et les nombreux organismes non gouvernementaux menant des projets en Amérique centrale. Par exemple, la campagne *Tools for Peace* a permis de recueillir chaque année jusqu'à deux millions de dollars canadiens pour envoyer des fournitures médicales et techniques au Nicaragua.

En fait, la situation de l'Amérique centrale est devenue aux yeux du public canadien une des dimensions primordiales de la politique

étrangère de notre pays. Un sondage Gallup effectué pendant l'été 1984 a révélé que deux Canadiens sur trois désapprouvaient la politique des États-Unis dans la région. Le sondage Decima réalisé un an plus tard à la demande du gouvernement a montré que le public canadien accordait une extrême importance à la crise centraméricaine. Un sondage effectué pour le compte du gouvernement en avril 1987 a révélé que plus des deux tiers des Canadiens étaient d'avis que notre pays devait adopter une politique étrangère plus indépendante de celle des États-Unis.

Dès 1981-1982, les membres du Sous-comité parlementaire des relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles avaient été surpris de l'intérêt manifesté à l'égard de leurs délibérations par les collectivités du pays. Dans son rapport final, le Sous-comité a recommandé que la politique étrangère du Canada accorde une importance prépondérante à l'Amérique centrale. Quatre ans plus tard, soit en 1986, le Comité mixte du Sénat et la Chambre des communes a fait observer dans son rapport sur les relations extérieures du Canada, qu'il avait reçu plus de mémoires sur l'Amérique centrale que sur n'importe quelle autre question. Tout cela donne à penser que l'opinion canadienne continuera de préconiser une intervention active et indépendante de la part de notre pays dans le dossier centraméricain.

4. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance

Les pays centraméricains et des parties extérieures à la région ont manifesté en 1986-1987 un intérêt croissant pour des mesures transitoires propres à favoriser une désescalade des conflits, quand le processus de Contadora a donné l'impression d'avoir abouti à une impasse. On avait déjà tenté d'appliquer de telles mesures. Le gouvernement du Salvador et l'opposition armée avaient proposé d'instaurer un dialogue et d'"humaniser" la guerre sans issue qu'ils se livraient. Le Costa-Rica et le Nicaragua avaient conclu en 1986 un accord sur l'établissement d'un mécanisme de surveillance des frontières, mais il n'a pas été mis en oeuvre. Par ailleurs, les forces armées du Honduras et du Nicaragua avaient échangé de l'information pour éviter une escalade accidentelle du conflit qui les opposait, et elles avaient de part et d'autre restreint l'acquisition d'armes offensives.

On a désigné ces mesures comme étant des mesures propres à accroître la confiance (MPAC), car elles visaient notamment à instaurer une plus grande confiance entre des parties adverses. Cette application de l'expression au sens large ne correspond pas à l'usage qu'on en fait dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), contexte où elle a été employée pour la première fois et où les MPAC sont définies de façon restrictive puisqu'elles se rapportent à des "applications militaires bien particulières". Relativement aux conflits

sévissant dans le tiers-monde, le concept des MPAC a une portée plus large, car il désigne tout ce qui peut accroître les communications entre des adversaires potentiels. C'est pourquoi on s'en est servi pour décrire toute sortes de relations diplomatiques, sociales, culturelles et même sportives.[5]

Dans le contexte européen, on entend par MPAC toute mesure dont l'objet est expressément de réduire la probabilité d'un affrontement armé par suite d'une mauvaise perception des actions ou des motifs de l'adversaire. Si l'on s'en tient à ce sens étroit, les MPAC incluent les mesures portant sur l'information et les communications, par exemple la publication de données militaires, l'établissement de lignes directes à employer en cas d'urgence, et la notification d'exercices et de mouvements de troupes; des mesures restrictives telles que celles portant sur l'inspection de secteurs à caractère secret par des groupes mixtes ou des tierces parties, l'interdiction de tout acte de harcèlement, et l'imposition de limites quant au déploiement de troupes et de systèmes d'armes; et des mesures déclaratoires telles que les garanties par lesquelles chaque partie s'engage à ne pas recourir la première à la force.

Bien que tous ces éléments puissent contribuer à restaurer la paix en Amérique centrale, les discussions sur le règlement des conflits dans la région ont porté sur une gamme beaucoup vaste de mesures qui favoriseraient une désescalade de la guerre avant la signature d'un accord de paix complet. L'Énoncé des objectifs de septembre 1983, qui exhortait les gouvernements centraméricains à "promouvoir la détente" et à s'abstenir de "toute action susceptible de miner la confiance", supposait déjà une perception élargie du sens de l'expression dans le contexte du processus de Contadora. Dans le chapitre sur les affaires politiques, le projet de traité ébauché en septembre 1984 parlait des mesures à prendre pour renforcer la "détente et la confiance dans la région". Dans cette partie du document, les signataires s'engageaient à promouvoir la confiance mutuelle par tous les moyens à leur disposition et à éviter toute action risquant de nuire à la paix et à la sécurité dans la région. Au nombre des mesures propres à accroître la confiance, on citait notamment l'établissement de relations sur les plans de l'éducation, des sciences et de la culture, tandis que les déclarations hostiles et la propagande figuraient parmi ce qui risquait de la réduire. Les mesures propres à accroître la confiance, au sens plus strict de l'expression, sont abordées dans le chapitre sur la sécurité; elles concernent notamment les manoeuvres militaires, la limitation des armements, les bases et les conseillers militaires

[5] Jack Child, "A Confidence-building Approach to Resolving Central American Conflicts", dans Jack Child (sous la dir. de), *Conflict in Central America: Approaches to Peace and Security*, (Londres: *C. Hurst and Company*), 1986, p. 157.

étrangers, le soutien accordé aux forces rebelles, et les communications sur les questions de sécurité.

Ainsi, les intervenants dans le processus de Contadora ont employé l'expression *mesures propres à accroître la confiance* pour désigner toute une gamme d'initiatives susceptibles d'éliminer la méfiance entre les États. Outre les mesures déjà mentionnées, on peut citer ici les suivantes: la reprise du dialogue ou des négociations entre des forces rivales, soit directement, soit pas l'entremise d'un médiateur; les gestes de bonne volonté, par exemple la suspension des poursuites judiciaires intentées par un État contre un autre; le renforcement de la coopération fonctionnelle entre pays (dans les domaines économique, infrastructurel et social); la création de tribunes pour favoriser la coopération politique régionale; l'établissement de cessez-le-feu, le maintien et l'observation de la paix, la limitation des armements et le désarmement.

Les participants à la Table ronde ont examiné toute ces options, mais ils ne se sont pas contentés de discuter des MPAC de la façon dont on les comprend dans le contexte euroéen. Comme des puissances extra-régionales sont parties aux conflits sévissant en Amérique centrale, les participants se sont aussi penchés sur les MPAC les concernant et intéressant également l'ensemble de la collectivité internationale.

II.

COMPTE RENDU SUR LA TABLE RONDE

L'Amérique latine n'a pas besoin de jeux de guerre en Amérique centrale. Ce qu'il lui faut, ce sont des initiatives qui favorisent le co-développement dans un monde interdépendant.

Carlos Fuentes[1]

1. Première séance. Les perspectives de paix actuelles et futures en Amérique centrale.

Contexte

Malgré quatre ans d'efforts, le processus de Contadora n'a pas abouti à la ratification d'un accord de paix en Amérique centrale. Il a néanmoins permis un certain progrès et récemment, il a reçu un appui non équivoque de la part du Secrétaire général de l'ONU et de celui de l'OEA. Par ailleurs, d'autres démarches, telles que celle du président du Costa-Rica, se sont également inscrites dans le cadre du processus de Contadora.

DISCUSSION

Des intérêts communs aux pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud

Les intérêts des divers pays centraméricains convergent à bien des égards. Les participants de la région et d'autres parties du monde ont exprimé la même volonté de faire avancer le processus de paix. En progressant vers l'instauration de la paix, on créerait les conditions nécessaires pour régler l'énorme problème des réfugiés, consolider la démocratie et le respect des droits de la personne, et faire reculer la militarisation qui absorbe des ressources dont les gouvernements ont besoin pour résoudre les problèmes fondamentaux du sous-développement et de l'inéquité sociale. Un participant centraméricain a d'ailleurs fait observer que "c'est surtout à la pauvreté et à l'injustice sociale qu'il faut faire la guerre dans la région". De même, tous les pays d'Amérique centrale se doivent d'accéder à une autonomie plus grande à l'intérieur du système international et ils s'entendent tous sur les principes essentiels de l'auto-détermination et de la non-intervention.

Toute l'Amérique latine partage ces points de vue. C'est pourquoi la promotion de la paix en Amérique centrale ne doit pas être la

[1] Carlos Fuentes, *Latin America at War with the Past*, p. 18.

préoccupation exclusive des pays de cette région. "Comme les conflits sévissant dans cette partie du monde nous touchent tous," a déclaré un participant latino-américain, "c'est notre droit d'y travailler en faveur de la paix, mais c'est aussi une responsabilité qui nous incombe."

Le processus de Contadora et le soutien international qu'il s'est acquis

Le processus de Contadora traduit les préoccupations de l'Amérique latine. Le projet de traité de juin 1986 n'est peut-être pas parfait, et le processus suscitera sans doute de nombreux problèmes. Malgré tout, les vingt et un points de la proposition originale de Contadora ont pris en considération tous les intérêts des pays centraméricains, dans le contexte du droit international. "Il s'agit d'un modèle d'accord international, car non seulement il vise à instaurer un cessez-le-feu, mais encore il s'attaque aux problèmes fondamentaux de l'Amérique centrale." D'abord et avant tout, le processus de Contadora est une initiative d'origine proprement régionale qui a été bien reçue par la collectivité internationale. Il a comblé un vide diplomatique, empêché une "guerre généralisée" dans la région et "rendu plus risquée sur les plans économique et politique une intervention militaire directe par les États-Unis". Le processus témoigne d'une opiniâtreté remarquable et il a acquis son propre dynamisme et ses propres lettres de créance. Le succès de Contadora a été limité, mais il a "créé l'habitude du dialogue", ce qui est en soi un résultat digne de mention.

Plusieurs participants ont signalé diverses initiatives et politiques allant dans le même sens que le processus de Contadora.

Bien que le gouvernement guatémaltèque ne soit pas neutre sur le plan idéologique, étant donné qu'il "épouse les valeurs occidentales", il s'est cantonné dans une "neutralité active" face aux conflits militaires de la région. Le président Vinicio Cerezo a donc pris un certain nombre de mesures politiques et diplomatiques pour promouvoir le dialogue. Après avoir été élu, il s'est rendu en visite dans les autres pays centraméricains et il est demeuré "en bons termes" avec tous. Le respect du droit international, la coexistence pacifique et la souveraineté, ainsi qu'une attitude positive à l'égard des efforts des groupes de Contadora et de Lima font partie intégrante de la politique étrangère du Guatemala. Plus précisément, ce dernier pays a adhéré aux propositions formulées en septembre 1983 par le groupe de Contadora, il a facilité le dialogue qui a débouché sur une solution négociée au sommet d'Esquipulas, il s'est dit en faveur de la mise sur pied d'un parlement centraméricain, et il a accueilli les délégués à la troisième réunion qu'ont tenue les pays d'Amérique centrale et la Communauté économique européenne (CEE).

En 1982, le Honduras a présenté un plan de paix dont de nombreux éléments ont été intégrés au document déposé en septembre 1983 par le groupe de Contadora. Le Nicaragua a accepté le premier projet de traité proposé par ce groupe un an plus tard (tout comme, d'ailleurs, le troisième projet présenté en juin 1986). Le Nicaragua et le Costa-Rica ont conclu un accord bilatéral pour régler leurs différends frontaliers. En février 1987, le président Oscar Arias du Costa-Rica a formulé un plan de paix qui est venu compléter les efforts de Contadora; on peut y voir un pas de plus vers la conclusion d'un traité de paix, ou encore une initiative menée en même temps que les négociations de Contadora.

Le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) et celui des Nations-Unies (ONU) se sont tous deux rendus dans la région en janvier 1987 pour stimuler le processus de paix amorcé par le groupe de Contadora en 1983. Les conférences qu'ont tenues les pays centraméricains et la CEE avaient le même objectif. Outre qu'il a fourni un soutien diplomatique, le Canada a à quatre reprises prodigué aux pays de Contadora des conseils techniques détaillés sur les mécanismes de surveillance et de vérification, et il s'est dit disposé à le faire aussi dans l'avenir. Évoquant le travail accompli par le Canada, un participant centraméricain a félicité notre pays des "efforts qu'il déployait pour promouvoir la paix, la démocratie, la liberté et le développement économique" dans la région.

Les obstacles à la paix découlant du conflit opposant les États-Unis et le Nicaragua

En dépit de toutes ces démarches faites par les pays de la région et malgré tout l'appui international dont le groupe de Contadora a bénéficié, un traité de paix est tout aussi impalpable aujourd'hui qu'il l'était quand le processus de Contadora a commencé. En fait, la situation s'est détériorée, la militarisation s'intensifiant encore tandis qu'ont lieu les manoeuvres militaires les plus vastes qui se soient tenues jusqu'ici. Bien qu'on ait fait valoir que les pays centraméricains doivent afficher une plus grande volonté politique d'en arriver à un accord de paix (c'est à eux, et à eux seuls, qu'il incombe de faire du processus de Contadora une initiative viable), la plupart des participants ont convenu que la politique étrangère des États-Unis constituait le principal obstacle à une solution négociée des conflits déchirant la région. L'antagonisme opposant Washington et Managua est au coeur de la crise. Les États-Unis livrent une guerre qui viole le droit international et la Charte des Nations-Unies, laquelle énonce les principes de l'auto-détermination, de l'intégrité territoriale, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends. "Les manoeuvres militaires, le financement des *contras* et les actes d'intimidation accomplis par les États-Unis n'aident en rien le processus de paix." Il faudrait essayer d'amorcer des négociations avec les Américains pour

les amener à adopter l'esprit de Contadora. "La viabilité de tout le processus dépend de la politique étrangère de Washington."

Un orateur latino-américain a donné à entendre que, pour sortir de l'impasse actuelle, il faut trouver des moyens de ranimer les pourparlers de Manzanillo entre les États-Unis et le Nicaragua. "La volonté de ce faire existe dans un camp. Comment la faire naître dans l'autre?"

Un délégué américain s'est élevé contre le fait que la discussion manquait d'équilibre dans la mesure où elle désignait "la politique étrangère américaine comme étant la source du problème". Les États-Unis, a-t-il soutenu, veulent régler la crise par la négociation et instaurer la paix. C'est ce dont témoignent les fréquents voyages que M. Philip Habib a effectués dans la région (six depuis septembre 1986)[2]. Le même délégué a poursuivi en affirmant qu'il manquait un élément dans le processus de Contadora, à savoir qu'il ne reconnaît pas l'existence d'une guerre civile au Nicaragua. Les États-Unis soutiennent l'un des deux camps parce que les Sandinistes ne respectent pas les objectifs originaux de la Révolution de 1979. Les 600 millions de dollars que le Nicaragua a reçus de l'URSS en aide militaire, par exemple, ont miné le principe du non-alignement. "Pourquoi parler du financement accordé par les États-Unis aux *contras*? Au départ, nous leur avons versé 27 millions pour qu'ils s'achètent des sparadraps et des couvertures, mais cela n'a pas été suffisant pour contrer l'aide militaire soviétique." De plus, les États-Unis sont préoccupés par la négligence des Sandinistes face aux engagements pris envers l'OEA au sujet de la démocratie représentative et du respect des droits de la personne.

En ce qui concerne le groupe de Contadora, les États-Unis ont épousé le point de vue d'un "éminent Nicaraguayen" selon qui il s'agit "d'un vieil homme mort que personne ne s'est soucié d'enterrer". Pendant le récent débat qui a eu lieu au Congrès sur l'interruption de l'aide accordée aux *contras*, "les deux camps . . . ont parlé du plan Arias, qui préconise un dialogue entre les gouvernements et les oppositions nationales, mais personne n'a évoqué le processus de Contadora. Ce dernier n'a plus aucun mordant. Comment fera-t-on pour vérifier si les propositions en sont respectées?" En fin de compte, l'aide aux *contras* a été maintenue. Le problème tient du fait que les Sandinistes ne reconnaissent pas l'Opposition unie du Nicaragua (OUN). Ils "doivent communiquer avec cette dernière. Le président Duarte a, au Salvador, fait des concessions au FMLN. Il a tout fait pour amorcer un dialogue avec l'Opposition. Le Nicaragua devrait faire de même avec l'OUN . . . Les États-Unis ne sont pas des monstres qui imposent la guerre aux pauvres

[2] M. Philip Habib, envoyé spécial du président Reagan en Amérique centrale, a démissioné le 14 août 1987, parce que Washington aurait rejeté son rapport dans lequel il recommandait au gouvernement américain d'appuyer l'accord de paix signé le 7 août à Guatemala.

Sandinistes." Le Nicaragua, d'insister les Américains doit aussi réduire la taille de ses forces militaires pour rétablir l'équilibre dans la région, et il doit aussi couper ses liens militaires avec Cuba et l'Union soviétique. La présence de cette dernière constitue une menace pour le Honduras et surtout pour le Costa-Rica qui n'a pas d'armée. Il faut dire, enfin, que les Sandinistes "appliquent une norme ambivalente", en effet, ils condamnent le soutien que les États-Unis accordent aux *contras*, mais ils oublient que d'autres pays, dont le Costa-Rica, les ont aidés à réaliser la Révolution de 1979.

Divers participants ont mis cette position en doute. Un Canadien a affirmé que "le groupe de Contadora n'était pas mort, mais qu'au contraire, il était bien vivant et avait un rôle à jouer". Il est de plus en plus évident que la politique d'aide aux *contras* ne recèle pas les éléments de la solution. "On reconnaît de plus en plus (à contrecoeur ou autrement) qu'il faut accepter le gouvernement sandiniste."

Un autre participant américain a ajouté sa voix à celles des délateurs de la politique reaganienne. L'essentiel de la question, a-t-il fait valoir, est très simple; le processus de Contadora n'aboutira à rien et le plan Arias ne réussira pas si le gouvernement Reagan ne modifie pas sa position. Tant qu'il refusera d'interrompre l'aide consentie aux *contras* dès la signature d'un accord éventuel et de mettre fin à la guerre par partie interposée qu'il mène contre le Nicaragua, même après la conclusion d'accords, aucun de ces derniers ne pourra vraiment être signé.

"Comment le Nicaragua peut-il s'engager à limiter ses propres capacités militaires sans que les États-Unis garantissent d'une façon ou d'une autre qu'ils mettront progressivement fin aux hostilités? De toute évidence, il ne peut ce faire et il ne le fera pas." Voilà principalement ce qui empêche le processus de Contadora de déboucher sur un accord et ce qui mènera le plan Arias à l'impasse. Ce dernier exhorte toutes les parties à cesser d'appuyer des guérillas dans d'autres pays. Comment le Nicaragua pourra-t-il le signer si les États-Unis persistent à aider les *contras* comme si de rien n'était? Cela créerait une "asymétrie flagrante qu'aucun pays digne de ce nom ne saurait accepter. Le Nicaragua rejetterait certainement de telles conditions si l'autre camp les lui proposait."

Pourquoi les États-Unis adoptent-ils une telle position? Parce qu'ils visent à renverser le gouvernement sandiniste. Aucune solution négociée qui permettra à ce dernier de rester au pouvoir ne les intéressera. Pour qu'une solution négociée et un règlement acceptable aux yeux de toutes les parties puissent jamais intervenir dans la région, il faudra absolument que les États-Unis modifient cette position.

Un participant latino-américain a pris la parole pour dire que la situation n'était pas uniquement la somme des conflits opposant les cinq pays centraméricains. Le gouvernement Reagan est également un intervenant; "ce sont les États-Unis qui ont orchestré la guerre". En décembre 1981, la CIA a versé 20 millions de dollars pour créer (financer, organiser et équiper) une armée *contra*. Dans ce contexte, peut-on dire qu'une guerre civile sévit au Nicaragua? Non. Les insurgés sont-ils maîtres d'une partie du territoire? Non. Bénéficient-ils d'une représentation sociale? Ont-ils été reconnus par la collectivité internationale? Non. Dépendent-ils d'un pays extérieur? Oui. En fait, le général Secord (à la retraite) a souligné cette réalité il y a deux ans lorsqu'il a dit qu'en cessant d'aider les *contras*, les États-Unis leur couperaient leur source vitale d'approvisionnement; pareille action entraînerait "la fin des *contras*". Cela ne signifie pas qu'il n'y aurait pas de conflit au Nicaragua sans les *contras*. Les révolutions provoquent des affrontements. Mais le pays pourrait "régler ces conflits dans le cadre d'un appareil juridique licite". Quant aux visites effectuées par M. Habib dans la région, il faut préciser qu'il ne s'est pas rendu au Nicaragua. L'orateur a conclu en laissant entendre que, si les États-Unis "tiennent tellement" à parler au nom des *contras*, des représentants de ces derniers devraient faire partie d'une délégation américaine. Quoi qu'il en soit, la question fondamentale demeure le respect du droit international.

Les participants à la Table ronde devraient aussi s'interroger sur "ce qui se passera après l'élimination des *contras*. D'après les discussions se tenant au Congrès, tout porte à croire que ces derniers se retrouveront sans argent en septembre . . . Voilà un signe encourageant", et il importe donc "que nous ne nous penchions pas tant sur le cas des *contras*, mais plutôt sur les moyens que les amis des États-Unis peuvent prendre pour les aider à revenir à une politique fondée sur la diplomatie et sur la non-violence, au Nicaragua en particulier". Un autre participant latino-américain a ajouté que "la fin de l'aide accordée aux *contras* devait correspondre à un changement de politique". Dans leurs diverses déclarations, les groupes de Contadora et de Lima ont toujours insisté sur la nécessité pour les parties de cesser d'appuyer les forces rebelles.

Démocratie et paix

Le lien fait entre les *contras* et la question de la démocratie au Nicaragua a constitué un des obstacles auxquels se sont heurtées les négociations dans le cadre du processus de Contadora. Plusieurs participants ont abordé ce point ainsi que des questions plus vastes se rapportant à la nature de la démocratie et au lien existant entre la paix et la démocratisation.

Il est curieux, a fait observer un intervenant latino-américain, que la crise centraméricaine ait supposément commencé en 1979, quand un nouveau gouvernement a pris le pouvoir au Nicaragua. "Tout allait pour le mieux quand ces dictateurs sanguinaires régnaient en maîtres avant la Révolution sandiniste." D'autres orateurs ont souligné que de nombreux crimes avaient été commis au nom de la démocratie. Bien que l'absence de démocratie représente une question fort importante, là "n'est pas la cause des conflits" en Amérique centrale. De toute façon, la démocratie est issue des traditions d'un pays et elle peut prendre diverses formes que les autres nations doivent respecter. Si par démocratie, on entend l'acceptation de nombreux points de vue dans un pays donné, la même interprétation vaut pour les relations entre les nations. "L'élément clef, c'est qu'aucun pays ne doit s'ingérer dans les affaires internes d'autres nations; (plus précisement), les États-Unis doivent s'abstenir d'intervenir directement ou indirectement (en Amérique centrale)." Le fait que la démocratisation se heurte à des obstacles "n'autorise personne à violer le droit international". Le recours aux pressions politiques ou militaires pour imposer un point de vue ne saurait constituer une solution valable dans la perspective du droit international. Qui plus est, "les pressions extérieures n'aident en rien, car elles nuisent à la démocratisation".

D'autres participants ont établi un lien entre la démocratie politique, d'une part, et les conditions et la dépendance socio-économiques, d'autre part. Un orateur latino-américain a fait l'éloge du type de démocratie dont il avait été témoin à la Chambre des communes du Canada, tandis qu'un autre s'est demandé s'il existe quelque part en Amérique centrale des démocraties s'apparentant à celles du Canada ou de la Suède. Est-il réaliste d'espérer voir des régimes semblables s'implanter sous peu dans cette partie du monde? Dans la région, un seul pays est-il en faute? En examinant les aspects politiques formels, oublie-t-on de prendre en compte les dimensions économiques et sociales? Un intervenant d'Amérique du Sud a attiré l'attention de l'auditoire sur la nécessité de créer un milieu impartial propice à l'évolution de la démocratie. Partout en Amérique latine, cela repose sur des facteurs internes et externes. À l'intérieur des pays, les parties intéressées doivent parvenir à un consensus et s'attaquer aux problèmes structuraux; par ailleurs, elles doivent s'affranchir de l'aide et de l'influence extérieures. Le Guatemala, a-t-on précisé, est un des pays où une intervention extérieure a stoppé l'évolution démocratique et sociale. "En 1954, les conditions internes nécessaires à la transformation existaient, mais pas les conditions externes." Aucun pays, a déclaré un autre orateur, n'a le droit de s'ingérer dans les affaires d'autres nations, même au nom de la démocratie. "La démocratie n'est pas exportable."

Quoi qu'il en soit, les rapports existant entre la paix, la démocratisation, la dépendance et la transformation sociale sont complexes. Il est possible de relever de nombreuses différences dans l'histoire et les politiques des pays centraméricains.

La démocratie est bien implantée au Costa-Rica, lequel agit actuellement comme chef de file pour faire progresser le dialogue grâce au plan Arias. En revanche, le Honduras ne le cède qu'à Haïti pour ce qui est de l'analphabétisme et du sous-développement en général. Pourtant, c'est lui qui a amorcé un processus de démocratisation en 1979 tandis que d'autres pays de la région glissaient de plus en plus dans la violence. Entre 1981 et 1985, deux gouvernements ont été élus, et une nouvelle constitution a été promulguée. Bien que la moitié de la population fût analphabète, 80 p. 100 des habitants ont voté, exprimant ainsi "leur rêve" de voir la démocratie devenir une institution. En dépit de la situation difficile où il se trouve, le Honduras a travaillé pour la paix et s'est beaucoup efforcé d'éviter un conflit avec le Nicaragua, même si l'accroissement des forces militaires de ce dernier l'inquiète. Le Guatemala a lui aussi pris le chemin de la démocratisation tout en poursuivant sa politique de "neutralité active". Les sondages révèlent que la population appuie les politiques étrangère et nationale du gouvernement Cerezo.

Tous les pays centraméricains ont besoin de la paix pour consolider ou préserver la démocratie. La militarisation dans la région fait échouer les initiatives de paix, tout comme la présence de "soldats étrangers". Il faut éviter de verser dans le romanesque quand on parle des combats historiques "livrés avec des machettes", a fait observer un participant, mais il convient de répéter ici "qu'aucune des armes utilisées en Amérique centrale aujourd'hui n'est fabriquée dans la région".

Propositions visant à renforcer les initiatives de paix

Il faut faire preuve de réalisme politique pour instaurer la paix et parvenir à la démilitarisation. Les pays centraméricains, tout comme le reste de l'Amérique latine ou le Canada, ne peuvent pas ne pas tenir compte de la présence américaine. "Il est peu réaliste du point de vue politique de penser que les États-Unis n'ont pas d'intérêts stratégiques dans la région et de croire aussi que le Nicaragua n'a pas le droit de choisir sa propre forme de gouvernement", ou encore de défendre son intégrité territoriale conformément à ce qu'autorise la Charte des Nations-Unies. Comment concilier tous ces intérêts divergents et sortir de l'impasse où le Nicaragua se trouve coincé avec d'autres pays? D'une part, il y a les intérêts historiques de la région centraméricaine et de l'Amérique du Sud et, d'autre part, les intérêts stratégiques des États-Unis, qui sont relativement différents des premiers. En outre, "des divergences culturelles influent sur la façon dont ces intérêts sont perçus

et dont on envisage le règlement des conflits". Les Latino-américains "doivent parvenir à l'indépendance économique et à l'auto-détermination".

Plusieurs participants venus de divers pays et régions ont affirmé qu'il fallait accroître l'aide au développement accordée à l'Amérique centrale. Pour que les programmes élaborés en ce sens réussissent, il importera que la collectivité internationale, y compris le Canada, prennent de solides engagements relativement à l'assistance technique, à la réalisation de projet nationaux et régionaux de développement et à la libéralisation des échanges. Pareils efforts combinés à des politiques nationales visant à stimuler le développement s'attaqueraient aux causes structurelles, économiques et sociales des conflits.

Un participant du Canada a souligné que, même si Ottawa offre une aide considérable à l'Amérique centrale, "c'est à peine si la région s'en ressent, tellement les problèmes y sont énormes; l'observation vaut d'ailleurs pour l'ensemble des programmes d'aide de tous les donateurs." Il ne faut certes pas perdre les besoins économiques de vue", mais la réalisation de la paix demeure le principal enjeu: "On ne pourra satisfaire convenablement à ces besoins sans un cadre de paix." D'autres participants ont abondé dans le même sens: "Il est urgent de résoudre les problèmes politiques pour parvenir à la paix", de façon à pouvoir ensuite s'attaquer aux causes économiques des conflits. Les capitaux fuient, et les investissements manquent, et l'on ne pourra contrer ni l'une ni l'autre tendance efficacement si l'on ne réussit pas à négocier un accord de paix; l'aide économique ne peut porter tous ses fruits si la militarisation persiste. Malgré tout, l'Amérique centrale a besoin d'aide de toute urgence, a déclaré un représentant de cette région qui, parlant au nom de son pays, a également remercié le Canada pour l'aide au développement accordée par ce dernier.

Selon divers représentants d'organismes non gouvernementaux, le Canada pourrait faire avancer le processus de paix non seulement en aidant la région davantage, mais aussi en "incitant les États-Unis" à modifier leur politique. Il devrait envisager d'ouvrir une ambassade à Managua et promouvoir la reprise des pourparlers de Manzanillo entre les États-Unis et le Nicaragua; en fait, il pourrait même offrir à ces deux pays de poursuivre leurs entretiens à Ottawa. Les Canadiens pensent que leur pays devrait jouer un rôle diplomatique plus actif; à l'occasion de la récente révision de la politique étrangère canadienne, plus de mémoires ont été présentés sur l'Amérique centrale que sur n'importe quelle autre partie du monde.

Un délégué latino-américain a évoqué la possibilité de renforcer les initiatives de paix en institutionnalisant le processus de Contadora. Les groupes de Contadora et de Lima pourraient-ils créer les mécanismes

nécessaires à un suivi plus soutenu? "Un ombudsman, par exemple, serait en mesure d'assurer une plus grande continuité et une liaison permanente." Un Canadien a repris cette idée et il a fait allusion aux propositions concernant "l'officialisation" d'une structure élaborée lors de la Table ronde en septembre 1985.

"Quand on essaie de mettre de bonnes idées en oeuvre, on se heurte souvent à une réalité difficile et à des intérêts variés", a déclaré un autre Canadien. Il a ajouté qu'un sentiment de pessimisme s'était installé au cours des derniers mois au sujet des chances de conclure une entente sur l'importance numérique des troupes, la démocratisation, la vérification et le reste. "La remarquable réunion qu'ont tenue les huit (ministres des Affaires étrangères des groupes de Contadora et de Lima) et les deux Secrétaires généraux (ONU et OEA) s'est terminée dans le découragement; la réunion a peu retenu l'attention des médias, mais elle a redonné de la vigueur au processus de paix, sans pour autant favoriser le mouvement vers la conclusion d'un accord de paix."

Un délégué latino-américain a convenu que les pays centraméricains avaient adopté "des positions extrêmement dures" pendant la réunion susmentionnée. Les participants se sont néanmoins entendus pour dire que l'initiative du président costa-ricien, M. Oscar Arias, et les plans visant à en favoriser la discussion par les chefs d'État centraméricains à Esquipulas en juin, avaient amené un changement important. Le plan Arias a vu le jour dans le contexte et "dans l'esprit de Contadora, et il a reçu la "bénédiction" des groupes de Contadora et de Lima à leur réunion de Buenos Aires".

Le plan Arias et le processus de Contadora

Un participant latino-américain a signalé que "c'était la première fois qu'une proposition formulée par un pays centraméricain ne mettait pas l'accent sur la nature du régime sandiniste". Aux termes des formules préconisées par le groupe de Contadora et M. Arias, les pourparlers entre Washington et Managua devraient surtout porter sur des questions de sécurité (la présence de l'URSS et du bloc communiste dans la région et l'intervention étrangère). Les deux gouvernements pourraient régler ces questions par la négociation, et des garanties vérifiables pourraient être offertes. Des accords multilatéraux et bilatéraux (notamment entre les États-Unis et le Nicaragua) s'imposent. Quant à la réconciliation nationale et à la démocratie, la principale différence entre l'Amérique latine et les États-Unis réside dans le fait que celle-ci n'est disposée à entériner aucune formule qui supposerait la vérification du processus interne au Nicaragua. Le groupe de Contadora a délibérément proposé divers moyens de vérification relativement à la sécurité et aux questions politiques. Les

droits de la personne et la démocratie importent au plus haut point, mais le groupe de Contadora refuse de sanctionner quelque mode d'intervention que ce soit dans les affaires internes des pays centraméricains. L'essentiel, a rappelé le même intervenant, "c'est que les États-Unis reconnaissent le régime sandiniste" et qu'ils voient en lui un interlocuteur avec lequel il est possible de négocier.

Tous ont convenu que le plan Arias et les événements qui ont suivi la présentation auront une influence déterminante, mais un participant a émis l'avis qu'il ne fallait pas s'attendre à des miracles. Après quatre ans et demi, y-a-t-il raison de croire que la prochaine réunion d'Esquipulas sera couronnée de succès? "Il est trop tôt pour espérer une percée. Il y a trop de ponts à construire en si peu de temps. Trop d'obstacles demeurent encore." Un autre participant a fait valoir que "le sommet d'Esquipulas aura été positif dans la mesure où il n'aboutira pas à un échec complet". On aura beaucoup accompli si les chefs d'État se réunissent et manifestent la volonté de coopérer et d'en arriver à des compromis. Mais s'ils échouent dans leurs efforts, ils risquent d'avoir à affronter "de gigantesques problèmes politiques et militaires". D'autre intervenants ont proposé que les États-Unis soient invités à la réunion d'Esquipulas où ils pourraient étudier les questions de sécurité, l'accord de Contadora et les intérêts légitimes des pays centraméricains.

Les efforts que les superpuissances ont récemment déployés pour harmoniser leurs intérêts réciproques ont créé un nouveau contexte qui risque d'influer pour le mieux sur les négociations, car deux conditions doivent être remplies pour que le processus de Contadora débouche sur la signature et la mise en oeuvre d'un traité: (1) les pays centraméricains doivent manifester la volonté politique d'accepter les principes qui seraient énoncés dans un projet de traité, et (2) les parties extérieures doivent s'engager à accepter les conditions du traité et à s'abstenir de toute activité militaire. Un participant canadien a épousé ce point de vue: "Il est difficile d'imaginer un accord politique complet qui pourrait durer sans l'appui des États-Unis." Un représentant latino-américain a ajouté que le groupe de Contadora a besoin également du soutien d'autres pays. Cependant, d'aucuns ont par ailleurs affirmé que, si l'appui et les conseils de pays comme le Canada sont effectivement nécessaires, "on aurait tort de retirer au processus de Contadora sa base régionale, car cela compromettrait ses chances de succès et ralentirait son élan".

Pendant la première séance, les participants ont à maintes reprises répété qu'il fallait soutenir le processus de Contadora en faveur de la paix et préconiser l'adoption de solutions négociées à l'échelle régionale. "Il est à espérer que l'on pourra créer un mouvement collectif de plus en plus imposant qui aboutira à une formule acceptable de réconciliation (c'est d'ailleurs là le principal objectif du groupe de

Contadora)." "Le processus de Contadora doit se poursuivre, car il représente l'espoir. Nous devons aussi retrouver notre autonomie . . . Les pays centraméricains et ceux d'Amérique du Sud doivent (affirmer leur) indépendance." Il n'est pas nécessaire de situer la crise centraméricaine dans un contexte Est-Ouest pour la comprendre.

2. Deuxième séance. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance: les instruments existants

Contexte

On a fait valoir que des mesures transitoires et propres à accroître la confiance (MPAC) (observation et notification des activités militaires, échanges de personnel, création de commissions bilatérales, et le reste), définies principalement dans le contexte européen, pouvaient favoriser la désescalade du conflit en Amérique centrale.

DISCUSSION

Comparaisons avec d'autres conflits

On peut dire de l'Amérique centrale, tout comme d'autres régions du monde, que c'est une région "déchirée par un conflit qui n'en finit plus". Dans certains cas, des efforts de "gestion des conflits" ont été couronnés de succès, mais "il existe à cet égard peu de modèles dont on puisse s'inspirer". Selon deux experts de la résolution des conflits, l'analyse comparative peut néanmoins servir à mettre des facteurs critiques en évidence. Par exemple, une formule s'apparentant à celle de Contadora a été appliquée pendant de nombreuses années dans le conflit israélo-égyptien, mais elle a échoué. La vision de M. Sadate et la volonté des États-Unis d'appuyer les efforts de paix ont fait toute la différence. En Indochine, "le fléchissement de la volonté d'un des belligérants" a favorisé l'émergence de la solution. Ces exemples et d'autres encore montrent que les efforts visant à résoudre un conflit échoueront "si la puissance prépondérante n'est pas disposée à faire un acte de foi . . . et à prendre des risques", et si les autres parties ne sont pas prêtes de même à s'engager dans des voies qu'elles avaient jusque-là refusé d'envisager. Il est également utile qu'une ou plusieurs jouent le rôle de répondants. Une question clé consiste alors à savoir "où trouver l'architecte qui, en tendant la main, amorcera le processus"?

La situation en Amérique centrale est unique en ce sens que "les divergences existant entre les protagonistes locaux ne sont pas aussi marquées que certains le pensent, et qu'elles ne sont sûrement pas aussi irréductibles qu'au Moyen-Orient". Si l'on s'en tient objectivement aux facteurs locaux, telles que les guerres de frontières, il n'existe aucune différence importante; ce sont les intervenants extérieurs qui viennent

compliquer les choses. C'est là un "élément artificiel" qui n'existe pas au Moyen-Orient ni en Afrique australe. "Nous devons essayer d'empêcher ce facteur extérieur de susciter des désaccords régionaux impossibles à apaiser, désaccords qui pourraient mener à des affrontements plus graves." Les participants ont convenu que la "volonté de dialoguer" est nécessaire, mais que "la capacité de vouloir" doit aussi exister. La question qui se pose est la suivante: "Tous les intervenants sont-ils libres d'exprimer leur propre volonté?" D'autres spécialistes du maintien de la paix on convenu que "la volonté politique" et les accords sont essentiels. Sans eux, les mesures propres à accroître la confiance (MPAC) risquent d'être "nuisibles et de faire naître de faux espoirs si l'on s'en sert avec cynisme".

Le processus de Contadora: mesures de sécurité et vérification

En définissant les MPAC comme étant des "mesures par lesquelles chacune des deux parties assure à l'autre qu'elle respecte les accords conclus" et qu'elle ne prépare aucun acte d'agression, les propositions formulées par le groupe de Contadora en matière de sécurité, dans le projet de traité de juin 1986, constituent une "gamme remarquable de MPAC". On peut toutefois définir plus largement les MPAC pour cerner d'autres types de mesures (économiques et humanitaires) figurant dans le projet de traité susmentionné.

En ce qui concerne la sécurité, le projet de traité contient des clauses par lesquelles les signataires s'engagent à ne pas recourir directement ou indirectement à la menace ou à l'agression; d'autres clauses limitent les manoeuvres pouvant être exécutées le long des frontières, la taille des forces armées et le nombre des troupes et des conseillers étrangers pouvant être présents dans les pays visés; le traité définit par ailleurs des mesures visant à prévenir le trafic des armes et à interdire à qui que ce soit de soutenir des forces rebelles et des terroristes. Un représentant du gouvernement canadien a résumé les dispositions détaillées qui concernaient toutes ces questions (voir en annexe le texte des propositions qui, dans le projet de traité de Contadora, ont trait à la sécurité).

En ce qui regarde la vérification, des équipes d'inspection relativement petites pourraient être affectées dans chaque pays. Grâce à la technologie, il est possible de réduire le nombre de personnes nécessaires sur place, et c'est là un aspect important aux yeux des gouvernements que la taille des groupes d'observation préoccupe. En Amérique latine, on se montre très prudent au sujet du concept de maintien de la paix (surtout s'il suppose une présence militaire). L'Amérique latine n'a pas oublié ce à quoi "le maintien de la paix" a donné lieu en République dominicaine en 1965. "Il importe de

respecter cette prudence" (il faut réduire les effectifs de toute force armée et recourir à une terminologie judicieuse).

L'agence de vérification dont le groupe de Contadora propose la mise sur pied, aurait pour seul rôle de recevoir les plaintes relatives aux violations, de faire enquête sur elles et de dénoncer publiquement ("une des sanctions les plus importantes qui soient") toutes celles qui auraient effectivement eu lieu. Des participants on fait valoir qu'il serait trop difficile de surveiller des zones démilitarisées en Amérique centrale et que pareil instrument ne servirait donc pas les fins du traité. Précisément à cause de cette difficulté, "les opposants risqueraient de perdre confiance et seraient tentés d'occuper eux-mêmes la zone", ce qui aggraverait les conflits au lieu de renforcer la confiance.

Un participant des États-Unis a fait une mise en garde quand il a déclaré que "l'on peut anéantir carrément le processus de Contadora ou causer sa perte lentement mais sûrement en imposant en matière de vérification des exigences auxquelles il serait quasi impossible de satisfaire". Les conditions doivent être réalistes. Il ne s'agit pas de repérer chaque violation, mais plutôt celles qui sont flagrantes et qui menacent la paix. Cependant, plusieurs participants ont souligné que, pour garantir le crédibilité et la viabilité de l'agence de vérification, il faudra qu'elle soit perçue comme étant impartiale, qu'elle ait un mandat clair, qu'elle possède des moyens efficaces pour faire respecter les accords, et qu'elle relève d'une institution dûment établie plutôt que d'un "groupe constitué pour les besoins de la cause".

Par ailleurs, toute agence de vérification mise sur pied à titre spécial "devrait être temporaire, et un organisme régional devrait s'y substituer dès que le processus aurait fait renaître la confiance chez toutes les parties". Voilà qui fait resurgir une fois de plus la question de savoir comment on pourrait institutionnaliser le processus de Contadora. "Si ce doit être uniquement un autre organisme spécial, il y a lieu de s'inquiéter", a fait observer un participant des États-Unis. Enfin, un spécialiste de la résolution des conflits a déclaré que l'intégration de mots et de concepts relatifs aux mesures propres à accroître la confiance dans la langue espagnole et dans la langue diplomatique de l'hémisphère constitue en soi un pas en avant important. La portée et l'applicabilité des MPAC pourraient être beaucoup plus vastes en Amérique centrale (où il est possible de leur donner un sens beaucoup plus large) qu'en Europe.

Des mesures globales ou des mesures graduelles?

Faut-il adopter des MPAC globales (formule inclusive qui essaie de résoudre tous les problèmes par un seul document), ou est-il préférable d'opter pour un cadre bilatéral ou multilatéral (formule graduelle qui

vise plutôt à résoudre certains problèmes bien précis)? Si l'on choisissait cette dernière, on risquerait, d'après divers participants, d'atténuer chez les parties la volonté d'en arriver à une solution totale, de sorte que des problèmes demeureraient. Par exemple, un délégué canadien a fait observer que les groupes rebelles ne respecteraient sans doute pas les accords partiels et qu'ils attaqueraient peut-être même les membres des équipes de vérification. "Tout accord envisagé aura de meilleures chances d'être couronné de succès . . . s'il prévoit un cadre de réconciliation nationale."

Un accord global serait certes l'idéal, mais une formule graduelle pourrait préparer la voie. L'accord intervenu entre le Costa Rica et le Nicaragua au sujet de leur frontière commune constitue un bon exemple à citer ici. D'après un participant latino-américain, les incidents de frontières et l'intervention extérieure sont les deux principaux facteurs risquant d'engendrer des guerres dans la région. Jusqu'ici, "les incidents de frontières ont représenté le principal problème, à cause de l'existence de force rebelles". Pour essayer de régler les difficultés de cette nature entre le Costa-Rica et le Nicaragua, le Conseil de l'OEA a recommandé en 1985 de créer une commission qui se chargerait de faire enquête sur les incidents de frontières. En 1986, les deux pays ont mis une telle commission sur pied, avec l'aide des groupes de Contadora et de Lima. Le fait qu'ils soient parvenus à une entente est important, même si "la Commission a échoué dans sa tâche à cause de facteurs politiques. Les pressions extérieures exercées contre la conclusion d'accords bilatéraux" de cette nature, par des intervenants persuadés que la solution réside dans un accord global, ont également entravé les progrès.

Autre exemple peu connu d'une MPAC: "les efforts informels que les gouvernements hondurien et nicaraguayen déploient pour éviter les incidents de frontières". D'après un expert de la résolution des conflits, l'histoire du Moyen-Orient a montré que des gestes informels donnent souvent de meilleurs résultats que des mesures officielles. Quoi qu'il en soit, a soutenu un autre participant, il faudrait faire renaître l'accord intervenu entre le Costa-Rica et le Nicaragua, pour se renseigner sur la conjoncture politique et pour acquérir de l'expérience quant à l'application ultérieure d'accords semblables dans la zone frontalière septentrionale plus difficile à surveiller. Cette même formule pourrait s'avérer utile dans le contexte des litiges territoriaux opposant le Honduras et le Salvador. À cet égard, il convient de rappeler que, dans la région, les préoccupations en matière de sécurité et la perception de la menace varient beaucoup d'un pays à l'autre et que certaines d'entre elles ne se rapportent pas directement aux aspects du maintien de la paix dont les participants à la Table ronde ont discuté; elles influent néanmoins sur la façon dont ces pays abordent les négociations.

La démarche que le Secrétaire général de l'ONU et celui de l'OEA ont faite ensemble représente une importante initiative en faveur de la paix. "C'est la première fois que les deux Secrétaires généraux agissent de concert, en partie parce qu'ils sont tous les deux latino-américains, mais surtout parce qu'ils veulent contribuer à dissiper le mythe voulant que les organismes régionaux et mondiaux se fassent concurrence. Il n'existe aucune dichotomie de ce genre." Outre qu'ils ont visité toute la région, les deux Secrétaires généraux ont présenté une "offre de services" aux pays centraméricains, aux membres des groupes de Contadora et de Lima, à Cuba et aux États-Unis. Les parties intéressées pourront se prévaloir des services offerts, avant ou après la conclusion d'un accord, et y recourir relativement à toute la gamme des questions et des options faisant actuellement l'objet de discussions.

L'ONU sait comment établir une présence militaire aux frontières; elle est capable de vérifier si les parties à un accord sur la réduction ou le retrait des armements ou des forces rebelles le respectent bel et bien. Elle peut superviser des élections, aider les réfugiés et faire enquête sur les allégations relatives aux violations présumées des droits de la personne. L'ONU peut également donner plus d'ampleur à des programmes d'aide économique. Les membres de l'ONU ne sont pas tenus de se conformer à un régime politique particulier, mais l'Organisation exige de tous qu'ils respectent les droits de la personne. Jusqu'ici, le Nicaragua a fait savoir qu'il était intéressé par un des services offerts; "les autres États ont donné leur assentiment en général, sans toutefois prendre des engagements (précis)".

Un délégué européen a attiré l'attention de l'auditoire sur le fait que la tournée des Secrétaires généraux "a suscité une vive opposition de la part des États-Unis, qui ont en général émis des réserves au sujet de l'intervention de l'ONU dans l'hémisphère. D'un autre côté, comme nous assistons au déclin des *contras* et qu'une invasion américaine directe n'aura pas lieu, quel autre choix reste-t-il au gouvernement Reagan?" Dans cette perspective, l'intervention de l'ONU et de l'OEA pourrait constituer un "élément vital" d'une "solution qui permettrait aux États-Unis de sauver la face". Comme les États-Unis se sont opposés à l'intervention de ces deux organismes jusqu'à maintenant, s'agit-il là d'un problème et, le cas échéant, comment fera-t-on pour le régler?

Un professeur d'université canadien a ajouté qu'il est important de s'interroger maintenant sur ce qu'il adviendra des *contras*. "Le Nicaragua a mis sur pied un généreux programme d'amnistie, mais de nombreux membres de la *contra* ne voudront peut-être pas retourner dans leurs pays." Où pourront-ils aller alors? "À Miami? Le Canada peut-il offrir une aide? Le Honduras n'est pas à même de régler seul cette question difficile."

Le conflit opposant les États-Unis et le Nicaragua

Tout comme au cours de la première séance, les participants ont longuement parlé du rôle joué par les États-Unis. Un délégué de ce pays a soutenu que c'était une erreur de supposer que les *contras* ne comptaient plus dans la balance ou que leur source de fonds aux États-Unis se tarirait dans six mois. En formulant une pareille hypothèse, on oublie qu'ils "se battent librement contre le gouvernement de Managua. Personne ne les a recrutés et ils représentent une des dimensions du problème des réfugiés." Beaucoup aux États-Unis, et en particulier au Département de la Défense, veulent savoir ce qui arriverait si l'on créait une bureaucratie dans l'esprit de Contadora, avec les procédures de vérification que cela supposerait, et si le gouvernement sandiniste violait ensuite à maintes reprises les accords conclus. "Sans les *contras*, que pourrions-nous faire? Il faut aux États-Unis un moyen de faire respecter leur point de vue (hormis une intervention directe)."

Un expert américain s'est élevé contre cette évaluation de la conjoncture: "À mon avis, il est profondément humiliant pour mon pays . . . de s'entendre dire qu'il ne peut se faire respecter sans les *contras*. En tant que superpuissance, les États-Unis n'ont pas besoin des *contras*. Et comment pouvez-vous affirmer que nous n'avons pas recruté cette force rebelle? Ce sont les États-Unis qui l'ont organisée à partir d'un noyau d'anciens membres de la Garde nationale. Comment les *contras* peuvent-ils obtenir des appuis au Nicaragua, quand ils y sont perçus comme une force mise sur pied par la CIA et fondée sur un petit groupe d'anciens membres de la Garde nationale?"

"Il incombe à tous ceux qui, parmi nous, veulent trouver une solution valable au problème de l'Amérique centrale de préparer le terrain," a poursuivi le même interlocuteur. Le Plan Arias nous permet de faire un pas dans cette direction; il préconise la création d'une commission de vérification, ce qui représente une étape importante vers la conclusion d'un accord global dans l'esprit de Contadora. Il est essentiel que d'autres pays (comme le Canada et les membres du groupe de Lima) expriment ouvertement leur volonté de faire partie d'une commission de vérification et de contrôle.

"Pourquoi ne pas tout mettre en oeuvre et tout faire pour en arriver à un accord à Esquipulas? S'il est impossible de signer une entente, que l'on fasse savoir clairement pourquoi. Et que l'on indique sans équivoque au Congrès que des mesures sont en place, qu'il existe un consensus entre les gouvernements, et que l'attitude actuelle de Washington constitue la pierre d'achoppement." Il faut continuer à travailler en vue d'un accord final, même si la chose n'est pas encore possible. Les conditions changent, et de nouvelles ouvertures pourraient apparaître. "Il existe

des moyens d'encourager les États-Unis à modifier leur position." Le Canada et d'autres pays peuvent façonner les circonstances pour les rendre propices à une telle évolution.

Se reportant à la déclaration selon laquelle les États-Unis ont besoin des *contras*, un expert de la résolution des conflits a tenu les propos suivants: "Je suis stupéfié et amusé d'entendre dire que la sécurité des États-Unis serait grandement menacée" si le Nicaragua ne respectait pas les engagements qu'il aurait pris aux termes de l'accord. "Nous ne nous soucions pas de ce que le Nicaragua ferait si les États-Unis manquaient à leurs engagements. Nous avons tendance à prendre les choses à l'envers. Nous ne nous préoccupons pas de la petite Namibie faisant face au géant sud-africain, ni du petit État palestinien affrontant le puissant État israélien. Finalement, nous nous attaquons aux problèmes inverses."

Reprenant sommairement les points essentiels, un professeur canadien a posé les questions suivantes: Quelles mesures concrètes existe-t-il pour inciter le gouvernement Reagan à appuyer un accord limité comme le Plan Arias, ou encore une entente globale? Que peut-on faire pour aider les États centraméricains à agir de façon autonome? Qui dispose d'un pouvoir de veto dans le cadre des négociations? Outre la menace, n'existe-t-il pas des mesures d'incitation pour encourager l'adoption de MPAC?

Des MPAC pour les États-Unis et le Nicaragua

Un parlementaire canadien a fait observer que la discussion revient constamment au fait que les États-Unis ne sont disposés à étudier aucun accord reconnaissant le gouvernement actuel du Nicaragua. Il faut donc définir des MPAC qui persuaderont les États-Unis que le Nicaragua ne constitue pas pour eux une menace réelle. Bien que "le mouvement grandissant de solidarité ait eu un effet positif" sur les échanges américano-nicaraguayens, il faut encourager la multiplication des contacts personnels et faire en sorte que "la collectivité internationale appuie les visites de ressortissants nicaraguayens aux États-Unis".

"L'idée d'accroître la confiance," a poursuivi un expert dans ce domaine, "peut être perçue sous différents angles. Il importe que certains des efforts visent à donner confiance aux États-Unis", tout en offrant au Nicaragua des garanties semblables; en d'autres termes, en contrepartie, Washington doit notamment reconnaître le gouvernement sandiniste actuel. Il faut aussi établir une "distinction importante" entre la confiance du gouvernement et celle du peuple. "Le peuple américain a le droit de demander au Nicaragua de ne pas entretenir des relations militaires étroites avec l'URSS." En acceptant ce compromis,

Washington et Managua "dissiperaient les pires craintes". Cependant, diverses tierces parties devraient intervenir pour favoriser un tel dénouement et rassurer les deux adversaires; elle devraient combler le vide laissé par suite de la réduction des rôles américain et soviétique dans la région. Un délégué des États-Unis a déclaré que "le statut du Canada dans l'hémisphère avait toujours été ambigu dans une certaine mesure. Nous aurons peut-être besoin de vous en tant qu'orchestrateurs . . . et il est possible que l'on fasse appel à vos services dans l'avenir."

Selon un Canadien qui s'était rendu dans la région peu de temps auparavant, le rétablissement de relations commerciales normales aurait un effet salutaire sur l'économie nicaraguayenne et il redonnerait confiance à Managua. "D'aucuns ont donné à entendre que le gouvernement et les citoyens du Nicaragua risquent de verser dans la paranoïa, désespérés qu'ils sont face à l'érosion de l'économie causée par la guerre et le blocus." Si des pays comme le Canada encourageaient les échanges commerciaux avec le Nicaragua, ils contribueraient énormément à accroître le confiance.

Une question clé, a soutenu un participant latino-américain, consiste à savoir comment le Nicaragua pourrait favoriser la "création de conditions qui amèneraient les États-Unis à accepter l'idée d'un accord". Quels sont les intérêts légitimes des États-Unis? Quelqu'un a fait observer qu'au fil de la discussion, on s'était penché non seulement sur les préoccupations en matière de sécurité, mais aussi sur "les perceptions des menaces pesant sur la sécurité". À cet égard, une analyse des relations américano-nicaraguayennes révèle que, mis à part un suicide collectif, les Sandinistes ne peuvent pas faire grand-chose pour "satisfaire entièrement aux exigences des États-Unis en matière de sécurité".

Tout d'abord, les États-Unis ont accusé le Nicaragua de faire parvenir des armes aux rebelles salvadoriens. Après qu'on eut prouvé que tel n'était pas le cas et que le Nicaragua eut proposé en 1983 un projet de traité qui interdisait à quiconque d'accorder une aide militaire aux diverses factions présentes au Salvador, Washington s'est mis à se soucier de la démocratie. Le gouvernement sandiniste a tenu des élections, mais "cela n'a pas modifier les perceptions du gouvernement américain." Puis, tandis que le Nicaragua se concentrait sur les négociations bilatérales, les États-Unis ont commencé à réclamer des "solutions globales", en 1984-1985. Quand le Nicaragua a accepté d'adopter une optique globale, les États-Unis ont trouvé à redire sur divers aspects du processus de Contadora. Voilà maintenant que M. Arias a déposé son plan. "Peut-être le Nicaragua devrait-il s'abstenir de l'accepter, car alors, les États-Unis s'empresseraient de lui trouver de graves lacunes." Le Nicaragua a déjà déclaré qu'il n'autoriserait

l'installation d'aucune base militaire étrangère sur son territoire et il a présenté des propositions bien précises sur la présence de conseillers militaires étrangers et sur les acquisitions d'armes. "Pour qu'il y ait négociation, il faut deux interlocuteurs légitimes. Si le Nicaragua est le cancer de l'Amérique centrale, comment peut-il y avoir négociation? Il importe de trouver une issue à cette impasse dans les plus brefs délais."

"On se préoccupe aux États-Unis de régler le problème de l'Amérique centrale", a fait observer un autre Latino-américain. Tant que cela demeurera leur objectif, les États-Unis s'éloigneront de plus en plus de la solution. Ils devraient plutôt chercher à garantir leurs "intérêts légitimes en matière de sécurité". "Ils pourraient se liguer avec d'autres pour résoudre le problème, tout en prenant en compte leurs propres intérêts."

"Je suis tout à fait d'accord," a ajouté un participant des États-Unis. Pourquoi Washington et Managua ne tiendraient-ils pas des négociations directes susceptibles d'aboutir à un accord bilatéral qui pourrait constituer un protocole de l'accord de Contadora? "L'idée de laisser à des tierces parties le soin de mener des négociations sur nos intérêts me met mal à l'aise." Nous en sommes venus là parce que les États-Unis ont jusqu'ici refusé de négocier, "mais il est grand-temps qu'ils entrent dans la ronde". Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que les États-Unis appuient le processus de Contadora, tout en discutant séparément avec le Nicaragua "de préoccupations explicites en matière de sécurité? . . . Pareilles démarches compléteraient le processus de Contadora. Beaucoup d'Américains accepteraient plus spontanément un accord que les États-Unis auraient aidé à élaborer."

Un participant latino-américain a souligné que, comme les délibérations de la Table ronde l'avaient déjà montré, le projet de traité rédigé par le groupe de Contadora aborde de nombreuses questions de sécurité. La "Déclaration de Carabellada" porte elle aussi sur divers aspects de la sécurité et elle fait allusion aux "engagements de réciprocité" pris par tous les pays centraméricains et par les États-Unis. Ce qui manque, c'est en fait l'établissement d'un dialogue entre Washington et Managua. Il existe un lien très net entre les négociations régionales et bilatérales; elles sont complémentaires.

Priorités

Un représentant des milieux universitaires canadiens a demandé aux participants à la Table ronde de définir des priorités. "D'une part, il y a l'acceptation du processus de Contadora, en tant que cadre de travail. D'autre part, la politique des États-Unis risque peu de changer avant 1988." Il y a lieu d'espérer un déblocage à Esquipulas, mail il y a de l'immobilisme à Washington. Cela étant, à quels aspects faut-il

accorder la priorité? Aux yeux du groupe de Contadora, quels sont les MPAC les plus efficaces? Les pays de Contadora s'attendent-ils à une percée? Dans le cas de la négative, le plus grand espoir réside-t-il dans des mesures économiques, humanitaires ou diplomatiques?

Un participant latino-américain a répondu en citant diverses initiatives diplomatiques. Le principal objectif consiste à "prévenir une détérioration de la situation et la guerre". C'est pourquoi il faut se soucier en priorité du danger que représentent les incidents de frontières; il est nécessaire de conclure des accords sur la surveillance des frontières (si l'on réussit à écarter les situations explosives, on pourra entreprendre des négociations sur d'autres questions telles que l'accroissement des forces militaires étrangères). La réunion d'Esquipulas offre aux parties l'occasion de reprendre les négociations soit sur le projet de traité de Contadora, soit sur des mesures bien précises. La tenue d'une réunion peut être considérée en soi comme un objectif. En cherchant à définir des MPAC, il conviendrait de retenir deux grands buts: (1) prévenir la guerre dans les "situations d'urgence" et (2) viser à favoriser la conclusion d'un accord régional.

Si les parties présentes à Esquipulas décident de poursuivre les négociations, quelle que soit l'ampleur des progrès qui seront réalisés alors, elles auront déjà contribué à accroître la confiance, a déclaré un autre participant latino-américain. Il faudrait demander aux cinq pays centraméricains de prendre en compte leurs intérêts mutuels en matière de sécurité (et non pas seulement ceux des États-Unis) et d'examiner aussi la question de savoir ce qu'il adviendra des *contras*. Les pays centraméricains "occupent le devant de la scène . . . Le succès des MPAC dépend des voies de négociation qu'ils emprunteront et de la mesure où d'autres pays seront disposés à ne pas miner les décisions prises." Le fardeau des négociations doit principalement reposer sur les épaules des Centraméricains ("le groupe de Contadora peut apporter son aide, mais il ne peut pas en garantir la réussite"). Cependant, les relations de dépendance rendent les progrès difficiles, et le legs de l'histoire limite la capacité des pays de transformer les structures socio-économiques. "Parfois, il semble même que la confiance soit issue de la persistance de la dépendance."

Des MPAC économiques

Divers participants à la Table ronde ont proposé d'instaurer des MPAC économiques pour faire avancer le processus de paix et favoriser plus d'autonomie et d'interdépendance, grâce à une croissance et à un commerce régional accrus. Des déséquilibres socio-économiques ancrés dans l'histoire, et non le passé récent, sont à l'origine des conflits actuels. Pour réduire les tensions et amener les pays à adopter "une

solution globale et durable", il faudra accorder à ces derniers beaucoup d'aide technique et économique.

Les MPAC économiques sont liées "aux intérêts convergents à long terme" des pays centraméricains. Ce sont des mesures au sujet desquelles il existe "une volonté politique commune", des mesures qui favorisent une réorientation des programmes d'aide et qui ne susciteraient pas l'opposition de Washington. Par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Antilles (CEPALA) a "amorcé" ce qui n'est encore que des "pourparlers préliminaires" concernant l'établissement d'une commission technique qui serait chargée "d'étudier et de renforcer des arrangements commerciaux et financiers entres les pays centraméricains". Comment une telle commission pourrait-elle être mise sur pied? Le groupe de Contadora possède, quant à lui, une commission du développement. Il a proposé de créer un centre d'accumulation des monnaies fortes et d'instituer une structure par laquelle les pays centraméricains régleraient leurs comptes commerciaux une fois par année. Le Canada a été sollicité de façon informelle, mais "rien n'a transpiré" des entretiens, à cause du manque de devises fortes. Il y a lieu de rappeler ici que le projet de traité de Contadora contient des mesures socio-économiques en plus des mesures portant sur la sécurité.

Les pays centraméricains, a souligné un participant canadien, ont besoin de nouer les liens d'interdépendance semblables à ceux que l'Europe a créés après la guerre. Les communications entre eux sont limitées, les échanges commerciaux ont diminué, et les réseaux routiers sont insuffisants. Pour réorienter la conjoncture, il faut faire renaître le Marché commun centraméricain, entretenir l'idée d'un parlement centraméricain, réduire la bureaucratie aux frontières, et améliorer les réseaux routiers et les sytèmes de communications. Cela supposera des efforts de la part des pays de la région, mais ceux-ci auront également besoin de l'aide de donateurs extérieurs tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Un représentant des milieux universitaires a proposé d'employer des MPAC économiques pour récompenser les pays qui réussiront à résoudre leurs différends; à cet égard, il a cité le cas difficile des groupes ethniques vivant sur la côte Est du Nicaragua, cas que les parties intéressées ont su régler. "Pour reconnaître que ces dernières ont réussi à institutionnaliser le dialogue dans cette région, le Canada pourrait y lancer un vaste programme d'aide."

Toutes ces interventions ont amené l'Assemblée à se demander s'il fallait accorder la priorité aux démarches politiques ou aux initiatives économiques. "Faute d'un milieu plus stable dans la région en général et dans certains pays, il existe des limites très réelles quant aux types de

mesures qu'il est possible de prendre." On doit certes fournir une aide humanitaire et appuyer le développement dans le cadre de certains projets, mais il est quasi impossible d'imaginer "une croissance économique marquée, faute d'un accord de paix". Les dettes nationales sont élevées, et les prix à l'exportation sont faibles. "Il faut être réaliste quant à l'ampleur de ce qu'il est possible de faire à court terme, dans le contexte politique actuel." Un participant américain a par ailleurs demandé à l'auditoire de se demander comment le Congrès et le public américains accueilleraient d'autres demandes d'aide.

Des programmes à l'intention des réfugiés, en guise de MPAC

D'aucuns ont déclaré que des solutions durables au problème des réfugiés aideraient sans doute à réduire les tensions aux frontières. Des tierces parties pourraient contribuer énormement au règlement du problème.

Par exemple, il y a au Costa-Rica 31 000 réfugiés dûment reconnus; 21 000 d'entre eux reçoivent des secours du Haut Commissariat des Nations-Unis pour les réfugiés (HCR). "Mais en fait, quelque 250 000 étrangers vivent dans le pays — soit environ 10 p. 100 de la population . . . Soixante-dix pour cent des réfugiés viennent du Nicaragua." La plupart déclarent qu'ils ont quitté leur pays "à cause des violations systématiques des droits de la personne". D'autres disent qu'ils sont à la recherche d'un meilleur emploi. "Quelques-uns affirment qu'ils viennent se reposer avant de retourner à leurs activités de guerre normales."

D'autres pays font face à des difficultés semblables. Le Honduras abrite des réfugiés du Salvador, du Nicaragua et du Guatemala. Environ 45 000 bénéficient de la protection du HCR, mais 200 000 autres sont laissés à eux-mêmes. Tout dépendant de ce qui arrivera dans l'avenir, les chiffres risquent de continuer à grimper.

Quelques mesures concrètes ont été prises pour amorcer le rapatriement des réfugiés. Bien que la situation dans leur pays d'origine soit loin d'être idéale, le gouvernement hondurien a encouragé les réfugiés salvadoriens et nicaraguayens à retourner d'eux-mêmes dans leur pays. En dépit de divers problèmes, les communications ont été maintenues. Un groupe de Miskitos a déjà pris le chemin du retour. Le rapatriement de quelques Salvadoriens fait l'objet de négociations. On a encouragé les tierces parties à participer davantage à la mise en oeuvre des initiatives de ce genre et des programmes d'aide aux refugiés en général. Les pays centraméricains "méritent des marques plus évidentes de solidarité et de soutien; ils ne peuvent plus se contenter de belles paroles au sujet de la démocratie et de l'autodétermination" pour faire

face aux énormes problèmes inhérents à la présence de personnes déplacées aussi nombreuses.

Un Canadien qui s'était rendu dans des camps de réfugiés et qui s'était entretenu avec des représentants du HCR s'est demandé si le rapatriement des Salvadoriens avait bel et bien été volontaire. Il s'est par ailleurs plaint que le HCR ainsi que les gouvernements salvadorien et hondurien n'aient pas répondu clairement à ses questions au sujet des meilleures mesures que des tierces parties pourraient prendre. "Personne ne sait exactement comment aborder le problème des réfugiés: faut-il opter pour la réinstallation, le rapatriement, ou d'autres formes d'intervention?"

On a précisé qu'environ 4 000 à 4 500 Salvadoriens, qui avaient présenté une demande écrite aux représentants du HCR plus tôt cette année, étaient concernés. Le Haut Commissariat n'encourage que les retours volontaires. Il importe aussi de reconnaître que "des forces politiques opérant dans les camps nicaraguayens et salvadoriens cherchent à dissuader les réfugiés de rentrer dans leur pays". Par conséquent, certains ont été "obligés par des forces rebelles (d'aller) dans des pays tiers, pour des raisons politiques".

Il est urgent d'accorder plus d'attention au problème des réfugiés. Cependant, de souligner un expert de la résolution des conflits, il faut résister "à la tentation de se servir des réfugiés aux fins de la propagande politique", pendant que l'on cherche à améliorer leurs "conditions de vie". Divers participants ont par ailleurs fait valoir d'autres points: dans la recherche d'un accord de paix et d'une issue au litige que posent les force rebelles, il importe de s'interroger sur l'origine du problème des réfugiés; la guerre et l'existence de réfugiés sont toutes deux attribuables à des problèmes socio-économiques que l'on ne pourra régler qu'avec une assistance économique plus grande et une coopération scientifique et culturelle plus marquée; et "la politique américaine se tait sur la question des réfugiés". Enfin, un participant des États-Unis a affirmé que tous les bouleversements sociaux et toutes les révolutions engendrent une vague de réfugiés ("des réfugiés ont quitté les États-Unis à destination du Canada en 1776").

Rôles des tierces parties

À divers moments pendant la séance, les participants ont discuté d'assez près des rôles des tierces parties dans le processus de paix. Des pays agissant seuls ou offrant isolément leur aide ne sont pas en mesure de régler le problème des réfugiés, la question des paiements et d'autres difficultés encore, a déclaré un parlementaire canadien. "Les tierces parties doivent intervenir à une échelle suffisamment impressionnante pour retenir l'attention des États-Unis. Aucun pays tiers n'est à lui seul

assez fort . . . Il faut aussi mettre sur pied en Amérique centrale des institutions qui harmoniseront "tous les aspects du problème" d'une façon qui permettra à un certain nombre de tierces parties d'agir ensemble. "De nombreux pays doivent intervenir, de manière qu'aucun d'entre eux ne puisse être isolé ou qualifié de communiste." Par exemple, la mise en oeuvre d'un programme qui s'apparenterait au Plan Marshall pourrait contribuer à rassurer les États-Unis. Les pays centraméricains et ceux du groupe de Contadora verraient-ils d'un bon oeil une telle initiative? "Les gouvernements de la région doivent lancer une invitation en bonne et du forme s'ils veulent obtenir une réaction énergique de la part des tierces parties."

Sur quels plans les tierces parties devraient-elles faire porter leurs efforts? Devraient-elles faire des démarches diplomatiques auprès des États-Unis, ou s'attaquer aux problèmes en Amérique centrale même? Devraient-elles plutôt s'intéresser aux questions se rapportant expressément aux réfugiés, ou encore à des programmes d'aide économique plus vastes et plus poussés? Si l'on en croit la réaction qu'a provoquée le sondage sur la politique étrangère canadienne, l'opinion publique souhaiterait que le Canada assume un rôle plus actif en Amérique centrale. "Mais il faut que la volonté politique débouche sur des stratégies explicites. Il ne sert à rien d'élaborer une stratégie" pour ensuite se rendre compte qu'elle déplaît à un pays de la région. "Le fait de ne pas savoir ce qui est acceptable constitue un des aspects du problème." Le Canada a vu "juste" au sujet de l'Amérique centrale, mais la passivité et l'apathie qu'il a semblé manifester découlent "en partie du fait qu'il ne sait pas exactement sur quel plan il devrait faire porter ses efforts".

Un universitaire canadien a ajouté que notre pays bénéficie d'une situation unique dans l'hémisphère, en ce sens qu'il est membre de l'ONU, du Commonwealth, de la Francophonie et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour ne citer que ceux-là, sans parler du fait qu'il entretient des rapports spéciaux avec les États-Unis. Peut-il mettre ses avantages à profit en Amérique centrale?

Outre qu'ils ont rappelé les idées exprimées plus tôt au sujet des MPAC économiques et des programmes d'aide aux réfugiés, divers participants ont réaffirmé que les tierces parties doivent manifester leur volonté politique et intervenir davantage sur le plan diplomatique. Pour accomplir des progrès sensibles, il faudrait sans doute obtenir la participation de tierce parties qui agiraient en qualité de répondants. "Quand un pays donné ne montre pas la voie (vers une solution), il incombe à d'autres d'assumer ce rôle. Dans une large mesure, tout dépendra de l'ampleur des efforts que des pays comme le Canada seront disposés à déployer (jusqu'à quel point seront-ils prêts à accepter

un rôle plus considérable?)." Un spécialiste de la résolution des conflits a exprimé des doutes quant aux chances "d'accomplir quoi que ce soit" avant 1988. De toute façon, a-t-on fait observer par ailleurs, la négociation des MPAC prendra du temps, et il est difficile de savoir si des progrès s'accomplissent effectivement.

Existe-t-il des MPAC que les États-Unis seraient disposés à accepter au cours des deux prochaines années? Y-a-t-il des MPAC que l'Europe occidentale ou le Canada seraient disposés à proposer, "quitte à provoquer le mécontentement de certaines parties"? À cet égard, le "silence" avec lequel on a accueilli la décision de la Cour internationale de justice, quand la question a été soulevée à l'Assemblée générale "est inquiétant". Quelles mesures les pays tiers seraient-ils prêts à appuyer, mis à part les programmes d'aide limités concernant les réfugiés ou les groupes autochtones de la côte Est?

Un parlementaire canadien s'est reporté au discours que le premier ministre Mulroney a prononcé en septembre 1986, à Vancouver, discours dans lequel il a appuyé le processus de Contadora et déclaré qu'il ne fallait pas voir la crise centraméricaine dans le contexte Est-Ouest. "Cette opinion n'a pas retenue l'attention de la presse américaine - on y a fait allusion à la page 8 du *New York Times*, deux semaines plus tard. M. Mulroney n'a pas employé des termes assez forts, des termes que les Américains auraient entendus." La question "n'a été abordée à aucune des conférences ayant réuni M. Reagan et son homologue canadien".

Des participants ont fait savoir que les relations américano-cubaines comptent beaucoup dans le cadre des négociations. Faut-il intégrer Cuba au processus? Est-il nécessaire d'améliorer les relations entre Washington et La Havane, pour que les relations américano-nicaraguayennes se réchauffent? Si le Nicaragua rompt tout lien militaire avec Cuba mais qu'il conserve avec ce pays d'étroites relations économiques et politiques, les États-Unis seront-ils satisfaits? Qu'est-ce que cela supposerait pour l'ensemble du système inter-américain?

Un spécialiste de la résolution des conflits a conclu la séance en faisant l'observation suivante: "Pour la plupart des gens, les systèmes stables de relations internationales reposent sur la paix, mail il en existe bon nombre qui sont axés sur le conflit. Nous ne voulons certainement pas ajouter celui de l'Amérique centrale à cette dernière catégorie. La question est de savoir comment inciter les pays à ne pas se laisser entraîner dans les systèmes de conflits naissants, en recourant à la fois à des mesures incitatives et à la menace. Ou faut-il attendre qu'une crise grave éclate pour accélérer le changement?"

3. Troisième séance. Les mesures transitoires et propres à accroître la confiance: aspects politiques et rouages de mise en oeuvre

Contexte

La mise en oeuvre des mesures transitoires et propres à accroître la confiance doit faire intervenir les parties à trois niveaux:

Niveau bilatéral	*— Atténuer les tensions locales immédiates pour empêcher l'éclatement des crises et gagner du temps;*
Niveau régional	*— Poursuivre des entretiens multilatéraux et entretenir les rapports entre les intervenants régionaux et les parties intéressées, tels que le groupe de Contadora, les Nations-Unies et l'Organisation des États américains;*
Niveau extra-régional	*— Répondre aux intérêts et aux préoccupations légitimes; mettre à profit les ressources économiques et diplomatiques existantes et exploiter les structures déjà en place qui visent à promouvoir la paix.*

DISCUSSION

Esquipulas: des préparatifs nécessaires

Les chefs d'État sont censés se réunir à Esquipulas pour discuter du Plan Arias, et l'on a estimé que c'était là une étape cruciale. À leur réunion de Bariloche, les groupes de Contadora et de Lima ont déclaré que la conférence d'Esquipulas "faisait partie intégrante du processus de Contadora"; pour la première fois, tous les pays centraméricains s'entendent pour débattre un document bien particulier. Personne ne l'a rejeté. "Cela ne signifie pas qu'ils s'entendent tous sur les moindres détails, mais à ce stade-ci, ce n'est pas la considération la plus importante." La volonté d'établir un dialogue, voilà ce qui compte le plus.

Des participants représentant divers pays et régions ont souligné qu'il était important de progresser vers la conclusion d'un accord, à Esquipulas. Toutefois, les préparatifs de la réunion "n'ont pas été très impressionnants". D'aucuns ont exprimé l'avis que le gouvernement guatémaltèque pourrait assumer un rôle de premier plan à cet égard. En outre, les gouvernements centraméricains devraient systématiquement faire connaître leurs impressions au sujet du Plan Arias, tandis que "d'autres pays, y compris le Canada, devraient préciser leur position". Il est "essentiel" que tout cela se fasse avant la réunion d'Esquipulas.

Pourquoi ne pas envisager tout de suite la signature d'un accord et la mise sur pied "d'un comité international qui serait chargé d'en surveiller et d'en vérifier l'application"? Un tel comité devrait comprendre des pays "en qui toutes les parties ont confiance". Le Canada et d'autres puissances de l'hémisphère (notamment le Brésil et l'Argentine) qui nourrissent des intérêts objectifs à l'égard de l'Amérique centrale ont proposé d'en faire partie. "Les Centraméricains jugeraient-ils importante une telle participation aux travaux d'un comité international? Le Canada et d'autres pays favoriseraient-ils ainsi utilement la progression vers la signature d'un accord?"

Un participant centraméricain a rappelé que le huitième point du Plan Arias fait allusion à un comité de suivi qui comprendrait le Secrétaire général de l'ONU, celui de l'OAS et les ministres des Affaires étrangères des groupes de Contadora et de Lima, comité qui surveillerait la mise en application des accords. Cependant, cela ne signifie pas que d'autres pays (avec l'assentiment des cinq gouvernements centraméricains) ne pourraient pas participer aux travaux de supervision et de vérification. "À mon avis, le Canada, tout comme d'autres pays, serait à même de jouer un rôle très important au sein d'un comité semblable."

Un autre délégué centraméricain a demandé instamment qu'on aborde certaines questions sans tarder pour "sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons maintenant". Une des MPAC les plus précises concerne l'instauration d'un cessez-le-feu, lequel fait l'objet d'un des dix points de la proposition costa-ricienne. À Esquipulas, on verra "si les intervenants directement intéressés ainsi que les tierces parties de l'Est et de l'Ouest désirent véritablement" faire avancer le processus de paix.

Il serait important, a-t-on aussi fait observer, que les gouvernements qui se réuniront à Esquipulas (une fois le comité international formé) préconisent un retour à l'idée d'un protocole que signeraient toutes les puissances extra-régionales intéressées, c'est-à-dire les États-Unis, l'Union soviétique, Cuba, la France et Israël, tous des pays qui ont fourni des armes à l'un ou l'autre des adversaires ou qui sont intervenus d'une façon ou d'une autre en Amérique centrale. "Ces pays doivent s'engager à respecter les dispositions de tout accord éventuel. Il est essentiel d'établir de telles structures sans tarder. Si les parties peuvent s'entendre sur ce point, on aura énormément clarifié les choses." Un participant latino-américain a exprimé des doutes quant à la volonté des États-Unis d'accepter une quelconque relation avec le groupe de Contadora en signant un protocole. Le projet de traité comporte quatre protocoles: les premier et deuxième s'adressent respectivement aux pays du groupe de Contadora et aux États-Unis, le troisième exhorte d'autres États à exprimer leur appui, et le quatrième situe les parties au conflit par rapport à la Commission de vérification.

Un Canadien a fait valoir que les participants et le monde extérieur doivent préparer les pourparlers d'Esquipulas avec "la conviction qu'ils seront couronnés de succès," mais un Centraméricain a mis l'auditoire en garde contre un optimisme excessif. "Il ne faut pas s'attendre à des résultats spectaculaires. Si le Plan Arias n'est pas signé et que les attentes sont trop élevées, on aura empiré les choses (les faux espoirs peuvent nuire au déroulement des négociations)." Le même intervenant s'est reporté à une déclaration faite pendant la première séance et selon laquelle "la conférence d'Esquipulas aura été utile si elle n'aboutit pas à l'impasse totale", et il a ajouté: "Le simple fait qu'elle ait lieu constituera une réussite." Les cinq pays centraméricains se réuniront alors pour la deuxième fois. "Cela prouve qu'ils sont disposés à dialoguer, et pareille attitude confond ceux qui expliquent l'agression en soutenant que le Nicaragua représente une menace pour ses voisins." Un autre participant a conclu en tenant les propos suivants: "L'essentiel de la question, c'est qu'aucun accord ne sera satisfaisant tant que les États-Unis n'accepteront pas de cesser d'appuyer les *contras* dès qu'un accord aura été signé. Ils devront absolument modifier cette position."

La politique des États-Unis et la nécessité de lui trouver des formules de remplacement

Les participants à la Table ronde ont convenu que l'on ne pouvait s'attendre à ce que la politique des États-Unis à l'égard d'un règlement négocié de la crise centraméricaine change au cours des dix-huit prochains mois. "Le gouvernement Reagan continuera fort probablement à épauler les *contras* tant qu'il le pourra." Cela ne signifie cependant pas qu'on ne puisse rien faire. Des changements "s'annoncent", car cette politique n'est pas viable. Les sondages d'opinion ont montré tant et plus que le public américain ne l'appuie pas. La politique actuelle "ne favorise la réalisation d'aucun objectif américain". À cause d'elle, Washington défie la Cour internationale de justice. Et il est "fort peu probable que le Congrès continue ainsi à financer une politique qui a échoué". Le gouvernement Reagan trouvera peut-être des moyens pour empêcher la disparition des *contras*, mais des "mutations radicales" sont tout de même à prévoir. "Il n'est pas improbable que la politique américaine change du tout au tout au cours des deux prochaines années"; tout dépendra non seulement de l'issue des élections de 1988, mais encore d'autres facteurs, car "même les Républicains devront réexaminer leur propre politique".

Les participants à la Table ronde se sont entendus pour dire "qu'il fallait absolument énoncer maintenant et clairement les solutions de rechange" et "éviter de finir par s'habituer à la situation". Il importe de définir des "formules de rechange intéressantes" pour persuader les États-Unis qu'ils peuvent protéger leurs intérêts en matière de sécurité

dans le cadre d'une entente négociée. Que des changements d'envergure se produisent ou non après 1988, une évolution politique pourrait survenir plus rapidement à Washington si le processus de paix progresse de lui-même. Les causes du conflit divisant les pays centraméricains "ne sont pas profondes, mais elles s'accentuent toujours de plus en plus"; c'est pourquoi il est essentiel de faire avancer le processus de paix grâce à des mesures transitoires, voire à des MPAC prenant en compte "les préoccupations de toutes les parties". Il importe "d'agir maintenant". Si nous attendons que le gouvernement américain modifie sa position, il y aura moins de chances pour que les choses changent. "Il faut faire comprendre à Washington qu'il lui incombe de réviser" ses politiques.

Mesures à prendre pour instaurer un dialogue entre les États-Unis et le Nicaragua

Nous devons "chercher à dissiper les malentendus existant entre les États-Unis et le Nicaragua, car c'est là un aspect fondamental," a déclaré un participant de l'Amérique latine. "Comment s'attaquer à ce problème? Je propose que nous adoptions d'abord des mesures transitoires pour ensuite élaborer peu à peu des MPAC." Tous ces efforts pourraient s'inscrire dans le cadre d'une solidarité internationale accrue (laquelle devrait aller au-delà des belles paroles), qui serait fondée sur l'appui accordé par les pays européens et le Canada au groupe de Contadora.

Tout compte fait, a déclaré un Latino-américain, les États-Unis ne modifieront pas leur position tant qu'ils ne seront pas certains que le Nicaragua s'est affranchi de la présence soviétique. D'un autre côté, le Nicaragua ne désarmera pas tant qu'il ne sera pas persuadé que les États-Unis s'abstiendront d'intervenir sur son territoire. D'ici là, Managua n'autorisera pas le départ des conseillers étrangers et il ne rompra aucune de ses alliances politiques. "Le Nicaragua ne se pose pas en ennemi des États-Unis, et ces derniers ne tiennent pas non plus à être les ennemis du Nicaragua. Ce qu'il faut en fait, c'est assurer aux États-Unis que les Soviétiques quitteront le Nicaragua," et garantir au Nicaragua son auto-détermination, son intégrité territoriale et sa souveraineté. La question est de savoir comment faire au début pour offrir des garanties aux deux pays.

Selon un Centraméricain, Washington et Managua pourraient définir "des préoccupations communes" et en discuter s'ils acceptaient d'amorcer un dialogue. Les deux s'inquiètent au sujet d'une présence militaire étrangère en Amérique centrale. "Nous ne pouvons passer outre au fait que les États-Unis sont une puissance régionale." Peut-être est-il peu réaliste d'exiger qu'il n'y ait aucune manoeuvre ni base militaire étrangère en Amérique centrale, "mais l'on pourrait

commencer par parler de la réglementation de leur présence jusqu'à ce qu'il soit possible, un jour, de les éliminer complètement". Par ailleurs, les deux pays accordent tous deux la même importance à des mécanismes stricts de vérification et de contrôle.

Quand on traite de la vérification et des MPAC, a souligné un participant, on axe habituellement la conversation sur la nécessité de rassurer le Honduras, le Salvador et les États-Unis. Mais qu'en est-il du Nicaragua? Si le Nicaragua violait un traité, "les conséquences ne se feraient pas attendre: tout s'écroulerait. Les États-Unis n'ont pas besoin d'intermédiaire pour assurer leur sécurité, mais qui garantira celle du Nicaragua? Le Nicaragua prend des risques en confiant à la collectivité et à l'opinion internationales le soin de protéger sa sécurité, car il n'appartient pas au Pacte de Varsovie et il ne peut pas non plus compter sur la caution d'un "parapluie" nucléaire. En fait, le Nicaragua "s'expose à de très graves dangers en acceptant certaines dispositions", car le groupe de Contadora ne peut lui garantir "la sécurité absolue".

Pour "atténuer les tensions", a proposé un délégué des États-Unis, les deux parties pourraient prendre certaines mesures "réalisables sur le plan politique". Les manoeuvres que la Garde nationale des États-Unis mène au Honduras "ne servent à rien"; Washington cherche essentiellement par là à "impressionner", et beaucoup préconiseraient qu'on y mette fin. "Certes, M. Reagan se laisse parfois emporter, mais l'hymne sandiniste est, quant à lui, loin d'inspirer la confiance." Par ailleurs, les États-Unis pourraient se préoccuper davantage des réfugiés. De son côté, le Nicaragua pourrait rétablir les libertés civiles (réouvrir *La Prensa* et la station radiophonique *Radio Catolica*), libérer des prisonniers politiques, congédier les conseiller techniques cubains (de nombreux membres du Congrès qui se sont rendus au Nicaragua en 1986 ont modifié leur vote, à cause de la présence de Cubains dans l'équipe de négociation sandiniste), donner des renseignements exacts sur ses arsenaux, et réadmettre sur son territoire les prêtres exilés.[1]

Aux yeux d'autres participants, l'appui que les États-Unis accordent aux *contras* constitue la question fondamentale. La Cour internationale de justice a demandé aux adversaires d'instaurer un cessez-le-feu en 1986. Washington devrait accéder à cette requête. "Les obligations juridiques des États ne peuvent être considérées comme des MPAC facultatives. Ils doivent respecter certains principes régissant les conflits internationaux entre opposants civilisés." De plus, "on commet une grave erreur en supposant que le soutien consenti aux *contras* favorisera un retour à la démocratie au Nicaragua". Toute agression venant de

[1] Depuis la signature de l'accord de Guatemala, *La Prensa* a recommencé à paraître, et *Radio Catolica*, à diffuser; les prêtres exilés sont revenus au pays, et les lois d'urgence qui limitaient les libertés civiles ont été abrogées.

l'extérieur limite les droits des citoyens. Après l'attaque japonaise contre Pearl Harbor, des journaux américains ont-ils publié des articles favorables à l'empire nippon? "Mettons fin à l'agression extérieure qui nuit à l'épanouissement des droits et laissons au Nicaragua la chance d'élaborer son propre processus politique."

Un participant canadien a néanmoins souligné que les voisins du Nicaragua s'interrogent sur ce que ce dernier compte faire dans l'avenir. Ils acceptent les raisons que Managua invoque à l'heure actuelle pour conserver un armée nombreuse, mais qu'en sera-t-il après la disparition des *contras*? En outre, le gouvernement nicaraguayen aura de la difficulté à dissoudre l'armée: en effet, il lui faudra alors veiller à ce que les soldats licenciés n'envahissent pas le marché du travail, car cela intensifierait encore plus la crise économique. Il serait donc utile que Managua annonce un plan de démobilisation qui entrerait en vigueur à la fin des hostilités. D'un autre côté, "les voisins du Nicaragua doivent reconnaître que certaines activités menées sur leur territoire causent des problèmes à Managua; ils peuvent faire davantage pour les limiter, en dépit des pressions extérieures s'exerçant sur eux", et ils devraient chercher à conclure avec le Nicaragua des accord distincts au sujet de leurs frontières.

À cet égard, le fait que le Costa-Rica et le Nicaragua aient réussi à conclure un accord préliminaire il y a déjà deux ans pour créer une commission des frontières constitue un précédent de taille. L'offre que l'ONU et l'OEA ont récemment présentée revêt elle aussi beaucoup d'importance, car les deux organismes mettent ainsi au service des diverses parties leur expérience en matière de supervision internationale des frontières. Pour contrôler la mise en oeuvre des accords frontaliers, on devra faire appel à des organismes internationaux et au Canada, lequel possède une vaste expérience dans le domaine. Si un accord intervient, le Nicaragua pourrait retirer son action en justice contre le Costa-Rica, devant la Cour internationale de justice, ce qui contribuerait à accroître la confiance. Divers conférenciers ont insisté sur la nécessité de taire renaître de toute urgence le dialogue entre les États-Unis et le Nicaragua. Pour cela, il faut, en un premier temps, faire cesser la guerre des mots entre les deux pays. Advenant une telle évolution des choses, "le monde entier pousserait un énorme soupir de soulagement". Bien qu'il ne faille pas s'attendre à des "résultats spectaculaires" ni à "une percée", c'est là un premier pas critique à franchir. "Provoquer l'amorce d'un dialogue constituerait en soi un succès."

Rôle des tierces parties, dont le Canada

Les participants à la Table ronde ont à maintes reprises insisté sur l'importance de l'appui de tierces parties, en général, et sur la nécessité

d'une intervention plus sentie de la part du Canada, en particulier, dans le cadre du processus de paix de Contadora.

Un délégué latino-américain a soutenu que le Canada n'a pas encore pris conscience de la place qu'il occupe dans l'hémisphère et dans le monde. "Le Canada ne se perçoit pas comme une puissance mondiale, ce qu'il est pourtant." À ce titre, il a des "occasions" d'influer sur la conjoncture mondiale, mais il lui incombe aussi d'assumer les "responsabilités" que cela suppose. Le temps est venu pour le Canada "d'exploiter son potentiel". En ce qui concerne les MPAC, par exemple, il devrait se pencher sur la question cruciale des malentendus qui existent entre les États-Unis et le Nicaragua.

Un autre participant latino-américain a ajouté que le rôle des tierces parties doit être fonction du fait que la crise comporte une double dimension, à savoir l'intervention des États-Unis en Amérique centrale, et les rapports existants entre Washington et Managua. Quel rôle des parties entretenant des relations très étroites avec les États-Unis peuvent-elles jouer à cet égard? "Le Canada et d'autres pays peuvent aborder avec les États-Unis la question primordiale du dialogue avec le Nicaragua." En outre, le Canada partage le même continent avec les principales parties au conflit et il peut donc assumer vis-à-vis de l'Amérique centrale des responsabilités que l'Europe, elle, n'est pas en mesure d'endosser. Le Canada peut prendre des mesures concrètes pour favoriser l'élaboration d'une solution (encourager le dialogue, mais aussi la conclusion d'une entente régionale). "Il peut même participer activement aux travaux de la commission de vérification."

"Je suis conscient des problèmes que suscite le rôle ambigu du Canada dans l'hémisphère", a déclaré un expert de la résolution des conflits, "mais les choses sont en train de changer". Les États-Unis se rendent de plus en plus compte qu'appuyer les *contras* mène à l'impasse. Toutefois, les solutions de rechange envisagées ne sont pas très intéressantes: "Cesser d'aider les *contras* ou organiser une intervention militaire directe." À cet égard, l'expérience du Vietnam fait beaucoup hésiter les États-Unis, et c'est d'ailleurs pourquoi ils commencent à comprendre qu'ils ont besoin d'aide pour sortir de l'imbroglio centraméricain. Les États-Unis ont déjà exercé une très forte influence dans la région. "Il leur est difficile (d'accepter) que ce n'est plus le cas aujourd'hui . . . Le Canada peut faciliter l'établissement de nouveaux rapports."

Le système inter-américain doit prendre une nouvelle orientation notamment par l'entremise de l'OEA. Il y a quinze ans, on se serait tout naturellement tourné vers cet organisme; ses interventions dans la région ayant été nombreuses et plutôt réussies dans l'ensemble. Au cours de la dernière décennie, une série de crises (Malouines, Grenade

et Amérique centrale) ont sapé son prestige. "J'inviterais le Canada à accepter de tenir un rôle plus important dans le système inter-américain en devenant membre de l'OEA." Mon invitation s'adresse aussi "aux autres pays du Commonwealth qui n'ont pas signé le Traité de Rio ou dont la position est encore ambiguë".

"Le système militaire inter-américain offre un puissant instrument de vérification. Les États-Unis l'avaient établi pour protéger leurs intérêts, mais il a toujours fonctionné suivant la philosophie typique de la guerre froide". Cependant, depuis 1982, l'Amérique latine conteste de plus en plus ce système et elle n'accepte plus sa présumée motivation anti-communiste. Le Nicaragua est bien représenté au sein du Conseil de défense inter-américain. Si le Canada y siègeait lui aussi, "nous disposerions d'un instrument multilatéral crédible". Les participants de l'Amérique centrale ont présenté une proposition en ce sens, mais le Nicaragua l'a rejetée à cause de la dominance des États-Unis. Toutefois, une telle proposition pourrait être adoptée si la présence des États-Unis était réduite.

D'autres participants ont signalé combien la présence de tierces parties est importante pour faire contrepoids à l'"énorme pression exercée par les États-Unis" sur les pays d'Amérique centrale. "La mesure où les pays de la région peuvent s'entendre est directement proportionnelle à leur degré d'autonomie politique par rapport aux États-Unis." Les tierces parties ont un rôle de premier plan à jouer pour accroître cette autonomie. Des MPAC économiques peuvent également être envisagées dans cette perspective. À la réunion de la Communauté économique européene (CEE) qui s'est tenue au Guatemala, les pays d'Amérique centrale n'ont pas obtenu tout ce qu'ils attendaient (par exemple, la stabilisation des prix à l'exportation). Mais un processus a été amorcé, et des engagements ont été pris. Voilà qui est important pour l'"autonomie" des pays d'Amérique centrale et pour leur économie. Une présence économique occidentale est nécessaire pour atténuer la pression des États-Unis. "Deux millions de dollars sont versés au Salvador tous les jours. Comment parler d'autonomie dans ces conditions?" Il s'agit là d'un problème impossible à régler sans une participation plus grande des pays occidentaux.

Un participant européen a pour sa part insisté sur la nécessité d'intensifier la coopération entre les pays d'Amérique centrale. Le Comité d'action pour le développement socio-économique de l'Amérique centrale (CEDESCA) est aussi de cet avis. La Communauté européenne a appuyé ce processus, et le Canada devrait faire de même. "Personne ne veut reproduire le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en Amérique centrale, c'est-à-dire stabiliser une "région divisée". Dans l'avenir, il faudrait pouvoir établir un parallèle avec la Communauté

européenne et non avec la CSCE. D'autres participants ont insisté sur l'importance du Parlement centraméricain en tant qu'instauration d'un climat de confiance. Le président du Guatemala, M. Vinicio Cerezo, a joué à cet égard un rôle de premier plan. Des vice-présidents, des ministres des Affaires étrangères et des députés se sont réunis à plusieurs reprises, de sorte que le projet prend forme et que des progrès sont enregistrés, même si l'on n'en parle guère. Les députés d'autres pays pourraient et devraient appuyer les efforts déployés en ce sens.

En somme, tout en reconnaissant le caractère distinctif de la politique étrangère du Canada vis-à-vis de la région et l'apport du Canada au processus de paix, les participants à la Table ronde comptent sur une participation plus active et plus importante de notre pays.

Un parlementaire canadien a parlé de certains problèmes inhérents à la situation. "On tient notre pays en odeur de sainteté", mais il faut prendre certains considérations pratiques en compte. "On nous demande d'intervenir davantage, mais comment? Je n'ai eu connaissance d'aucune invitation expresse de la part de l'Amérique centrale ou de l'Amérique latine. Nous ne nous inviterons tout de même pas au Guatemala. Nous n'interviendrons pas sans invitation. Les autorités centraméricaines doivent elles-mêmes nous inviter et nous encourager à intervenir. Comment?" Une visite du Secrétaire général des Nations-Unies au Canada après sa tournée en Amérique centrale n'aurait sûrement pas nui.

"Les églises et les ONG nous ont manifesté leur indignation", mais celle-ci n'a aucun objet précis, et il n'existe aucune stratégie politique qui puisse guider les Canadiens intéressés. "Nous avons aussi nos propres problèmes quant à notre liberté d'action face aux États-Unis."

"Nous avons besoin de moyens de pression." La meilleure façon pour le Canada d'accroître son influence consiste à travailler avec d'autres États et avec des organismes multilatéraux, à titre formel ou spécial, afin de faire contrepoids aux États-Unis. "Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons toujours été heureux de travailler avec d'autres pays partageant les mêmes vue que nous." Il a ajouté que le Canada pourrait montrer la voie face au problème des réfugiés, "problème qui grandit de façon alarmante en Amérique centrale", et continuer à fournir une aide technique. En outre, "si nous réussissons à préciser le rôle du Canada dans le plan d'ensemble, il pourrait s'ensuivre une réattribution de nos ressources. Je crois comprendre que l'Amérique centrale constitue l'une des rares régions où le Canada pourrait, grâce à son intervention, favoriser le règlement de conflits, ce dont le monde a grandement besoin." Un autre Canadien a déclaré que son pays était prêt à jouer les rôles que les pays d'Amérique centrale voudraient bien lui confier, mais que ceux-ci devaient eux-mêmes tenir les premiers rôles dans le processus de paix.

Ressources disponibles auprès des organismes internationaux

Outre qu'il faille sensibiliser davantage le Canada et d'autres pays et susciter un engagement plus varié de leur part, il importe, selon divers participants, de tirer partie des services qu'offrent les organismes internationaux, et notamment l'OEA et l'ONU, puisqu'ils constituent "eux-mêmes des structures propres à accroître la confiance".

L'OEA joue le rôle d'un "système régional de médiation" et poursuit deux objectifs fondamentaux: 1) limiter le recours à la force par les États-Unis dans l'hémisphère; et 2) maintenir la paix entre les États composant les Amériques. L'Organisation adhère au principe de la non-intervention, et aucun de ses membres n'a le droit de veto. Les clauses énonçant ce principe sont les "plus détaillées au monde", et c'est pourquoi l'OEA constitue "de fait un mécanisme de médiation entre les États-Unis et l'Amérique latine". En tant que telle, l'OEA 1) exerce une présence constante, 2) dispose d'instruments collectifs complexes et 3) s'efforce en permanence de limiter le recours à la force.

Même si les responsabilités de l'Organisation sont définies de manière à couvrir de nombreux champs d'action, sa mission principale consiste à faire cesser les conflits armés — c'est-à-dire à "concilier souveraineté et ordre international". En Amérique centrale, des MPAC à caractère militaire s'imposent pour empêcher avant tout qu'un affrontement éclate par suite d'une erreur ou d'un malentendu. L'OEA et l'ONU ont un rôle à jouer à cet égard puisqu'après tout, la confiance tient à la "perception et à l'interprétation des événements". Les MPAC doivent par conséquent varier en fonction de la conjoncture, car "il n'existe pas de solution standard". Quand un État s'en remet à la médiation, c'est qu'il a d'abord évalué avec soin la situation aux plans national et international.

Par le passé, l'ONU n'a joué qu'un rôle limité en Amérique latine parce que les États-Unis l'empêchaient d'agir librement. De même, il y a dix ans, le Secrétaire général ne pouvait intervenir dans les conflits mettant en cause des pays socialistes parce que Moscou s'y opposait. Mais les choses ont changé: ainsi, la question des droits de la personne en Pologne et en Afghanistan a été abordée, et des observateurs ont pu se rendre sur les lieux. Les États-Unis n'ont désormais plus aucune raison d'empêcher l'ONU d'accomplir sa tâche. Si l'Amérique centrale demande à l'ONU d'intervenir, les États-Unis auront du mal à faire obstacle si leurs principaux alliés de l'Ouest, en plus des groupes de Contadora et de Lima appuient cette requête. Le Canada et d'autres pays occidentaux auraient un rôle clef à jouer dans une quelconque mission de ce genre menée sous l'égide de l'ONU.

Comme un délégué centraméricain le faisait remarquer, le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) joue déjà un rôle effacé mais considérable dans la région. Plus de Nicaraguayens ont été rapatriés en 1986 qu'au cours des cinq années précédentes; par ailleurs, le Nicaragua et ses voisins ont conclu des accords officieux pour rapatrier les réfugiés de leur plein gré.

La discussion est revenue à plusieurs reprises sur les responsabilités des différentes parties en cause. Un délégué latino-américain a déclaré que "même si nous reconnaissons que l'intervention américaine au Nicaragua envenime la situation, la région, il faut l'avouer, souffre également de problèmes internes sérieux . . . (Au cours d'une récente tournée dans la région,) j'ai perçu chez les gens le désir d'une paix durable, désir auquel les autorités gouvernementales ne font pas pleinement écho. Cela ne signifie pas que les gouvernements ne veulent pas la paix: ils la veulent, mais "ils ne semblent pas craindre la guerre. Si tel est vraiment le cas, la crise a atteint un point critique." Certes, le groupe de Contadora fournit un cadre de travail et il peut générer des idées et créer un certain contexte propice à la paix, mais "la solution ne peut venir que des Centraméricains eux-mêmes". C'est pourquoi la collectivité internationale doit aussi s'efforcer de susciter chez les États de la région la volonté politique de s'entendre sur un cadre de pacification. Un autre délégué a fait observer que le groupe de Contadora s'est formé justement pour remédier à l'absence de dialogue entre les États centraméricains et que, jusqu'en 1982, ces derniers ne faisaient pas confiance aux organismes internationaux, notamment à l'OEA.

Démocratie, paix et collectivité internationale

Selon plusieurs participants, une démocratie pluraliste bien établie serait la meilleure garantie de coexistence pacifique en Amérique centrale. Un régime démocratique garantit la "prévisibilité, l'équilibre social intérieur et la possibilité de concilier des points de vue". Mais comment implanter un tel régime dans une région bouleversée par les interventions extérieures et en proie à une crise économique aussi aiguë que celle existant actuellement en Amérique centrale?

La constitution nicaraguayenne préconise un régime pluraliste, une économie mixte et une politique extérieure non alignée. "Au pays même, certains groupes en doutent peut-être, mais d'autres y croient." Cette constitution peut être perçue comme une mesure propre à accroître la confiance, tout comme les élections municipales qui doivent avoir lieu l'an prochain. En quoi la collectivité internationale peut-elle aider à réaliser les idéaux de la Constitution? "Que pouvons-nous faire pour que le Nicaragua ne soit pas forcé d'opter pour un communisme de temps de guerre, non par choix idéologique, mais par

nécessité?" Si cela devait se produire, la guerre éclaterait en Amérique centrale. Le jour où les États-Unis verront s'enraciner au Nicaragua un régime totalitaire et une économie collectivisée, ce jour-là, ils n'auront plus de choix: le président, qu'il soit républicain ou démocrate, donnera l'ordre d'intervenir, non pas aux forces *contras*, mais à l'Armée américaine.

Selon un représentant latino-américain, la collectivité internationale ne peut pas faire grand-chose pour empêcher une telle évolution des choses, sauf apporter sa collaboration et son soutien pour favoriser le développement économique et démocratique du Nicaragua et des autres pays d'Amérique centrale. Mais comment accroître l'autonomie de la région? Les pays industrialisés de l'Occident et certains pays latino-américains affirment parfois qu'une démocratie pluraliste serait la solution au problème; ce sont de grands hypocrites, puisqu'ils ne font aucun effort pour créer les conditions favorables au développement de la démocratie."

Il faut aussi situer le problème dans son contexte historique. "Comment une personne ayant toujours été privée de sa liberté et ayant été soumis pendant des dizaines d'années à la dictature et à l'intervention étrangère peut-elle comprendre pleinement le sens de la démocratie?" Le processus de démocratisation est long. Chaque démocratie est le fruit de l'histoire d'un peuple, et non "un produit d'exportation". Une démocratie à la suisse est inimaginable en Amérique centrale, où que ce soit.

"Évitons le fatalisme qui mène au communisme de temps de guerre", voyons plutôt à fournir l'aide technique et économique qui rendra possible une économie mixte au Nicaragua. Tout en prônant la démocratie, un autre délégué a déclaré qu'il fallait éviter d'en faire un enjeu des négociations internationales: cela nuirait à tout le processus, et ce serait, a-t-il dit, "l'antithèse d'une mesure propre à accroître la confiance".

Un parlementaire canadien a présenté quelques propositions concrètes pour soutenir le développement d'une économie mixte et la mise en oeuvre de réformes agraires au Nicaragua. Il a par ailleurs recommandé que le Congrès du travail du Canada surveille l'évolution des choses pour voir si les droits des travailleurs garantis par la Constitution sont respectés.

Bref, on a jugé que le soutien de la collectivité internationale était essentiel pour créer des conditions propices à l'instauration de la paix, conditions qui permettront ensuite de résoudre les problèmes économiques, celui des réfugiés et bien d'autres encore. "Ne nous laissez pas tout seuls", s'est écrié un représentant de l'Amérique centrale

qui a exhorté les pays occidentaux à déployer des efforts concertés en vue d'aider toute la région.

Enfin, un spécialiste des relations internationales a soutenu que pour les États-Unis, il ne s'agissait ni de maintenir leur position économique ni de défendre la démocratie (que l'on songe au Chili), mais bel et bien de préserver leur hégémonie. Les Américains ne toléreront pas un gouvernement qu'ils jugent hostile, parce que tant leurs amis que leurs ennemis pourraient y voir un signe de faiblesse. Peut-être qu'une telle philosophie se justifiait en 1927, mais plus aujourd'hui. "Le monde a changé." Pour les États-Unis, il est à la fois impossible et inutile de continuer à dominer l'Amérique centrale; il lui faut plutôt en arriver à une "association moderne" avec elle, une association fructueuse qui profitera à toutes les parties.

4. Quatrième séance. Rôles et initiatives des intervenants de l'extérieur

Contexte

Le Canada et d'autres tierces parties doivent fournir un soutien et des ressources, que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral, pour atténuer les tensions et promouvoir le processus de paix et la mise en oeuvre d'un accord.

DISCUSSION

Initiatives canadiennes

Comme dans les séances précédentes, le Canada a reçu des félicitations pour l'aide considérable qu'il a apporté au groupe de Contadora et notamment pour ses conseils sur les moyens à prendre pour garantir que les accords en matière de sécurité seront respectés. Mais plusieurs délégués latino-américains ont estimé qu'il pourrait faire davantage, étant donné sa situation géographique unique dans l'hémisphère et les relations qu'il entretient avec l'Amérique latine, l'Europe et les États-Unis. Grâce à cette "position intermédiaire", il pourrait servir de "pont" entre les parties en cause: celles-ci lui font toutes confiance et il s'entend bien avec les États-Unis, sans toutefois appartenir à l'OEA. À certains égards, il est même mieux placé que les pays de Contadora, car pour l'Amérique centrale, ceux-ci représentent en fait des grands frères susceptibles d'adopter une attitude paternaliste.

Il faudrait que les initiatives canadiennes en Amérique centrale, s'inscrivent dans cette large perspective axée sur des relations à long terme avec toute l'Amérique latine, au lieu de viser simplement à régler la crise actuelle. Par des missions diplomatiques conjointes et en

participant à des programmes de développement scientifique, technique et économique, le Canada peut aider l'Amérique latine à secouer le joug américain. Évidemment, les relations que nous entretenons avec l'Europe comptent beaucoup, mais il ne faudrait pas pour autant "perdre de vue les 350 millions de Latino-américains avec qui nous partageons l'hémisphère". Ce voisinage suppose des responsabilités et exige une "réorganisation de nos priorités".

Diverses propositions concrètes ont été formulées. Cette fois encore, comme à la Table ronde de septembre 1985, on a déclaré que le Canada pourrait réunir des pays occidentaux partageant ses vues pour créer ainsi un groupe d'appui qui épaulerait les membres du groupe de Contadora. Le climat est actuellement propice à une telle mission diplomatique: d'une part, Washington sort à peine du scandale de l'*Irangate*, et d'autre part, la Suède vient de proposer la formation d'un groupe d'appui européen. Il a aussi été question d'organiser une conférence sur la paix en Amérique centrale semblable à celle d'Helsinki. Certes, il faudra effectuer de nombreuses consultations avant de mettre ces projets à exécution, mais le temps presse, car la militarisation se poursuit dans la région.

Le Canada pourrait aussi amorcer la création d'un "fonds pour la paix" qui servirait à financer les travaux du groupe de Contadora. Et pourquoi pas une sorte de Plan Marshall? Le fonds pourrait servir à institutionnaliser le processus de Contadora et à financer les études techniques nécessaires à la mise en oeuvre du traité proposé en juin 1986; rappelons que ce traité envisageait la mise sur pied de commissions spéciales qui examineraient la question des réfugiés et les problèmes politiques, économiques et sociaux. La commission de vérification et de contrôle devrait par ailleurs effectuer des études sur l'ampleur maximale autorisée de la militarisation et sur d'autres aspects de la sécurité. Nous devrions nous mettre à l'oeuvre dès maintenant pour que, le moment venu, quand un traité de paix sera signé, il soit possible de l'appliquer rapidement et efficacement. Des groupes de recherche canadiens, européens et centraméricains et diverses institutions pourraient mener ensemble des études sur les moyens à prendre pour régler le conflit et définir ce qu'il conviendrait de faire pour favoriser le développement et provoquer ainsi les changements économiques et sociaux indispensables à l'établissement d'une paix durable en Amérique centrale.

Un fonds pour la paix serait par ailleurs utile pour financer l'application des différentes MPAC et des mesures transitoires énoncées au cours de la Table ronde; on a aussi proposé de verser une aide économique en "récompense" aux parties qui auraient engagé des pourparlers fructueux (comme par exemple sur la côte Est du Nicaragua).

Le Canada pourrait également acheminer par la CADESCA une partie de l'aide au développement qu'il consent à l'Amérique centrale; il s'agit là d'un organe qui, au sein du groupe de Contadora, s'occupe de la coordination économique. La Communauté économique européenne (CEE) fait déjà affaire avec la CADESCA et la Banque centraméricaine d'intégration économique. En leur emboîtant le pas, le Canada manifesterait clairement qu'il appui le groupe de Contadora et le processus de négociation. On envisage bien d'autres possibilités: envoyer de hauts dignitaires canadiens en visite dans la région; ouvrir une ambassade au Nicaragua et accentuer de façon générale la présence diplomatique (on a jugé particulièrement inopportune la décision de déclasser l'ambassade canadienne au Guatemala pour en faire un simple poste consulaire); accroître l'aide consentie au Nicaragua; adopter une politique libérale concernant les réfugiés et envisager des programmes spéciaux à l'intention des *contras* (les changements que l'on propose d'apporter à la politique actuelle sont "inquiétants"); promouvoir avec plus d'assurance le respect des droits de la personne; encourager les investissements privés, une fois la paix revenue; appuyer le Plan Arias et favoriser les échanges bilatéraux entre le Nicaragua et les États-Unis, par l'entremise du Canada; multiplier les déclarations officielles en faveur du processus de négociation mené par le groupe de Contadora et exprimer clairement la volonté de s'engager davantage, à Esquipulas, par exemple.

Pour cela, le Canada devra oser se mettre plus en évidence sur la scène diplomatique. Il a déjà montré qu'il en était capable: rappelons-nous avec quelle fermeté il a condamné l'*apartheid* et soutenu les États dits de "la ligne de front" en Afrique australe. Notre pays a par ailleurs accordé une aide prioritaire à la conférence de coordination du développement en Afrique australe (SADCC), et c'est là un exemple attestant de ses capacités. "Pourquoi ne pas jouer un rôle aussi actif en Amérique centrale? Il s'agit d'en avoir la volonté politique." Plusieurs participants canadiens ont fait observer qu'il existe chez nous des groupes informés qui appuieraient une politique aussi affirmée. On a recommandé que des parlementaires appartenant aux différents partis forment un groupe pour appuyer le processus de paix et inciter le gouvernement à agir.

Rappelant les inquiétudes exprimées au cours de la séance précédente, un délégué canadien a fait une mise en garde contre des attentes démesurées. "Que convient-il de faire? Quelles démarches sont susceptibles de porter fruit? Que pouvons-nous nous permettre de faire? Il faut trouver un compromis entre ce qui est souhaitable et ce qu'il est possible d'accomplir." Pendant que l'on étudiera les propositions formulées au cours de la Table ronde, le mieux serait peut-être de mettre à profit les idées exprimées précédemment au sujet

du recours à des agences et à des organismes multilatéraux. N'oublions pas non plus ce que le Canada à déjà fait et ce qu'a été sa politique (elle n'avait rien d'ambigu, bien au contraire). Il a su appuyer le groupe de Contadora, notamment en le conseillant sur les mécanismes de vérification et de contrôle. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs a déclaré que, si le Canada était invité à faire partie d'une commission de vérification, il examinerait la demande sérieusement. Cependant, il étudiera attentivement toute proposition qui lui sera adressée, car il n'entend pas s'engager dans quoi que ce soit à l'aveuglette. Et même s'il n'est pas membre de l'OEA, "ses relations n'en sont pas moins bonnes avec l'Amérique latine".

En ce qui a trait à l'aide financière, le Canada a versé à l'Amérique centrale, le Nicaragua y compris, 165 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Il a par ailleurs accueilli plus de réfugiés que nul autre pays, exception fait des États situés dans le voisinage immédiat des zones où sévit la guerre. Il a envoyé des secours aux personnes déplacées, au Salvador par exemple. De plus, la nouvelle "politique concernant les réfugiés n'empêchera pas les vrais réfugiés d'entrer au Canada".

Sur le plan diplomatique, ni les pays d'Amérique centrale ni les États membres du groupe de Contadora n'ont demandé au Canada de former un groupe d'appui international. Notre pays respecte le caractère proprement régional du processus de paix mené par le groupe de Contadora et il appuie les propositions émanant des États de la région: le Plan Arias, l'idée de tenir un sommet à Esquipulas, et celle qui concerne la création d'un parlement centraméricain. Chacun sait que le Canada et les États-Unis ont des politiques différentes, et cela s'est dit en haut lieu. "Nous ne croyons pas, cependant, qu'il y aurait un quelconque avantage à tonitruer par-delà le 49e parallèle!" Les pressions essentielles en faveur du changement devront monter de l'intérieur même des États-Unis et, à cet égard, il nous faudra faire preuve de réalisme.

Un représentant américain a fait l'observation suivante: "Si le Canada et d'autres pays tiers jouent les pharisiens, les États-Unis se mettront immédiatement sur la défensive."

Initiatives européennes

Selon un participant européen, les alliés des États-Unis doivent avant tout adopter des positions et des politiques qui aideront les Américains à renouer les négociations avec le Nicaragua. Toute comme d'autres délégués, il a jugé essentiel de se préparer en vue du jour où les forces *contras* auront été dissoutes, de façon que la transition puisse se faire

sans heurt. Il y a aussi des questions politiques épineuses ailleurs (au Salvador, au Guatemala et au Honduras) qui ne sont toujours pas réglées.

La CEE et les ministres centraméricains des Affaires étrangères se sont réunis successivement à San José, à Luxembourg et à Guatemala. Dans les résolutions qu'ils ont adoptées, on trouve "à l'état embryonnaire" des mesures concrètes devant permettre d'établir un nouvel ordre dans la région. Les propositions issues de ces rencontres n'ont toutefois pas reçu toute l'attention qu'elles méritaient. Plus précisément, et il en a été question au cours des séances précédentes de la Table ronde, citons celles concernant l'établissement d'un marché commun et d'un parlement centraméricains; pour y donner suite, il faudrait recueillir de nombreux appuis diplomatiques et financiers, d'autant plus que les propositions en question font l'assentiment des États d'Amérique centrale. Les concepts de marché commun et de parlement évoquent un idéal d'unité dans la région et s'ils se réalisaient, la guerre deviendrait "impensable". Le parlement représente un engagement en faveur de la démocratie et du pluralisme; son institutionnalisation saurait "rassurer les Américains qui se méfient du Nicaragua" et de son influence dans la région. Toutes les démocraties occidentales (le Canada, celles d'Europe et d'Amérique latine) pourraient appuyer davantage pareil concepts.

Pour s'attaquer aux problèmes les plus pressants, il conviendrait tout d'abord de se montrer prêt à dépêcher des troupes ou des experts-observateurs auprès de commissions de maintien de la paix et de vérification.

Plusieurs intervenants ont attiré l'attention de l'auditoire sur les problèmes particuliers du Honduras et ont exhorté les pays tiers à lui donner l'assurance qu'il ne sera pas oublié quand viendra le temps de conclure une entente. Il faut lui garantir que l'aide économique dont il bénéficie sera maintenue. Les Honduriens, que l'on surnomme "les gendarmes des Américains", font en fait les "frais de décisions prises aux États-Unis et de débats y étant menés".

Responsabilités des organismes internationaux, des tierces parties et des pays d'Amérique centrale

Un représentant latino-américain a fait remarquer que l'ONU et l'OEA avaient fourni une aide considérable au groupe de Contadora: dans leurs résolutions, elles n'ont cessé de faire valoir que ce groupe offrait la possibilité d'un règlement pacifique en Amérique centrale. "Mais les résolutions ne suffisent pas: elles doivent être suivies de gestes concrets." La tournée qu'effectuaient récemment les deux Secrétaires généraux et les services qu'ils ont offerts montrent qu'ils sont prêts à agir ensemble. "Les pays d'Amérique centrale, a-t-il ajouté, doivent faire preuve de la

volonté politique nécessaire pour que se concrétisent les offres de ces deux organismes." Mais jusqu'à présent, les réactions de ces pays ont varié. Il faut encore plus de détermination pour faire progresser les négociations.

D'autres participants ont convenu qu'il était essentiel que les pays d'Amérique centrale se consultent davantage et régulièrement, mais qu'il existe par contre des problèmes de dépendance très difficiles à régler. Cette fois encore, on a répété, qu'il fallait un appui plus solide de la part des pays tiers et des organismes multilatéraux. Un délégué a souligné qu'il fallait aussi que les médias de la région informent mieux la population sur les questions centraméricaines et il a suggéré que des tierces parties leur apportent une aide technique à cet égard. Un participant d'Amérique centrale a conclu en citant les paroles prononcées plus tôt par un de ses collègues: "Ne nous laissez pas tout seuls entre les mains d'un allié puissant."

Tout en étant d'accord avec l'orientation générale et l'esprit des idées formulées au cours de la discussion et des séances précédentes, deux délégués latino-américains ont tenu à faire une mise en garde contre la "prolifération des groupes d'appui" et le "chevauchement des propositions". Les pays d'Amérique centrale doivent se prononcer eux-même sur la formation de ces groupes. Les parties extra-régionales devraient d'abord et avant tout se concentrer sur les mécanismes de vérification". C'est là un thème qui figure au programme du groupe de Contadora et qui sera abordé à Esquipulas. La collectivité internationale doit "appuyer les propositions régionales".

Rôles des organismes non gouvernementaux (ONG)

Les ONG canadiens ont pris une part active au débat sur la politique du Canada à l'égard de l'Amérique centrale; ils ont également appuyé les initiatives de groupes homologues dans cette région. Différents représentants d'ONG ont exposé leur *modus operandi* et les principes qu'ils préconisent.

En ce qui concerne la protection des droits de la personne, les ONG canadiens respectent les normes reconnues à l'échelle internationale "sans entrer dans des débats idéologiques". Ils se penchent sur des cas réels, individuels ou collectifs, et ils analysent dans quelle mesure les organismes politiques tiennent compte des droits de la personne dans leurs points de vue et leurs actes. Ainsi, un représentant de l'Église Unie du Canada s'est rendu dernièrement au Nicaragua où il s'est entretenu avec l'évêque Vega et d'autres membres du clergé. En se basant sur des études et des échanges de ce genre, les ONG canadiens arrivent à des conclusions différentes de celles du gouvernement Reagan en ce qui concerne le respect des droits religieux au Nicaragua. "Notre travail, a

précisé le représentant, peut favoriser un examen plus honnête" de la crise centraméricaine. Les ONG du Canada sont également conscients du rapport étroit qui existe entre les droits de la personne et les structures socio-économiques. "Celles-ci, de même qu'une répartition inégale des richesses, influent directement sur ce qui advient finalement des droits de la personne."

Les ONG du Canada observent aussi comment la conjoncture extérieure influe sur l'évolution politique à l'intérieur de chaque État. D'ailleurs, si des changements se produisent dans un pays d'Amérique centrale, ses voisins en ressentent inmanquablement les effets chez eux. Il faut donc voir la région comme un tout, et malgré l'inquiétude que suscitent les relations américano-nicaraguayennes, "il est indispensable de suivre aussi l'évolution de la situation au Salvador et au Guatemala; dans les deux cas, le climat est très effervescent, et si des revirements survenaient, la région tout entière en subirait les contrecoups". Les ONG canadiens tentent d'encourager des organismes indépendants à surveiller l'état des droits de la personne dans tous les pays. Parallèlement, ils cherchent à amener le gouvernement canadien à faire plus pour les réfugiés et les droits de la personne tout en resserrant et en multipliant ses relations diplomatiques dans la région. C'est pourquoi les ONG et les églises se sont dits particulièrement "affligés" par la réduction du corps diplomatique au Guatemala et par le récent projet de loi concernant les réfugiés.

Tout comme les ONG et les églises, les syndicats favorisent les échanges entre différents secteurs de la société. Leur tâche est cependant difficile quand règne l'autoritarisme ou quand des luttes intestines divisent profondément le pays. Il y a donc au sein du mouvement syndical canadien un vif intérêt pour le processus de paix en Amérique centrale, et cet intérêt s'est manifesté par diverses activités qu'ont organisées les syndicats de notre pays.

On a convenu de façon générale que les ONG, les églises, le mouvement syndical et les milieux universitaires étaient bien placés pour susciter des échanges de "personne à personne" propres à favoriser le dialogue et à accroître la confiance; pour mener un débat honnête sur l'Amérique centrale "sans recréer ici la polarisation qui règne là-bas"; et pour organiser des échanges scientifiques, culturels, éducatifs et intersectoriels. Selon divers intervenants, la Table ronde constitue un pas de plus vers l'intensification des échanges culturels et politiques entre le Canada et l'Amérique latine, et elle témoigne du rôle vital que les ONG peuvent jouer dans le processus de paix. On a invité le gouvernement canadien à faciliter le travail des ONG.

Enfin, plusieurs participants ont signalé que le Canada partage certains traits culturels et géopolitiques avec l'Amérique centrale: il a

notamment su harmoniser les relations entre différentes collectivités ethniques et linguistiques, et il est le voisin des États-Unis. En raison même de cette parenté, le Canada peut envisager de jouer éventuellement un rôle "d'intermédiaire".

Au cours de la dernière heure de la 4e séance, tous les participants ont été invités à énoncer brièvement les priorités des mois prochains. Ils ont répété, en des termes variés, bon nombre des recommandations déjà exprimées: accroître l'aide économique multilatérale et bilatérale destinée à certains pays et avoir recours pour cela à des institutions régionales; appuyer la démocratisation; courir des "risques" pour la paix; et ainsi de suite. Deux grands thèmes sont revenus constamment: (1) la nécessité pour la collectivité internationale d'appuyer sur le plan diplomatique les initiatives de paix en cours (en particulier le Plan Arias qui devrait faire progresser les pourparlers vers la conclusion d'un traité axé sur les propositions du groupe de Contadora), et (2) le rôle que le Canada joue dans l'hémisphère. De nombreux délégués ont aussi souligné l'importance de rétablir à la fois la paix et la justice sociale.

Un participant a affirmé que le point de vue américain n'avait pas été pleinement défendu au cours des discussions; un autre par contre a soutenu que l'opinion internationale y avait été fidèlement représentée. La question demeure: comment mobiliser en bloc l'opinion canadienne et internationale et comment l'amener concrètement à appuyer le processus de paix dirigé par le groupe de Contadora?

ANNEXE I

PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE

Représentants du gouvernement du Canada

Tom Bradley	Bureau du Conseil privé
Stanley Gooch	Ambassadeur au Costa-Rica, au Salvador, au Nicaragua et à Panama
John W. Graham	Directeur général, Antilles et Amérique centrale, Affaires extérieures
Lt. Col. J.R. MacPherson	Direction des relations de défense, Affaires extérieures
Randolph Mank	Direction générale des Antilles et de l'Amérique centrale, Affaires extérieures
Roy Norton	Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures
André Ouellette	Direction de l'analyse politique et stratégique, Affaires extérieures
John Robinson	Vice-président, Direction générale des Amériques, Agence canadienne de développement international (ACDI)
Andrew Stark	Cabinet du premier ministre
Brian Stevenson	Direction des relations avec les Antilles et l'Amérique centrale
Nancy Stiles	Directrice, Programme bilatéral concernant l'Amérique centrale, Agence canadienne de développement internationale (ACDI)
Rick Ward	Directeur général, Direction des organisations non gouvernementales, Direction générale des programmes spéciaux, Agence canadienne de développement internationale; Directeur principal des programmes, Direction générale de l'Afrique anglophone

Représentants de la Chambre des communes

Lloyd Axworthy	Député libéral, ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Donald Johnston	Député libéral et critique de son parti pour les Affaires extérieures; ancien ministre de la Justice et ancien Procureur général
Dan Heap	Député néo-démocrate et critique de son parti pour les Affaires extérieures (Amérique centrale)
Jim Manly	Député néo-démocrate et critique de son parti en ce qui concerne l'aide au développement international

Comité de planification de la Table ronde

John W. Foster	Président. Agent d'administration, *Division of Mission in Canada*, Église Unie du Canada; *Canadian Church Observer*, Commission des droits de l'homme des Nations-Unies

Frances Arbour	Membre du Comité consultatif concernant le statut des réfugiés, au ministère de l'Immigration; chercheur et expert-conseil relativement aux questions intéressant les droits de la personne et les réfugiés; ancien directeur du Comité inter-ecclésial des droits de la personne en Amérique latine (ICCHRLA)
Meyer Brownstone	Directeur, *Centre for Urban and Community Studies*, et professeur des sciences politiques à l'Université de Toronto
Michael Czerny	Directeur, *Jesuit Centre for Social Faith and Justice;* président de l'exécutif du Comité inter-ecclésial des droits de la personne en Amérique latine (ICCHRLA)
Timothy P. Draimin	Secrétaire exécutif, *Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives (CAPA);* ancien coordonnateur du Programme de l'Amérique latine au sein de CUSO
Liisa L. North	Professeur adjoint de sciences politiques et ancienne directrice adjointe du Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Antilles (CERALA), Université York; ancienne présidente de la *Canadian Association for Latin American and Caribbean Studies (CALACS)*

Représentants du secteur non gouvernemental canadien

David Dewitt	Coordonnateur, Études sur les conflits régionaux et la résolution des conflits, Centre d'études internationales et stratégiques (CISS), Université York
Edgar J. Dosman	Professeur de sciences politiques et directeur de recherche au Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Antilles (CERELA), Université York
Rick Jackson	Directeur des Affaires internationales, Congrès du travail du Canada (CTC)
Fauzya Moore	Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI)
Geoffrey Pearson	Directeur général, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI); ancien ambassadeur du Canada en Union soviétique; ancien conseiller à la Direction du contrôle des armements et du désarmement, au ministère des Affaires extérieures
David Pollock	Professeur à la *Norman Patterson School of International Affairs*, à l'Université Carleton, et directeur de recherche au Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Antilles (CERELA), Université York; ancien directeur du bureau du Washington de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique latine et les Antilles (ONU-CEPALA)
Tim Ryan	Directeur, Comité inter-ecclésial des droits de la personne en Amérique latine (ICCHRLA)

Représentants de l'Amérique latine

Raul Alconada Sempe	Sous-secrétaire d'État aux Affaires latino-américaines, Argentine

Alejandro Bendana	Secrétaire général, ministère des Affaires étrangères, Nicaragua; ancien directeur général des Affaires multilatérales; ancien ambassadeur aux Nations-Unies
Javier Cabrera	Sous-secrétaire à la Coopération internationale, secrétariat des Affaires extérieures, Mexique
Luis Alberto Cordero Arias	Vice-ministre de la Présidence, Costa-Rica
Ronaldo Costa	Sous-secrétaire général aux Affaires politiques, Affaires extérieures, Brésil
Claude E. Heller	Directeur général de la section des Nations-Unies, ministère des Affaires étrangères, Mexique
Federico Urruela-Prado	Ambassadeur du Guatemala au Canada
Leo Valladares	Conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères, Honduras

Représentants des États-Unis

Jack Child	Directeur de recherche, *International Peace Academy* (IPA); professeur adjoint, Études espagnoles et latino-américaines, *American University*, Washington (D.C.)
Chris Coleman	Directeur, Études sur la résolution des conflits, *International Peace Academy* (IPA)
James Skinner	Adjoint de M. Robert Dornan, membre républicain du Congrès des États-Unis
Wayne Smith	Professeur auxiliaire, Études latino-américaines, *Johns Hopkins University*; ancien chef de la *United States Interests Section*, Cuba

Représentants de l'Europe

Edward Best	Directeur de recherche, Institut des relations entre l'Europe et l'Amérique latine (IRELA); directeur de recherche, Institut international des études stratégiques
Hugh O'Shaughnessy	Vice-président du Comité exécutif, Institut des relations entre l'Europe et l'Amérique latine (IRELA)

Représentant des Nations-Unies

Francesc Vendrell	Agent supérieur des Affaires politiques, Secrétariat des Nations-Unies, questions intéressant l'Amérique latine; ancien sous-secrétaire de l'ONU et secrétaire intérimaire du Conseil de l'ONU pour la Namibie

Représentant de l'Organisation des États américains

Harry Belevan-McBride	Conseiller principal auprès du Secrétaire général et du chef du personnel

ANNEXE II

ARTICLES DU PROJET DE TRAITÉ DE CONTADORA CONCERNANT DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

CHAPITRE III

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX QUESTIONS DE SÉCURITÉ

En vertu des obligations qu'elles ont contractées conformément au droit international et dans le but de jeter les bases d'une paix effective et durable, les Parties prennent, en matière de sécurité, des engagements liés à l'interdiction des manoeuvres militaires internationales; à l'arrêt de la course aux armements; au démantèlement des bases, écoles ou autres installations militaires étrangères; au retrait des conseillers militaires et autres éléments étrangers qui participent à des activités militaires ou relatives à la sécurité; à l'interdiction du trafic d'armes; à l'élimination de tout appui à des forces irrégulières; à la décision de s'abstenir de fomenter ou d'appuyer des actes de terrorisme, de subversion ou de sabotage et, enfin, à l'établissement d'un système régional de communication directe.

À ces fins, les Parties s'engagent à prendre des mesures spécifiques conformément aux dispositions suivantes :

Section 1. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE MANOEUVRES MILITAIRES

16. Appliquer, en ce qui concerne l'exécution de manoeuvres militaires nationales, les dispositions suivantes prenant effet à compter de la date de signature du présent Accord:

    a) Dans le cas de manoeuvres militaires nationales dans des zones situées à moins de 30 kilomètres du territoire de l'autre État, les autres États parties et la Commission de vérification et de contrôle visée dans la partie II du présent Accord doivent en être notifiés au moins 30 jours à l'avance;

    b) Cette notification contiendra les éléments suivants :

        1. Dénomination;
        2. Objet;
        3. Effectifs, unités et forces participantes;
        4. Zone dans laquelle l'exécution des manoeuvres est prévue;
        5. Programme et calendrier;
        6. Matériel et armements prévus;

    c) Des observateurs des États parties limitrophes seront invités à assister à ces manoeuvres;

17. Appliquer, en ce qui concerne l'exécution de manoeuvres militaires internationales sur leurs territoires respectifs, les dispositions suivantes :

    1) À compter de l'entrée en vigueur de l'Accord et pendant une période de 90 jours, l'exécution de manoeuvres militaires internationales impliquant la présence, sur leurs territoires respectifs, de forces armées appartenant à un État extérieur à la région centraméricaine, sera suspendue.

    2) À l'expiration d'un délai de 90 jours, les Parties pourront, d'un commun accord et en tenant compte des recommandations de la Commission de vérification et de contrôle, proroger la suspension des manoeuvres militaires internationales

jusqu'à ce que soient atteints les plafonds en matière d'armements et d'effectifs militaires conformément aux dispositions du paragraphe 19 du présent chapitre. En l'absence d'un accord sur la prorogation de la suspension, les manoeuvres militaires internationales seront régies pendant cette période par les dispositions suivantes :

(a) Faire en sorte que les manoeuvres n'aient en aucun cas le caractère d'un acte d'intimidation à l'encontre d'un État d'Amérique centrale ou de tout autre État;

(b) Notifier au moins 30 jours à l'avance les États parties et la Commission de vérification et de contrôle visée dans la partie II du présent Accord en ce qui concerne l'exécution des manoeuvres. Cette notification contiendra les éléments suivant :

1. Dénomination;
2. Objet;
3. États participants;
4. Effectifs, unités et forces participantes;
5. Zones dans laquelle l'exécution des manoeuvres est prévue;
6. Programme et calendrier;
7. Matériel et armements prévus;

c) Les manoeuvres ne pourront avoir lieu dans une zone située à moins de 50 kilomètres du territoire d'un État n'y participant pas, à moins que celui-ci n'y consente expressément;

d) Limiter les manoeuvres à une par an, dont la durée ne sera pas supérieure à 15 jours;

e) Limiter à 3 000 hommes le total des effectifs militaires participant à la manoeuvre. Le nombre des participants d'autres États ne sera en aucun cas supérieur à celui des participants nationaux;

f) Inviter des observateurs des États parties;

g) Si un État partie considère qu'il y a violation des dispositions qui précèdent, il pourra en appeler à la Commission de vérification et de contrôle.

3) Lorsqu'auront été atteints les plafonds en matière d'armements et d'effectifs militaires, conformément aux dispositions du paragraphe 19 du présent chapitre, l'exécution de manoeuvres militaires impliquant la participation d'États extérieurs à la région centraméricaine sera interdite.

4) L'exécution de manoeuvres internationales, avec la participation exclusive des États d'Amérique centrale, sur leurs territoires respectifs sera régie, à compter de l'entrée en vigueur du présent Accord, par les dispositions suivantes :

a) Les États participants devront notifier au moins 45 jours à l'avance les États parties et la Commission de vérification et de contrôle visée dans la partie II du présent Accord, en ce qui concerne l'exécution de ces manoeuvres. Cette notification contiendra les éléments suivants :

1. Dénomination;
2. Objet;
3. États participants;

4. Effectifs, unités et forces participantes;

5. Zone dans laquelle l'exécution des manoeuvres est prévue;

6. Programme et calendrier;

7. Matériel et armements prévus.

b) Les manoeuvres ne pourront avoir lieu dans une zone située à moins de 40 kilomètres du territoire d'un État n'y participant pas, à moins que celui-ci n'y consente expressément;

c) La durée des manoeuvres ne dépassera pas 30 jours par an. Dans le cas où plusieurs manoeuvres par an seraient exécutées, la durée de chacune ne dépassera pas 15 jours;

d) Limiter à 4 000 hommes le total des effectifs militaires participant aux manoeuvres;

e) Inviter des observateurs des États parties;

f) Si un État partie considère qu'il y a violation des dispositions qui précèdent, il pourra en appeler à la Commission de vérification et de contrôle.

5) Les engagements en matière de manoeuvres militaires internationales seront régis par les dispositions énoncées au paragraphe 19 du présent chapitre.

Section 2. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENTS ET D'EFFECTIFS MILITAIRES

18. Arrêter la course aux armements sous toutes ses formes et entamer immédiatement des négociations visant à fixer des plafonds en ce qui concerne les armements et effectifs en armes, ainsi qu'à limiter et réduire ceux-ci dans le but d'établir un équilibre raisonnable des forces dans la région.

19. Sur la base de ce qui précède, les Parties conviennent des phases d'exécution suivantes :

PREMIÈRE PHASE

a) Les Parties s'engagent à suspendre, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord, l'acquisition de tout matériel de guerre, à l'exception du matériel de remplacement, des munitions et des pièces de rechange destinées à assurer le fonctionnement du matériel existant, et à ne pas accroître leurs effectifs militaires pendant qu'il est procédé à la fixation des plafonds de développement militaire, dans le délai stipulé pour la deuxième phase;

b) Les Parties s'engagent à communiquer simultanément à la Commission de vérification et de contrôle les inventaires respectifs de leurs stocks actuels d'armements et de leurs installations militaires et le recensement de leurs effectifs en armes, dans un délai de 15 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Ces inventaires seront dressés conformément aux critères de base énoncés dans l'annexe du présent Accord et aux définitions qui y figurent;

c) Dans un délai de 60 jours à compter de l'entrée en vigueur du présent Accord, la Commission de vérification et de contrôle effectuera les études techniques et suggérera aux États parties, sans préjudice des négociations qu'ils sont convenus d'entamer, les plafonds relatifs à leur développement militaire conformément

aux critères de base établis au paragraphe 20 de la présente section, ainsi que les calendriers respectifs des opérations de réduction et de démantèlement.

DEUXIÈME PHASE

À l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de l'entrée en vigueur du présent Accord, les Parties établiront, pendant le 30 jours suivants :

a) Les plafonds relatifs aux types d'armements classés dans l'annexe du présent Accord, ainsi que les calendriers des opérations de réduction desdits armements;

b) Les plafonds relatifs aux effectifs et installations militaires dont chaque partie pourra disposer, ainsi que les calendriers des opérations de réduction ou de démantèlement;

c) Si, à l'expiration de ce délai, les parties ne sont pas parvenues à un accord sur lesdits plafonds et calendriers, ceux qui auront été suggérés par la Commission dans ses études techniques seront, avec le consentement préalable des Parties, provisoirement appliqués. Les Parties fixeront, d'un commun accord, un nouveau délai pour les négociations et la fixation desdits plafonds.

Si les parties ne parviennent pas à un accord sur les plafonds, l'exécution des engagements concernant les manoeuvres militaires internationales, les bases et installations militaires étrangères et les conseillers militaires étrangers, pour lesquels il est prévu des délais dans le présent Accord, sera suspendue sauf dans les cas où les Parties en décideront autrement.

Les plafonds visés aux alinéas a), b) et c) ainsi que les calendriers seront considérés comme faisant partie intégrante du présent Accord et auront les mêmes effets juridiques obligatoires que celui-ci, à partir du jour suivant l'expiration du délai de 30 jours fixé pour la deuxième phase, ou le jour qui suivra la date à laquelle ils auront été fixés par accord des Parties.

Sauf décision contraire des parties, d'après l'alinéa c), les plafonds convenus devront être atteints dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur du présent Accord ou dans le délai fixé par les Parties.

20. Afin de répondre aux exigences de la paix, de la stabilité, de la sécurité et du développement économique et social des pays de la région et dans le but de fixer les plafonds relatifs au développement militaire des États d'Amérique centrale et de limiter et réduire ce dernier, les Parties établiront d'un commun accord une "table des facteurs" qui prendra en compte les critères de base ci-après, et dans lequel tous les armements feront l'objet d'une limitation ou d'une réduction :

1. Exigences de la sécurité et capacité de défense de chaque État d'Amérique centrale;
2. Étendue du territoire et population;
3. Longueur et caractéristiques des frontières;
4. Dépenses militaires par rapport au produit intérieur brut (PIB);
5. Budget militaire par rapport aux dépenses publiques et aux autres indicateurs sociaux;
6. Technologie militaire, capacité relative de combat, effectifs militaires, qualité et quantité des installations et des ressources militaires;
7. Armements sujet à limitation; armement sujet à réduction;
8. Présence militaire étrangère et présence de conseillers étrangers dans chaque État d'Amérique centrale.

21. S'abstenir d'introduire de nouveaux systèmes d'armement entraînant une modification qualitative et quantitative des stocks actuels de matériel de guerre.

22. S'abstenir d'introduire, de posséder ou d'employer toutes armes chimiques meurtrières, biologiques, radiologiques ou autres pouvant être considérées comme étant d'une nocivité inacceptable ou frappant sans discrimination.

23. Ne pas autoriser le passage, le stationnement ou la mobilisation sur leur territoire de forces armées étrangères dont les actions peuvent représenter une menace pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État d'Amérique centrale quel qu'il soit, ni aucune autre forme d'utilisation de leur territoire par ces forces.

24. Au cas où elles ne l'auraient pas encore fait, entamer les procédures constitutionnelles nécessaires pour pouvoir signer et ratifier les traités et autres accords internationaux relatifs au désarmement ou y adhérer.

Section 3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE BASES MILITAIRES ÉTRANGÈRES

25. Faire évacuer les bases, écoles ou installations militaires étrangères existant sur leurs territoires respectifs, telles qu'elles sont définies aux paragraphes 11, 12 et 13 de l'Annexe, dans un délai de 180 jours à compter de la date de signature du présent Accord. À cette fin, les Parties s'engagent à communiquer simultanément à la Commission de vérification et de contrôle la liste desdites bases, écoles ou installations militaires étrangères, dans un délai de 15 jours à compter de la date de signature du présent Accord; cette liste sera établie conformément aux critères énoncés aux paragraphes susmentionnés de l'Annexe.

26. S'abstenir d'autoriser l'installation, sur leurs territoires respectifs, de bases, écoles ou autres installations étrangères de caractère militaire.

Section 4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CONSEILLERS MILITAIRES ÉTRANGERS

27. Communiquer à la Commission de vérification et de contrôle, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de signature du présent Accord, la liste des conseillers militaires et autres éléments étrangers qui participent sur leur territoire à des activités militaires, paramilitaires et relatives à la sécurité. Lors de l'exécution de ce renoncement, les définitions figurant au paragraphe 14 de l'Annexe seront prises en considération.

28. Procéder dans un délai maximum de 180 jours à compter de la date de signature du présent Accord, et conformément aux études et recommandations de la Commission de vérification et de contrôle, au retrait des conseillers militaires et autres éléments étrangers susceptibles de participer à des activités militaires, paramilitaires et relatives à la sécurité.

29. S'agissant des conseillers qui remplissent des fonctions de caractère technique liées à l'installation et à la maintenace de matériel militaire, un registre de contrôle sera établi conformément aux clauses des contrats ou accords pertinents. Sur la base de ce registre, la Commission de vérification et de contrôle proposera aux Parties des plafonds raisonnables quant au nombre desdits conseillers, dans le même délai que celui qui a été fixé au paragraphe 27 ci-dessus. Les plafonds convenus feront partie intégrante de l'Accord.

Section 5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE TRAFIC D'ARMES

30. Éliminer le trafic illégal, tel qu'il est défini au paragraphe 15 de l'Annexe, des armes

destinées à des personnes, organisations, forces irrégulières ou groupes armés qui visent à déstabiliser les gouvernements des États parties.

31. Établir à cette fin des mécanismes de contrôle dans les aéroports, aérodromes, ports, terminaux, postes frontière et sur les voies de communication terrestres, aériennes, maritimes et fluviales ainsi qu'à tout autre endroit pouvant être utilisé pour le trafic d'armes.

32. Déposer, auprès de la Commission de vérification et de contrôle, des plaintes en cas de violation dans ce domaine, fondées sur la présomption ou des preuves, et accompagnées des pièces suffisantes pour permettre à la Commission d'exécuter les enquêtes nécessaires et de présenter les conclusions et recommandations qu'elle jugerait appropriées.

Section 6. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INTERDICTION DE TOUTE AIDE À DES FORCES IRRÉGULIÈRES

33. S'abstenir de fournir toute forme d'aide politique, militaire, financière ou autre à des individus, groupements, forces irrégulières ou groupes armés qui visent à renverser ou à déstabiliser d'autres gouvernements, et interdire, par tous les moyens dont elles disposent, l'utilisation de leur territoire dans le but d'attaquer le territoire d'un autre État ou d'organiser des attaques, actes de sabotage, séquestrations ou tout autre acte délictueux sur le territoire d'un autre État.

34. Exercer une surveillance étroite à l'intérieur de leurs propres frontières afin d'éviter que leur territoire ne serve de base de départ à une action armée contre un État voisin.

35. Interdire et démanteler les installations et les moyens d'appui logistique et opérationnel sur leur territoire, lorsque celui-ci est utilisé pour lancer des opérations contre des gouvernements voisins.

36. Désarmer et éloigner de la zone frontière tout groupe ou toute force irrégulière reconnu responsable d'opérations dirigées contre un État voisin. Une fois dispersées les forces irrégulières, assurer, avec l'assistance financière et logistique des organisations internationales et des gouvernements qui s'intéressent à la pacification de l'Amérique centrale, leur regroupement ailleurs ou leur retour dans leurs pays respectifs conformément aux dispositions qu'auront arrêtées les gouvernements intéressés.

37. Déposer, auprès de la Commission de vérification et de contrôle, des plaintes en cas de violation dans ce domaine, fondées sur la présomption ou des preuves et accompagnées des pièces suffisantes pour permettre à la Commission d'exécuter les enquêtes nécessaires et de présenter les conclusions et recommandations qu'elle jugerait appropriées.

Section 7. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE TERRORISME, DE SUBVERSION OU DE SABOTAGE

38. S'abstenir de fournir tout appui politique, militaire, financier ou autre, à des activités de subversion, de terrorisme ou de sabotage visant à déstabiliser ou à renverser des gouvernements de la région.

39. S'abstenir d'organiser ou de fomenter des actes de terrorisme, de subversion ou de sabotage dans un autre État, de participer à de tels actes ou d'autoriser toute activité organisée sur leur territoire en vue d'exécuter de tels actes délictueux.

40. Respecter les conventions et traités internationaux ci-après :

    a) Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, de 1970;

b) Convention pour la prévention et la répression des actes de terrorisme prenant la forme de crimes contre des personnes ou d'actes d'extorsion connexes qui ont une portée internationale, de 1971;

c) Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, de 1971;

d) Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, de 1973;

e) Convention internationale contre la prise d'otages, de 1979.

41. Au cas où elles ne l'auraient pas encore fait, entamer la procédure constitutionnelle nécessaire pour pouvoir signer et ratifier les traités et accords internationaux au paragraphe ci-dessus ou y adhérer.

42. Empêcher, sur leurs territoires respectifs, la planification ou l'exécution, par des groupes ou organisations terroristes, d'actes délictueux dirigés contre d'autres États ou des nationaux desdit États. À cette fin, renforcer la coopération entre les services d'immigration et de police ainsi qu'entre les autorités civiles compétentes.

43. Déposer, auprès de la Commission de vérification et de contrôle, des plaintes en cas de violation dans ce domaine, fondées sur la présomption ou des preuves et accompagnées des pièces suffisantes pour permettre à la Commission d'exécuter les enquêtes nécessaires et de présenter les conclusions et recommandations qu'elles jugerait appropriées.

Section 8. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SYSTÈMES DE COMMUNICATION DIRECTE

44. Établir un système régional de communications garantissant à tout moment la liaison entre les autorités gouvernementales, civiles et militaires compétentes, et avec la Commission de vérification et de contrôle afin de prévenir les incidents.

45. Créer des commissions mixtes de sécurité afin de prévenir les incidents et de régler les différends entre États voisins.

PARTIE II

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

1. Les ministres des relations extérieures des États d'Amérique centrale recevront les avis, rapports et recommandations des mécanismes d'exécution et de suivi prévus dans la présente partie II et prendront à l'unanimité et sans délai les décisions nécessaires pour assurer le respect intégral des engagements contractés dans le présent Accord. Aux fins du présent Accord, il faut entendre par "unanimité" l'absence de toute opposition formelle qui ferait obstacle à l'adoption d'une décision à l'étude, à laquelle participent tous les États parties. Tout différend sera réglé par application de la procédure prévue dans le présent Accord.

2. Pour assurer l'exécution et le suivi des engagements contenus dans le présent Accord, les Parties décident de mettre en place les mécanismes suivants :

A. Un comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre politique et concernant les réfugiés et les personnes déplacées;

B. Une commission de vérification et de contrôle en matière de sécurité; et

C. Un comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre économique et social.

3. Les mécanismes établis aux termes du présent Accord auront la composition, la structure et les fonctions indiquées ci-après :

A. Comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre politique et concernant les réfugiés et les personnes déplacées.

a) Composition

Le Comité sera composé de cinq (5) personnalités, d'une compétence et d'une impartialité incontestables, proposées par le Groupe de Contadora et acceptées d'un commun accord par les Parties. Les membres du Comité devront être de nationalités différentes de celles des Parties. Le Comité comprendra un secrétariat technique et administratif qui en assurera le fonctionnement en permanence.

b) Fonctions

Le Comité examinera les rapports annuels que les Parties s'engagent à lui communiquer sur la façon dont elles s'acquittent de leurs engagements en matière de réconciliation nationale, de droits de l'homme et d'élections et concernant les réfugiés.

Le Comité recevra également les communications que des organisations ou des particuliers susceptibles d'apporter des éléments utiles à l'accomplissement de son mandat pourront lui faire parvenir sur ces questions à titre d'information.

Le Comité obtiendra les renseignements qu'il jugera pertinents; à cet effet, la Partie à laquelle se réfère la communication autorisera les membres du Comité à entrer dans son territoire et mettra à leur disposition les moyens voulus.

Le Comité établira, au sujet du respect des engagements contractés, un rapport annuel et les rapports spéciaux qu'il jugera nécessaires et qui contiendront des conclusions et des recommandations pertinentes.

Le Comité remettra ses rapports aux Parties et aux gouvernements du Groupe de Contadora. À l'expiration de la période fixée par le règlement pour que lui parviennent les observations des États parties, le Comité établira des rapports définitifs qui, à moins qu'il n'en décide autrement, seront rendus publics.

c) Règlement intérieur

Le Comité établira son propre règlement intérieur et le communiquera aux Parties.

d) Mise en place

Le Comité sera mis en place dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

B. Commission de vérification et de contrôle en matière de sécurité

a) Composition

La Commission sera composée de quatre mandataires, représentants d'États d'une impartialité incontestable et animés du désir sincère de contribuer à résoudre la crise en Amérique centrale, proposés par le Groupe de Contadora et acceptés par les Parties; un secrétaire exécutif

latino-américain chargé de fonctions techniques et administratives, proposé par le Groupe de Contadora et accepté de commun accord par les Parties, qui assurera le fonctionnement permanent de la Commission.

(b) Fonctionnement

Pour s'acquitter de ses fonctions, la Commission disposera d'un corps international d'inspecteurs mis à sa disposition par les États représentés à la Commission et dont les activités seront coordonnées par un directeur des opérations.

Le Corps international d'inspecteurs s'acquittera des fonctions que lui confiera la Commission, suivant les modalités que celle-ci indiquera ou qu'elle déterminera dans son règlement intérieur.

Le Corps international d'inspecteurs aura à sa disposition toutes les ressources humaines et matérielles que la Commission décidera de lui allouer pour assurer le strict respect des engagements contractés en matière de sécurité. Ses inspections seront rapides et exhaustives.

Les Parties s'engagent à apporter à la Commission toute l'assistance dont elle aura besoin afin de faciliter l'exécution de son mandat.

La Commission bénéficiera, dans l'exercice de ses fonctions, de la collaboration d'un comité consultatif composé d'un représentant de chaque État d'Amérique centrale, dont les attributions seront les suivantes :

1. Servir d'organe de liaison entre la Commission de vérification et de contrôle et les Parties.

2. Faciliter l'accomplissement des fonctions confiées à la Commission de vérification et de contrôle;

3. Participer, à la demande de la Commission, au règlement rapide des incidents ou des différends.

— La Commission pourra inviter un représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies et un représentant du Secrétaire général de l'Organisation des États américains à participer à ses réunions en qualité d'observateurs.

— La Commission pourra créer des organes auxiliaires et obtenir l'assistance et le concours des commisions mixtes existantes.

c) Fonctions de la Commission

La Commission aura pour fonction d'assurer le respect des engagements contractés en matière de sécurité. À cette fin, elle devra :

— Vérifier que les engagements prévus dans le présent Accord en ce qui concerne les manoeuvres militaires sont respectés.

— S'assurer de la suspension de toute acquisition de matériel de guerre et de tout renforcement des effectifs militaires, conformément aux dipositions de l'alinéa a) du paragraphe 19 (première phase) du chapitre III de la partie I du présent Accord.

— Recevoir simultanément des Parties les inventaires respectifs de leurs stocks actuels d'armements et de leurs installations militaires,

conformément à l'alinéa b) du paragraphe 19 (première phase) du chapitre III de la partie I du présent Accord.

— Réaliser les études techniques demandées à l'alinéa c) du paragraphe 19 (première phase) du chapitre III de la partie I du présent Accord.

— S'assurer que les Parties respectent pleinement les plafonds convenus ou provisoirement en vigueur pour les diverses catégories d'armements ou d'installations militaires et d'effectifs en armes, ainsi que les calendriers convenus ou provisoirement en vigueur pour les opérations de réduction.

— Veiller à ce que les acquisitions de nouveaux stocks de munitions et pièces de rechange ou de matériel de remplacement soient compatibles avec les relevés de stocks remis précédemment par les Parties, ainsi qu'avec les plafonds et calendriers convenus ou provisoirement en vigueur.

— Vérifier qu'aucun État n'introduit de nouveaux types d'armes pouvant modifier qualitativement et quantitativement les arsenaux actuels ni n'introduit, ne possède ou n'utilise d'armes interdites dans le présent Accord.

— Établir un registre de toutes les transactions portant sur les armements que font les Parties, y compris les donations et autres transferts de matériel militaire.

— Vérifier que les États parties respectent l'engagement qu'ils ont pris d'entamer et de mener à bien les procédures constitutionnelles requises pour pouvoir signer et ratifier les traités et autres accords internationaux relatifs au désarmement, ou y adhérer, et assurent le suivi des mesures prises à cet effet.

— Recevoir simultanément des Parties la liste des bases, écoles et installations étrangères de caractère militaire et vérifier leur démantèlement conformément aux dispositions du présent Accord.

— Recevoir la liste des conseillers militaires et autres éléments étrangers participant aux activités militaires et relatives à la sécurité et vérifier que leur départ s'effectue conformément aux recommandations de la Commission de vérification et de contrôle.

— Vérifier l'observation du présent Accord en matière de trafic d'armes et examiner toute plainte à cet égard, compte tenu des critères suivants :

1. Origine du trafic d'armes : port ou aéroport d'embarquement des armes, munitions, matériel et autres catégories de fournitures militaires destinés à la région d'Amérique centrale.

2. Personnes en cause : personnes, groupes ou organisations ayant participé à la préparation conjointe et à la réalisation du trafic d'armes, y compris les gouvernements, leurs représentants ou leurs intermédiaires.

3. Type d'armement, de munitions, de matériel et autres catégories de fournitures militaires : type et calibre des armes; pays où elles ont été fabriquées; pays d'origine; quantités de chaque type

d'armes, de munitions, de matériel et autres catégories de fournitures militaires.

4. Moyens de transport extra-régionaux — terrestre, maritime ou aérien et nationalité du transporteur.

5. Voies de transport extra-régionales : préciser le parcours suivi, y compris les escales ou les destinations intermédiaires.

6. Lieux de stockage d'armes, de munitions, de matériel et d'autres catégories de fournitures militaires.

7. Zones et voies de communication servant au trafic intra-régional : description des zones et voies de communication; participation en accord des milieux gouvernementaux ou autres au trafic d'armes; fréquence d'utilisation de ces zones et voies de communication.

8. Moyens de transport intra-régional : détermination des moyens de transport utilisés et de leurs propriétaires; facilités accordées par les gouvernements ou milieux gouvernementaux ou autres; autres modes de livraison.

9. Destinataires : détermination des personnes, groupes et organisations auxquels sont destinées les fournitures d'armes.

— Verifier l'observation du présent Accord en matière de forces irrégulières et de non-utilisation du territoire d'un État pour des actes de déstabilisation dirigés contre un autre État et examiner toute plainte à cet égard, compte tenu des critères suivants :

1. Installations, moyens, bases, cantonnements et autres formes d'appui logistique et opérationnel fourni à des forces irrégulières, y compris les centres de commandement et de communications ou émissions radio.

2. Détermination des activités de propagande ou d'appui politique, matériel, économique ou militaire aux actions entreprises contre tout État de la région.

3. Identification des personnes, groupes et milieux gouvernementaux mêlés à ces actions.

— Vérifier que les engagements prévus dans le présent Accord en matière de terrorisme, de subversion et de sabotage sont respectés.

— La Commission et les États parties pourront, lorsqu'ils le jugeront opportun, demander l'aide du Comité international de la Croix-Rouge pour trouver une solution aux problèmes d'ordre humanitaire qui affectent les pays d'Amérique centrale.

d) Normes et procédures

— La Commission recevra toute plainte dûment fondée concernant des violations des engagements contractés en matière de sécurité aux termes du présent Accord, la communiquera aux Parties en cause et entreprendra une enquête à ce sujet.

Il lui sera loisible aussi de procéder de sa propre initiative aux enquêtes qu'elle jugera pertinentes.

— La Commission pourra conduire ses enquêtes en procédant à des inspections sur place, en recueillant des témoignages, ou en employant tout autre moyen qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

— En cas de plainte relative à la violation ou l'inobservation des engagements contractés en matière de sécurité aux termes du présent Accord, la Commission établira, sans préjudice de ses rapports trimestriels et de ses rapports spéciaux, un rapport contenant des recommandations adressées aux Parties intéressées.

— La Commission recevra des Parties toutes les facilités nécessaires et bénéficiera de leur prompte et entière collaboration pour pouvoir s'acquitter comme il convient de ses fonctions. De même, elle garantira le caractère confidentiel de toute information sollicitée ou reçue au cours de ses enquêtes.

— La Commission remettra à titre confidentiel ses rapports et recommandations aux États parties et aux gouvernements du Groupe de Contadora. Elle pourra les rendre publics si elle estime contribuer ainsi à assurer le respect intégral des engagements contractés en vertu du présent Accord.

e) Règlement intérieur

— Une fois constituée, la Commision établira son propre règlement intérieur en consultation avec les États parties.

f) Durée du mandat des mandataires

— Les représentants des États siégeant à la Commission resteront en fonction pendant une période initiale de deux ans, renouvelable de commun accord entre les Parties et les États siégeant à la Commission.

g) Constitution

— La Commission sera constitué à la date de signature du présent Accord.

C. Comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre économique et social

a) Composition

— Aux fins du présent Accord, la Réunion des Ministres de l'économie des pays d'Amérique centrale se constituera en comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre économique et social.

— Le Comité disposera d'un secrétariat technique et administratif qui lui permettra de fonctionner en permanence et dont les services seront assurés pas le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).

b) Fonctions

— Le Comité recevra les rapports annuels des Parties sur les progrès accomplis dans l'exécution de leurs engagements d'ordre économique et social.

— Le Comité évaluera périodiquement les réalisations dans ce domaine, en se fondant sur les renseignements fournis par les Parties et les organismes internationaux et régionaux compétents.

— Le Comité présentera dans ses rapports périodiques des propositions visant à renforcer la coopération régionale et à promouvoir des plans de développement, en mettant l'accent sur les aspects signalés dans les engagements contractés en vertu du présent Accord.

4. Financement des mécanismes d'exécution et de suivi

a) Les mécanismes d'exécution et de suivi visés dans la présente Partie II de l'Accord seront financés par un Fonds pour la paix en Amérique centrale.

b) Les ressources dudit Fonds proviendront d'apports égaux des États parties ainsi que de contributions supplémentaires d'autres États, d'organismes internationaux ou d'autres sources, contributions qui pourront être obtenues par l'entremise des États d'Amérique centrale et avec la collaboration du Groupe de Contadora.

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales

Le Conseil d'administration

William Barton,
Président du Conseil
Christoph Bertram
Lise Bissonnette,
Vice-présidente du Conseil
David Braide
Gisèle Côté-Harper
Ann Gertler
John Halstead
Kal Holsti
Jacques Levesque
Richard Mercier
Geoffrey Pearson
Administrateur délégué
John Sigler
Brian Urquhart
Jean-Guy Vaillancourt
Paul Warnke
Lois Wilson

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
307, rue Gilmour
Ottawa (Ontario)
K2P 0P7